

## THÉÂTRE MUNICIPAL de HANOÏ

un premier, rue de Takou  
un second rue Paul-Bert inauguré en 1911

THÉÂTRES  
(*La Lanterne*, 10 avril 1890, p. 2)

— Le théâtre au Tonkin, d'après le *Monde artiste* :

Malgré un temps épouvantable, malgré un froid terrible, la compagnie française, sous la direction de MM. de Greef et Caisso, donne des représentations forts suivies au théâtre de Hanoï.

Le dernières affiches annonçaient : *Galathée*, *les Noces de Jeannette*, *la Fille du Tambour Major* ; et les artistes en vedette étaient MM. Geraizer, Jourdan, Caisso, de Greef, Génin, M<sup>mes</sup> Caisso, Marcellly, Fermont-Poitevin.

La troupe est pleine d'entrain ; les chœurs sont bons, les costumes très réussis. Et en dépit de la température sibérienne que le mois de février a amenée à Hanoï, bien que chaque spectateur, recroqueillé dans son coin, grelottât dans son pardessus, les applaudissements et les bravos n'en étaient pas moins très chauds et très enthousiastes.

---

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 mai 1894, p. 2)

Hier soir a eu lieu la première représentation de la troupe théâtrale dirigée par M. Montclair.

Le spectacle se composait de l'opéra-comique le *Maître de Chapelle* et de deux parties de concert.

Dans le le *Maître de Chapelle*, MM. Dethurens et Moizard remplissaient les rôles de Harnabé et de Benedetto ; M<sup>lle</sup> J. Play celui de Gertrude.

MM. Derblais-Ferret, Dethurens, Moizard, Montclair et M<sup>les</sup> Lamberty et Julia Play se sont fait entendre dans les deux parties de concert.

Le piano était tenu par M. Laffage. Nous rendrons compte dans notre prochain numéro de cette soirée de début.

.....  
En raison de l'arrivée de la troupe théâtrale, qui est de passage à Hanoï, M. le général en chef Duchemin a décidé que la musique militaire cesserait, jusqu'à nouvel ordre, de donner au quartier général ses concerts hebdomadaires du mardi.

---

CHRONIQUE THÉÂTRE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mai 1894, p. 2)

La première représentation de la troupe Montclair a eu lieu mardi dernier.

Après ce qu'en avait dit notre confrère de Haïphong et les amis qui avaient eu l'occasion d'entendre ces artistes là-bas, nous devions nous attendre à des choses tout à fait exceptionnelles.

Nous ne parlerons pas des récits fantastiques qui avaient été faits par la presse de Saïgon ; nous sommes habitués à ses exagérations en la matière.

Mais nous devons avouer que la réputation des artistes de la troupe Montclair n'a été en rien surfaite, et, dès la première partie de concert, ils avaient conquis le public très nombreux qui s'était donné rendez-vous au Théâtre Chinois.

Cette première représentation a été un véritable régal pour les nombreux *dilettanti* que l'on compte à Hanoï et la seconde représentation de jeudi soir n'a fait que confirmer cette opinion.

Dans cet ensemble restreint, quoique suffisamment complet pour nous faire passer d'excellentes soirées. MM. Dethurens et Moizard représentent le côté sérieux, la grrrrande musique ou du moins ce que nous sommes, malheureusement, convenus d'appeler comme cela. Ici vient se placer une critique qui n'a rien de personnel pour ces artistes, mais qui, néanmoins, nous échappe et nous la laissons courir.

Pourquoi, puisqu'il existe tant de beaux morceaux de concert ou de salon, écrits spécialement pour cela, venir nous chanter des airs d'opéra, de grand opéra, qui choquent et interloquent absolument l'auditeur ? Se rend-t-on bien compte de l'effet produit sur le public par un monsieur, en habit noir, auquel toutes les ressources de la scène font défaut, tous les accessoires du costume, qui ne peut intéresser par aucune des comédies de l'attitude ou de la physionomie et qui vient vous chanter tragiquement, très-bien même, nous le confessons :

*L'émir auprès de lui m'appelle !*

On est absolument ahuri et on éprouve pendant un moment une certaine difficulté pour se mettre au diapason.

Il faut de l'illusion pour ces choses, et les circonstances ne permettent guère d'en avoir. Quoi ! l'émir appelle ce Monsieur en tenue de soirée ? Mais le mot seul d'émir vous fait entrevoir le désert, les oasis, les minarets, des turbans et des yatagans ; un monde, enfin !

Et dans tout cela, quoi de vrai ? Les trente-huit degrés de chaleur qu'il faisait dans la salle ? Ah oui ! ceux là n'étaient pas fictifs et ce que l'on éprouvait était entièrement dénué d'illusion.

On pourra nous objecter que pour une troupe qui ne fait que passer, il est impossible d'avoir tant d'accessoires avec elle et qu'il est difficile pour les artistes de changer de costume chaque fois qu'ils ont un morceau de concert à présenter.

Mais alors, encore une fois, pourquoi nous chanter le répertoire d'opéra au concert quand il y a tant d'autres belles choses où la question d'illusion perdrait beaucoup de son importance.

Ceci dit, et, nous le répétons, cela ne vise directement aucun des sympathiques artistes désignés, qui, eux aussi, cèdent à une habitude à laquelle semble tenir le public. M. Dethurens est un excellent baryton, à la voix pleine d'ampleur, et large, disant très-bien et qui, dans la partie de concert, nous fait déjà entrevoir ce que nous entendrons dans le *Maître de Chapelle*. Nous ferons des compliments analogues à M. Moizard, qui manie avec beaucoup de souplesse la jolie voix de ténor dont il est doué.

Très-amusant M. Derblais-Ferret dans ses productions d'un genre spécial. C'est le véritable chanteur de café-concert, un pseudo-Paulus. Ah ! qu'il a bien fait rire avec son : *Y a qu'des cocus dans la maison !* Le dernier couplet, qui intéressait plus directement le public, a été accueilli d'une façon bien différente, et rien n'était plus amusant que d'analyser le rire vert-jaune de certaines physionomies bien connues.

M. Derblais-Ferret a fait aussi un bien drôle de domestique anglo-belge dans *M. Choufleury restera chez lui*.

Lorsque M<sup>lle</sup> Julia Play s'est présentée pour la première fois sur notre scène il n'y a eu qu'un cri parmi tous les spectateurs. Oh ! les beaux yeux ! disait-on, et le charme, tout mignon, quelle elle exerçait déjà à première vue s'est accru lorsqu'on l'a entendue dans ses diverses productions. Le *Maître de Chapelle* a été pour elle, ainsi que pour MM. Moizard et Dethurens, un véritable triomphe. Le trio : *Ce sont les Français*, l'air de Barnabé et le fameux duo final — final est une manière de parler, car on n'a jamais joué le *Maître de Chapelle* eu ses deux actes, pas même à l'Opéra-Comique, — puis le fameux duo de la leçon d'italien : Perché, perché ! ont été brillamment enlevés avec beaucoup de goût par ces trois excellents artistes.

M<sup>lle</sup> Julia Play nuance admirablement et de la voix et du geste, et le public a de quoi se régaler en l'écoutant et... en la regardant.

Parlons à présent de M<sup>lle</sup> Lamberty ! Celle-là, c'est le diable incarné et certainement saint Antoine, si elle l'eut connu, n'aurait jamais conservé la réputation qu'il s'est faite.

M<sup>lle</sup> Lamberty est une torpille ; chez elle, tout remue, tout pétille, tout bouge, tout va et c'est à grand peine que l'œil étonné parvient à suivre ses mouvements. Elle doit être bien bonne fille aussi, M<sup>lle</sup> Lamberty, car dès son entrée en scène, on lit sur sa physionomie : « Me voilà, je viens pour vous amuser. »

Et cela n'a rien de prétentieux de sa part, car, vrai ! il serait impossible de résister à son entraînement endiablé et à ne pas remercier, par d'interminables applaudissements, les bons moments de fou rire qu'elle vous fait passer. Et avec cela d'une complaisance qui ne s'est pas démentie un seul instant, malgré les exigences d'un public mis en belle humeur. M<sup>lle</sup> Lamberty se fait entendre dans son répertoire, disent les programmes, son répertoire est vaste, et dame ! si bien présenté, que l'on abuse un peu.

Terminons notre revue par M. Montclair, le directeur de la troupe et en même temps son premier comique. Dans toutes ses productions il a été désopilant ; sa *Visite présidentielle* était un Caran d'Ache tout pur qui n'avait l'air de rien et où tout se résumait en la finesse du débit et dans les jeux de physionomie instantanés. Aussi on se tordait. Très drôles également les monologues avec leur chute inattendue.

M. Montclair et toute sa troupe ont obtenu un beau succès d'hilarité dans *M. Choufleury*. Du commencement à la fin, ce n'a été qu'un éclat de rire et le public s'est retiré enchanté de tout ce qu'il avait vu et entendu.

Nous espérons, malgré les chaleurs accablantes du commencement de l'été, d'avoir encore souvent l'occasion de les applaudir et de ne pas les voir se borner aux dix représentations qu'ils se proposaient de nous donner.

Nous aurons l'occasion de parler prochainement d'une façon spéciale de M. Laffage.

M. Laffage est un excellent violoniste, prix du Conservatoire de Lyon, qui s'acquitte à merveille de ses délicates fonctions de pianiste accompagnateur.

Nous nous bornerons, pour aujourd'hui, à constater son légitime succès.

Monsieur de l'Orchestre.

---

### THÉÂTRE DE HANOÏ (*L'Avenir du Tonkin*, 23 mai 1894, p. 2)

Les représentations se suivent sans que la chaleur de ces jours derniers semble avoir la moindre prise sur nos vaillants artistes.

Nos deux gracieuses étoiles, M<sup>les</sup> Play et Lamberty, dans leurs genres si différents, intéressent le public au plus haut degré et ne se lassent nullement de ses exigences.

MM. Dethurens et Moizard, de leur voix bien timbrée, nous ont donné toute une série de beaux morceaux de concert et de romances de salon, que le public leur a fait

bisser à maintes reprises. M. Derblais-Ferret, le jeune Paulus de la troupe, est toujours très amusant dans ses productions variées.

Quant à M. Montclair, il a pour spécialité de nous désopiler la rate. Ses monologues sont abracadabreants et on ne se lasse pas de l'entendre. Avec lui, c'est comme chez feu Nicolet.

Avec les petites chaleurs (de 35 à 40°) dont nous jouissons, M. Laffage, le pianiste-violoniste-xylophoniste-accompagnateur, a une rude tâche à remplir ; il s'en acquitte du reste à merveille.

Nous ne saurions assez prodiguer nos encouragements à tous les membres de cette excellente petite troupe qui nous fait passer de si charmantes soirées.

M. Montclair a remis à M. le gouverneur général une demande de subvention pour l'aider à venir parmi nous l'hiver prochain ; le défaut de place nous empêche de parler, aujourd'hui, de ce projet que nous ne saurions assez espérer voir encouragé. Nous nous proposons d'y revenir en détail dans notre prochain numéro.

*Le Monsieur de l'Orchestre.*

---

### THÉÂTRE DE HANOÏ

Bureaux 8 h. 1/2.

Rideau 9 h.

(*L'Avenir du Tonkin*, 26 mai 1894, p. 3)

### ADMINISTRATION MONTCLAIR

Dimanche 27 mai 1894

Pour les dernières représentations de la troupe

### SPECTACLE DE FAMILLE

### PREMIÈRE PRÉSENTATION DE

### LES NOCES DE FANNETTE

opéra comique en 1 acte, musique de V. Massé

M<sup>lle</sup> Julia PLAY

remplira le rôle de Jeannette

### Distribution

Jean, M. Dethurens ; Thomas, M. Derblais ; Jeannette, M<sup>lle</sup> J. Play ; Petit-Pierre, M. Moizard

---

### GRAND CONCERT

avec le concours de

M<sup>lle</sup> LAMBERTY, des Ambassadeurs

### PREMIERE PARTIE

MM. Derblais-Ferret

La Noce du Trombone

Moizard

Verse la belle fille

Dethurens

Le Rêve du prisonnier

M. Moizard

Le soir

M<sup>lle</sup> Lamberty

Dans son répertoire

M. Montclair

La Vie (monologue)

Première audition du violoniste xylophoniste

LAFFAGE, qui jouera :

1<sup>o</sup> Fantaisie Pastorale, pour violon, avec cadence par l'auteur ;

2<sup>o</sup> Gigue anglaise, pour xylophone, par l'auteur.

### DEUXIÈME PARTIE

MM. Derblais-Ferret La Première à gauche

Moizard Mignon (romance)

M<sup>lle</sup> Lamberty Dans son répertoire

M. Montclair      Le Chanteur Salmigondis

---

Le piano sera tenu par M. LAFFAGE

---

LE  
NOUVEAU THÉÂTRE  
DE HANOI  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 juillet 1895, p. 1, col. 1-3)

Dans sa séance de vendredi, 12 courant, le conseil municipal s'est occupé de l'importante question relative à la construction d'un théâtre municipal.

Le sujet était des plus urgents à traiter, car la prochaine saison théâtrale commence dans deux mois et demi et nos édiles se trouvaient placés en face d'une série d'alternatives dont aucune ne laissait entrevoir de solution bien satisfaisante.

Parmi nos édiles, les uns, malgré l'accroissement constant de nos ressources, craignant d'obérer les finances de la ville, voulaient, pour cette année, soit s'accommoder du théâtre chinois, employé jusqu'ici, soit s'entendre avec la Société Philharmonique

Mais, comme d'aucuns le faisaient observer avec juste raison, le théâtre chinois est situé bien loin du centre de la ville, sa toiture en zinc présente des inconvénients que les ondées de l'hiver dernier ont suffisamment fait ressortir et, de plus, les conditions dans lesquelles se trouvent actuellement ses charpentes laissent beaucoup à désirer et nécessitent une sérieuse réfection.

Quant au local de la Société Philharmonique, il a été conçu et exécuté dans de telles proportions d'exiguïté qu'il pourra peut-être suffire aux réunions de la Société, mais qu'il serait impossible de songer à y rassembler une partie notable de la population de Hanoï, comme le cas pourrait se présenter. De plus, on a craint que ses dimensions restreintes auraient pu, à un moment donné, servir d'argument à la direction théâtrale pour réclamer une indemnité. faute par elle d'avoir pu caser tous ceux qui désiraient assister aux représentations. D'autres conditions encore militaient contre un arrangement de cette sorte. Le peu d'élévation du bâtiment, dominé par les constructions adjacentes dont il est entouré et qui empêchent tout appel d'air, en font une véritable fournaise et le *chef-d'œuvre* de menuiserie qui encombre le plafond, et dont le prix aurait été bien mieux appliqué à l'augmentation des maçonneries, brisera toujours les ondes sonores et empêchera la transmission des vibrations, transmission si nécessaire pour l'acoustique.

Ne parvenant pas à se mettre d'accord, MM. les conseillers s'étaient arrêtés ensuite à la transformation de la halle du marché du boulevard Dong-khanh en salle de spectacle. L'idée avait quelques côtés avantageux. D'abord, l'emplacement central, la possibilité de créer une salle spacieuse avec des dégagements nombreux et suffisants, enfin une dépense relativement restreinte pour le budget municipal.

M. le Résident-maire fit un appel au concours de quelques-uns des entrepreneurs de la ville pour leur demander d'élaborer un projet de transformation. Un seul d'entre eux répondit à cette invitation et les plans qu'il soumit prouvèrent que, comme dimensions. la halle, qui a dix neuf mètres de largeur sur cinquante deux de profondeur, pouvait largement suffire.

Mais, entre-temps MM. les conseillers avaient eu le temps de réfléchir et de peser le pour et le contre des deux solutions devant lesquelles on allait se trouver en présence et entre lesquelles il fallait, vendredi dernier, faire son choix : d'une part l'aménagement de la halle du boulevard Dong-khanh. de l'autre la construction d'un théâtre tout flambant neuf. Plusieurs d'entre eux firent valoir que la transformation de la halle serait

d'abord assez coûteuse et ne constituerait jamais qu'un bâtiment provisoire, sur le sort duquel on aurait à revenir dans quelques années. Puis le marché de la rue du Riz a pris depuis assez longtemps déjà une importance telle qu'il est absolument indispensable d'augmenter ses dimensions. On devrait donc transporter rue du Riz la halle du boulevard Dong-Khanh, transfert, qui pourrait s'exécuter moyennant un millier de piastres et construire un théâtre sur l'emplacement de la halle.

C'est sur cette dernière proposition que l'on se mit d'accord et il fut décidé de mettre d'abord au concours le projet du nouveau théâtre à ériger.

Pour arriver à ce but, un appel sera fait aux architectes et entrepreneurs du Tonkin. Une somme de cinq cents piastres sera allouée à l'auteur du projet primé et une somme de trois cents piastres à l'auteur du projet venant en seconde ligne. Les fonctionnaires du Tonkin sont admis au concours, mais non à la participation dans les récompenses.

Au sujet de cette dernière clause, une discussion assez vive s'éleva.

Plusieurs parmi les conseillers voulaient, et à notre sens ils avaient parfaitement raison, que les fonctionnaires fussent absolument exclus du concours. Un des conseillers fit observer que ce serait peut-être priver la ville d'un joli projet. Cette raison ne nous semble pas suffisante.

Jusqu'à présent, il faut bien le dire. et le dire bien haut, nos colons, entrepreneurs ou architectes, ont toujours été écrasés par le fonctionnarisme et n'ont jamais, ou bien rarement, eu l'occasion de faire montre de ce qu'ils pouvaient produire. Tandis qu'au contraire, toutes les facilités étaient données aux fonctionnaires.

Ces derniers, du reste, quelques projets et plans qu'ils fissent, voyaient toujours la solde courir comme à l'ordinaire. et n'avaient pas, comme les entrepreneurs ou architectes civils, à se préoccuper des pertes de temps.

C'est là un grand facteur avec lequel il faut compter, et nous sommes heureux de constater que notre conseil municipal, rompant avec la routine, a voulu mettre une fin à ces abus. Il ne nous reste qu'à espérer que nos architectes et entrepreneurs du Tonkin, stimulés par la résolution prise, sauront répondre dignement à l'appel qui leur est fait.

La salle devra pouvoir contenir 800 places.

La dépense occasionnée par l'érection du nouveau monument ne devra pas dépasser 40.000 piastres payables en six annuités. Nous reviendrons prochainement sur cette somme que nous aurions voulu voir largement augmentée et nous donnerons les raisons qui dictent notre manière de voir.

Les projets devront être remis à M. le résident-maire avant le 1<sup>er</sup> octobre prochain, a 8 heures du matin.

Le projet primé sera mis en adjudication publique et devra être terminé dans l'espace de vingt mois

Avant de finir pour aujourd'hui avec le résultat de cette dernière séance du conseil, qu'il nous soit permis d'exprimer le désir de voir le conseil municipal prendre la décision d'exposer au public, pendant une quinzaine, les projets qui lui auront été présentés. Nous avons déjà eu à maintes reprises l'occasion de faire remarquer que la population européenne du Tonkin n'était pas comparable à celle qui compose nos villes de France. **Presque tous nos officiers, fonctionnaires et colons sont gens qui ont beaucoup vu, et, en général, beaucoup retenu. Leur goût s'est épuré et il y a lieu, croyons-nous, dans ces conditions, de tenir grandement compte de l'opinion publique en matière d'art.**

VIDEO.

---

LE THÉÂTRE MUNICIPAL  
Programme du concours  
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 juillet 1895, p. 2)

La commission des travaux du conseil municipal, composée de MM. Berruer, Bunod et Coutel, vient d'élaborer son programme au sujet des projets à présenter pour le théâtre municipal, dans lequel sont décrites toutes les conditions que doivent remplir ces projets.

Nous pouvons les résumer comme suit :

Chaque projet sera composé de six dessins et d'un mémoire explicatif sur la nature des matériaux, le dispositif et la distribution du théâtre.

Les dessins comprendront :

1° Deux plans, le plan du rez-de-chaussée et le plan de l'étage ou des étages. Ces plans seront exécutés à l'échelle de un centimètre par mètre ;

2° Deux élévations, une élévation de la façade principale et une élévation de la façade latérale. Ces élévations seront dessinées à l'échelle de deux centimètres par mètre ;

3° Une coupe transversale du bâtiment à l'échelle de deux centimètres par mètre également ;

4° Un plan et détails du plancher mobile pour transformation de la salle de spectacle en salle de fêtes. Ce plan sera également fait à l'échelle de deux centimètres par mètre.

Il a été en outre stipulé que la dépense de ce théâtre, *non compris* le matériel et mobilier, ne devra pas dépasser environ 40.000 piastres.

Le terrain appartenant à la ville sur lequel se trouve actuellement le marché du boulevard Dong-khanh et sur lequel il est projeté d'élever le théâtre, possède une superficie de 73 mètres de profondeur sur 58 mètres de largeur sur le boulevard.

Il faut que la future salle de spectacle puisse contenir au moins 800 places.

La scène devra avoir dix mètres sur dix ; en arrière seront placées 20 loges d'artistes qui devront pouvoir contenir de 1 à 3 toilettes chacune, ainsi que les différents aménagements nécessaires pour le théâtre.

Le dossier du projet devra être remis à M. le Résident-maire, le premier octobre prochain, à huit heures du matin, au plus tard, et sera signé d'un pseudonyme.

Les concurrents devront déposer sous enveloppes cachetées le pseudonyme et leur nom. Ces enveloppes seront déposées dans une boîte scellée, qui sera ouverte en séance publique, après délibération de la commission technique approuvée par la séance du Conseil.

Comme nous l'avons dit, il y a quelques jours, deux primes, l'une de 500 piastres, l'autre de 300 piastres seront allouées aux auteurs des deux premiers projets adoptés, à l'exception de ceux présentés par un employé du Protectorat.

---

#### CHRONIQUE LOCALE (*L'Avenir du Tonkin*, 7 août 1895, p. 2)

La municipalité de Hanoï nous fait parvenir un avis complémentaire informant les personnes qui ont l'intention de présenter un projet pour la construction du théâtre municipal, que l'évaluation des travaux sera faite suivant les prix de la série officielle de Cochinchine (dernière édition) diminués de vingt pour cent.

Les sommes qui seront dues à l'entrepreneur des travaux seront productives d'un intérêt de six pour cent jusqu'à parfait paiement.

---

#### CHRONIQUE LOCALE (*L'Avenir du Tonkin*, 25 septembre 1895)

Le Résident-maire a l'honneur d'informer les intéressés que les projets pour la construction d'un théâtre à Hanoï seront reçus jusqu'au 11 octobre inclus.

Ce délai ne pourra pas être dépassé.

Une commission se réunira le 12 octobre, à l'hôtel de ville, à l'effet de les examiner.

Cette commission est composée de :

MM. Morel, résident-maire, président ; Sallenave, ingénieur, ancien directeur des Travaux publics ; Vildieu, chef du service des bâtiments civils ; Domergue, résident de la province de Hanoï ; Jacob, chef d'escadron de l'artillerie, adjoint au directeur ; Lacaze, 1<sup>er</sup> adjoint ; Bunau, conseiller municipal ; Guillaume aîné, entrepreneur de Travaux publics ; Schmidt, capitaine à la direction d'artillerie ; Lagisquet, inspecteur des bâtiments civils ; Leclanger, chef de la voirie municipale.

---

### À PROPOS DU THÉÂTRE (*L'Avenir du Tonkin*, 20 novembre 1895)

Messieurs les directeurs,

Veuillez m'accorder l'hospitalité de vos colonnes pour répondre à la lettre, signée W..., qui a paru dimanche dernier dans *l'Extrême-Orient*. Elle a absolument la même saveur que les articles parus dans *l'Indépendance Tonkinoise* des 25 et 26 octobre dernier et les mêmes inexactitudes s'y trouvent reproduites ; tout cela doit sortir du même petit four. Dans les deux productions, les phrases sont injectées de fiel lorsqu'il s'agit de mon projet que l'on traite en bombe glacée alors que l'on semble ne pas avoir assez de miel pour en arroser le nougat de Mont... pellier de mon concurrent.

J'aurais désiré rester en dehors de toute polémique, je ne la poursuivrai pas du reste ; mais les erreurs multiples contenues dans la lettre signée w..., et qui pourraient être acceptées comme exactes par une partie du public, me font un devoir de défendre mon projet, mais seulement en ce qui les concerne. J'estimais qu'il eût été plus digne, pour nous concurrents, de nous taire, et de laisser se prononcer en toute liberté d'action et sans chercher à les influencer d'aucune sorte les commissions successivement nommées. Au lieu de cela, M. Quand même se démène comme un gourmet devant une crème Chantilly ratée.

Nous connaissons, nous concurrents, les noms des membres de la commission nommée pour se prononcer sur nos projets ; ils avaient été publiés avant la remise des projets. Par conséquent, du moment où nous concourrions, nous acceptions leur compétence et par suite leur verdict. M. Berruer — il est assez souvent nommé dans la lettre pour que l'on puisse faire usage de son nom —, n'est plus de cet avis aujourd'hui que le jugement des diverses commissions ne semble pas lui avoir été favorable, et il prétend que nous n'avons dans la colonie qu'un seul homme qui soit capable de juger les questions d'art, de technique et de goût ; tout le monde aura compris de suite qu'il s'agit de M. Coutel.

Mon Dieu ! nous ne voulons nullement mettre en doute les profondes connaissances que peut posséder M. Coutel pour tout ce qui concerne l'esthétique ; nous n'avons jamais eu l'occasion de les constater et de les apprécier. Il nous serait, par conséquent, difficile de nous prononcer.

Mais enfin, si d'après M. Berruer et M. W..., les personnes qui faisaient partie des commissions, MM. Morel, Vildieu, Lacaze, Domergue, Bunau, Leclanger, le commandant Jacob et bien d'autres, prises individuellement, n'atteignaient pas la cheville de M. Coutel, peut-être MM. Berruer et W... voudront-ils bien admettre que prises en masse, elles arrivent à la hauteur de la compétence de notre sympathique entrepreneur.

M. Berruer a au reste dû admettre que la science et le goût de ces messieurs pourraient bien contrebalancer les connaissances profondes de M. Coutel, puisqu'il proposait d'envoyer les projets à Haïphong.

Si l'on était entré dans cet ordre d'idées, rien ne se serait opposé à ce qu'on les envoyât plus tard à Nam-dinh, à Lang-son, à Bac-ninh, pour finir par Dong-trieu.

Mais laissons cela pour en arriver à l'examen rapide, non pas des critiques auxquelles nous n'aurions rien à répondre, les appréciations étant libres, mais aux erreurs contenues dans la lettre de M. W... et que nous avions déjà constatées dans les articles de l'*Indépendance*.

L'écrivain commence par dire : « Il n'existe pas, en effet, de dégagements sur les côtés de la scène et ceux destinés à desservir les loges d'artistes. » De chaque côté de la scène il y a deux portes, soit quatre en tout, qui ont chacune deux mètres de largeur sur 3 mètres 75 de hauteur. La scène communique avec le foyer des artistes par une ouverture de 2 mètres 50 de largeur sur quatre mètres de hauteur. » Si cette ouverture n'était pas jugée suffisante, rien ne serait plus facile que d'en augmenter les dimensions.

Laissons continuer l'auteur : « Le magasin des décors se trouvant situé sur l'un des côtés du pourtour, il faudra, pendant les entractes, passer les décors par les vérandas sous lesquelles stationneront les spectateurs qui se rendront aux fauteuils ou à l'escalier conduisant au foyer de l'étage. C'est là un défaut qui a une importance très grande, car « outre qu'il gênerait considérablement la circulation, le public se trouverait exposé aux accidents qui signalent si trouvent ces manœuvres difficiles et délicates. »

Il faut supposer que M. W... n'a pas une bien grande connaissance des choses de théâtre. Ou diable a-t-il jamais vu que les décors se transportaient sur la scène pendant les entr'actes. M. W... ne sait donc pas que ces opérations se font dans la matinée, et que, le soir venu, toute la décoration de la pièce ou des pièces qui vont être représentées se trouve en place sur la scène, les toiles du fond suspendues aux poulies qui permettent de les descendre au fur et à mesure de leur emploi, les coulisses accrochées aux portants. Le soir venu, le magasin aux décors, à moins d'un besoin urgent, ne doit pas être ouvert. Et si une nécessité de ce genre se présentait, ce ne serait pas par les vérandas que l'on passerait les décors.

Nous avons déjà entendu formuler cette même observation dans l'article de l'*Indépendance*, et nous avouons ne pas la comprendre. Les décors sortiront par la porte du milieu du magasin donnant sur l'extérieur du bâtiment et entreront par les portes situées sur les côtés de la scène. Cela se fait ainsi dans presque tous les théâtres de l'Europe où l'on cherche autant que possible, à cause des dangers d'incendie, à avoir l'espace d'une rue entre le théâtre et le magasin des décors. Mais que M. W... n'aille pas s'imaginer que les toiles de fond se portent distendues du magasin au théâtre, comme le disait l'auteur de l'article de l'*Indépendance*. La porte du magasin des décors de l'Opéra de Paris, brûlé tout récemment, n'avait que sept mètres de hauteur ; et l'on ne passait certes pas les décors par dessus le mur.

Passons à l'observation suivante :

« Le parterre comporte 876 places destinées aux civils, aux soldats et aux indigènes, et l'entrée sera la même pour tous ! »

N'en déplaise à M. W..., dans presque tous les théâtres de l'Europe, on entre dans le corps de la salle, au rez-de-chaussée, par une seule ouverture, et cela à cause du contrôle. Dans les théâtres où il y a au rez-de-chaussée un rang de baignoires, les personnes qui ont pris un fauteuil ou une stalle contournent les baignoires par le couloir qui leur est affecté, et arrivent à leur place par un passage obtenu par la suppression d'une loge de chaque côté entre les baignoires de côté et les avant-scènes.

Si la direction juge à propos à Hanoï, de multiplier ses agents de contrôle qu'est-ce qui empêche de faire l'entrée des fauteuils et des premières sous les vérandas, par les

portes qui se trouvent indiquées sur le plan au bas des escaliers conduisant aux loges de côté ? M. W... serait probablement fort en peine de nous le dire.

L'auteur continue :

« Il n'est pas un théâtre au monde qui contienne un nombre de places aussi considérable au parterre. »

Cette phrase est suivie de la nomenclature des douze principaux théâtres de Paris avec le nombre total de leurs places et le nombre des fauteuils d'orchestre, stalles et places de parterre.

Il est pénible d'avoir à discuter une question comme celle qui nous occupe avec une personne qui semble ne connaître en Europe que la France, et qui puise ses éléments d'argumentation dans l'*Almanach Bottin*. Qu'elle nous permette donc de lui faire remarquer que la Scala de Milan a 3.800 places dont 1.500 aux fauteuils, stalles et parterre ; San Carlo, de Naples, le plus grand théâtre du monde après la Scala, a 3.300 places dont 1.150 au rez-de-chaussée. Les théâtres de Bologne, la Fenice de Venise, et le théâtre de Parme, qui, tous, comptent parmi les principaux de l'Italie, sont établis dans les mêmes proportions.

À Paris, on a été obligé, au grand détriment de l'acoustique, de restreindre autant que possible les dimensions en largeur à cause du prix exorbitant des terrains. Il y a dix ans, les terrains des environs de la Bourse se payaient 3.500 francs le mètre carré. (Voir *Agenda Oppermann*). Il a donc fallu construire en élévation et c'est ce qui a valu aux habitants de la métropole des citernes comme le Châtelet, le théâtre contenant le plus de places, ou sur 1.000 places il n'y eu a que 472 au rez-de-chaussée, moins du tiers de ce que l'on compte à la Scala. Et c'est pour la raison de la cherté du terrain, qui du reste est limité en ce qui concerne l'Opéra comique, que les architectes parisiens et les *Annales du Constructeur* ont bien été forcés de préconiser l'étendue en hauteur.

Mais entendons la suite : « Au point de vue de l'acoustique cette disposition est très défectiveuse. »

Ceci est une erreur absolue. Nous ne voudrions pas blesser M. W... dans ses affections, mais qu'il se dise bien, et tous ceux qui ont parcouru l'Europe le lui diront, les théâtres parisiens sont, en général, ce qu'il y a de plus mauvais au point de vue de l'acoustique et sont bien inférieurs aux théâtres d'Italie, sous ce rapport. Cela se conçoit facilement ; le son émis horizontalement doit s'en aller en ondes sonores, dont les segments de cercles s'étendent de plus en plus vers le haut, jusqu'à l'extrémité de la salle. Mais si, avant d'être parvenues à destination, ces ondes sonores rencontrent des balcons et des galeries qui surplombent sur la moitié du rez-de-chaussée par exemple, comme à la Porte Saint-Martin et à la Gaité, et de plus, si elles viennent se heurter à une demi-douzaine de rangées de baignoires, loges, poulailler, on conçoit qu'une partie des spectateurs n'entende pas bien ce qui se dit ou qui se chante.

Que M. W... consulte le *Dictionnaire raisonné d'architecture*, d'Ernest Bosc, il trouvera au mot théâtre et au bas de la page 296 les lignes suivantes à ce sujet : « En général, les théâtres de l'Europe sont aujourd'hui construits sur plan presque identique : celui de la salle de spectacle est de forme elliptique ; quant à l'aménagement de la salle, dans le Midi de l'Europe, surtout en Italie, on ne voit que des loges sans galeries ; dans le Nord au contraire celles-ci dominent. Le grand secret de l'acoustique réside probablement dans l'aménagement très différent des salles du Nord et des salles du Midi. Si, dans nos théâtres de France, par exemple, l'acoustique laisse tant à désirer, nous l'attribuons en grande partie aux balcons et galeries qui font saillie dans la salle, à l'ouverture de la scène, à l'exiguïté des couloirs qui entourent la salle, etc., etc. Les théâtres italiens, au contraire, ne sacrifient rien à la décoration ; l'aspect en est froid et sévère, mats l'acoustique y est excellente. »

L'idéal pour une salle de spectacle, au point de vue de l'acoustique, serait une salle presque circulaire, comme en ont les principaux théâtres d'Italie, et les murs absolument lisses sans surcharges d'aucune sorte. Pour des motifs qu'il serait trop long de

développer on peut difficilement atteindre ce but que l'on a cherché pourtant à obtenir dans la mesure de possible. L'Opéra de Zurich n'a qu'une rangée de loges, le Grand Opéra d'Amsterdam deux, l'Opéra de Rotterdam, une.

« En outre, ajoute l'auteur, les artistes » fatiguent moins dans une salle en hauteur que dans une salle très large où la voix se perdant facilement, ils sont obligés de parler ou de chanter plus fort pour pouvoir se faire entendre. »

M. W... semble s'être préoccupé fort peu de la disposition des théâtres antiques où les scènes avaient jusqu'à 20 et 25 mètres de largeur. Tout le monde entendait fort bien et pourtant les principaux acteurs ne faisaient guère que parler, les chœurs chantaient. Pour finir, qu'il me soit permis d'ajouter encore que le plus large théâtre en Europe est celui du village d'Ober-Ammergau, en Bavière, sur lequel on représente la passion du Christ. À toutes les places, on entend fort bien et pourtant, la scène a 40 mètres de largeur. Et il n'y a rien en hauteur.

Nous ne suivrons pas plus loin M. W.., qui croit devoir ensuite critiquer les résolutions de la commission et des sous-commissions. Nous ne connaissons pas l'opinion que les membres de ces commissions ont émises, mais, comme je le disais plus haut il me semble, pour les raisons que j'exposais, que nous n'avons qu'une chose à faire : nous y soumettre.

Peut-être M. W... trouve-t-il que, ces Messieurs n'ont pas mis dans les termes de leurs rapports autant d'emphase, dans leurs réunions autant d'apparat que ce qui d'ordinaire, dans notre vieille Europe, semble un apanage de ce genre d'assemblées et du libellé de leurs décisions ? Mais est-ce à dire que leur compétence, de par ce fait, est moindre ?

Nous ne le pensons pas et en tout cas, leur examen nous semble avoir été fort sérieux.

X. Y. Z.

---

RÉSUMONS !  
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 janvier 1896, p. 2, col. 5)

Le deuxième mois de la saison théâtrale est passé et il serait peut-être intéressant de jeter un coup d'œil rétrospectif.

Mettons par exemple B pour les bonnes soirées, A B pour assez bon, M pour médiocre et une croix pour les couacs !!

*Le Jour et la Nuit* B., *Faust* B., *Mireille* A.B., *Violetta* B., *Lakmé* B., *Si j'étais roi* B.. *Rigoletto* B., *Lucie de Lamermoor* M., *Mignon* M., *Le Châlet* B., *le Voyage en Chine* B., *Boccace* B., *Madame Angot* +, *28 Jours de Clairette* A. B., *L'Amour mouillé* <sup>1</sup> +, *les Domestiques* A. B., *La femme à Narcisse* B., *Les Amours de Cléo* B., *Divorçons* B., *Ménages parisiens* B., *Coquin de printemps* B.

Pour les reprises :

*Le Jour et la Nuit* B., *Faust* B., *Violetta* B., *Lakmé* B., *Mireille* B., *28 Jours de Clairette* A.B., *Si j'étais roi* A. B., *Voyage en Chine* B., *Divorçons* B.

Ce qui nous donne sur 30 représentations ; 20 bonnes, 6 assez bonnes, 2 médiocres et 2 ratées, et nous croyons que beaucoup de bons théâtres de province en France n'ont pas un résultat pareil à signaler.

L'expérience a prouvé que notre capitale n'était pas encore mûre pour la grrrrrande opéra ! — entendu ! — mais l'expérience a été bonne et surtout profitable pour notre nouveau théâtre ! Nous savons maintenant que l'opéra comique, l'opérette, le vaudeville et la comédie doivent seuls être joués sur notre scène, du moins aussi

---

1 Paroles de Léon Durocher ; musique de Georges Fragerolle (1896).

longtemps que la situation pécuniaire ne permettra pas de nous faire amener des artistes *di primo cartello* ! ... et nous croyons que M<sup>mes</sup> Caron, Carrère, etc., etc , ne viendront pas encore l'année prochaine pour faire plaisir à ceux qui croient devoir appliquer au Tonkin, « Tout ou rien ».

Madame Debry a été la première à reconnaître l'erreur commise puisqu'elle a remis il y a plus d'un mois un projet supprimant l'opéra ou à peu près. Malgré sa grande expérience de la scène et de ses habitants, la directrice a encore eu de nombreuses déceptions et désillusions avec quelques-uns de ses pensionnaires qui préféraient le *dolce farniente* à l'engagement qu'ils avaient pris de jouer consciencieusement et qui se figuraient, parce que la vie coloniale avait apporté quelques heureux et inespérés changements dans leur existence, qu'ils devaient forcément restreindre leurs obligations au point d'en oublier parfois le respect et les convenances : *Ulha ne sutor crepidam*<sup>2</sup> !

Nous ne faisons pas un plaidoyer pour madame Debry ; mais nous avons pu constater qu'elle a dû passer par bien des tracas pour arriver au résultat que nous avons démontré et si elle revient l'année prochaine — nous le lui souhaitons sincèrement —, elle saura ce qu'il faut au Tonkin et comme répertoire et comme artistes !

FATUM.

---

CONSEIL MUNICIPAL DE HANOI  
Séance du 25 février 1896  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 février 1896)

M. le résident-maire soumet au conseil le rapport de la commission du Théâtre, chargée d'examiner une proposition déposée par M. Knosp, demandant à être chargé :

1° des plans et devis nécessaires à la mise en adjudication du théâtre, moyennant une remise de 5 % sur le montant du devis estimatif des travaux;

2° 5 % sur la direction proprement dite des travaux, dont il serait chargé de la mise à exécution.

M. Morel pose au conseil la question de savoir si l'on doit examiner ces deux propositions séparément ou en bloc. À l'unanimité, il est décidé que la proposition serait scindée, et que la discussion ne doit porter que sur l'établissement des plans et devis. Le conseil, d'accord avec la commission, décide que la direction des travaux restera absolument réservée à la voirie. M. Godard estime qu'il existe des travaux plus urgents à faire ; d'ailleurs, il a pensé que la ville ne dépasserait pas sensiblement le chiffre de 40.000 \$ pour lequel il a voté.

M. Lacaze répond que les observations de M. Godard auraient été mieux fondées si elles s'étaient présentées dès le début de la discussion, c'est-à-dire avant le fonctionnement de la commission d'examen ; que lui-même, à cette époque, eut été de l'avis de M. Godard, puisqu'il proposait de ne pas engager immédiatement cette dépense et de transformer provisoirement en théâtre, moyennant six ou sept mille piastres, la halle en fer du boulevard Dong-khanh, qui aurait suffisamment répondu aux besoins du moment ; mais qu'à l'heure actuelle, il lui semble que la question n'est plus à sa place, le conseil ayant rejeté cette proposition et décidé le principe d'une construction définitive.

M. Charpartier demande si les finances de la ville permettent d'engager seulement une telle dépense que l'on peut craindre de voir encore dépasser.

M. Charpartier pense qu'on eût pu se borner à réceptionner et aménager le Théâtre Chinois pendant plusieurs années.

---

<sup>2</sup> « Cordonnier, tiens-t'en à la sandale »

M. Lacaze fait observer que cette construction est dans un état déplorable, presque dangereux pour la sécurité des spectateurs, que tout y est à refaire, qu'on y engagerait chaque année de fortes dépenses pour obtenir un résultat encore plus médiocre que par l'aménagement d'une halle-marché que le Conseil a repoussé à la presque unanimité.

M. Lacaze et M. Coutel exposent que le public ne comprendrait pas qu'à des époques si rapprochées, le Conseil soit d'opinions si diverses ; pour être conséquent avec lui-même, il n'a qu'à maintenir ce qu'il a primitivement décidé sans se laisser influencer par des considérations étrangères qui doivent rester en dehors du débat.

M. Godard revient à ses premières déclarations et demande que l'on réserve la question et remette la construction du théâtre à une date ultérieure. Il a voté pour 40,000 piastres et ne croit pas devoir accepter d'engager des sommes supérieures.

M. Morel répond que, soucieux des intérêts de la ville, il s'est déjà préoccupé de cette question et a fait des démarches auprès de M. le secrétaire général, pour demander au Gouvernement du Protectorat de participer pour une somme de 20.000 \$ dans cette dépense, qu'il évalue à 20.000 \$ pour la construction et 10.000 \$ pour les peintures, la décoration et l'aménagement intérieurs

M. le secrétaire général a bien voulu promettre de présenter à M. le gouverneur général, avec son avis favorable, la demande de subvention de 20.000 \$ faite par la ville qui n'aura en réalité, comme le demandent MM. Charpentier et Godard, à dépenser que 40.000 \$.

L'adjudication se fera à forfait et au rabais sur les chiffres de 50.000 \$ et de 10.000 \$ prévus pour la grosse construction et l'aménagement intérieur.

Si le Protectorat ne donnait pas la subvention demandée ou si, cette subvention accordée, l'adjudication ne donnait pas de résultats, le théâtre ne serait pas exécuté.

La ville est donc certaine de limiter sa dépense ou de n'en engager aucune.

Le Conseil se rallie pleinement à cette déclaration.

M. Bunau résume la question en demandant qu'un devis complet basé sur le chiffre indiqué soit soumis à la voirie, et insiste aussi sur ce point que, si le Protectorat veut bien concourir pour 20.000 \$ à cette dépense, les finances de la ville ne seront pas dépassées.

M. le résident-maire est d'avis qu'il n'y a d'occuper pour le moment que de la question des plans et devis, sans engager l'avenir, et propose de mettre la question à l'étude et faire procéder immédiatement à la préparation des plans et devis complets, de manière à fournir aux entrepreneurs de l'adjudication les documents précis ne laissant rien à l'abus, qu'il faut absolument éviter.

Il met d'abord aux voix la question du maintien du principe de la construction du théâtre au prix de 20.000 \$ dans cette dépense.

MM. Godard, Charpentier et Dufour acceptent sous la réserve qui vient d'être indiquée, et le Conseil adopte à l'unanimité la motion.

Le conseil est ensuite appelé à fixer le pour cent qu'il convient d'allouer à l'architecte chargé d'établir les plans et devis.

M. Berruer proteste contre la qualité d'architecte attribuée à M. Knosp dont aucun travail de construction ni de détail ne peut être montré pour justifier de ses connaissances techniques.

Une assez vive discussion s'élève entre M. Berruer et divers conseillers à ce sujet

M. le résident-maire fait remarquer que ces questions de personnes sont déplacées ; qu'il ne s'agit ici que d'une demande faite par l'auteur du projet primé, demande sur laquelle la commission a fait un rapport qu'il convient de discuter.

M. Morel fait connaître un conseil que M. Cézard a demandé que, dans la mise en adjudication, l'on séparât les travaux de peinture et de décoration de la construction proprement dite.

Le conseil est de cet avis et décide, comme l'avait exposé précédemment M. le Maire que les commissions porteront sur les chiffres de 50.000 et 10.000 \$.

Il décide en outre que, par un contrat à établir entre la ville et le demandeur, l'auteur du projet primé sera chargé d'exécuter, sous le contrôle du chef de la voirie, tous les plans et dessins relatifs à la construction tant pour l'adjudication que pendant le cours des travaux.

La conduite des travaux sera surveillée directement par la voirie, et le chiffre du pour cent a attribuer au dessinateur portera sur 50.000 \$, la question de l'aménagement intérieur restant réservée.

À la majorité, le conseil décide d'allouer cinq pour cent au demandeur dans les condition qui viennent d'être indiquées.

\*  
\* \* \*

M. le résident-maire soumet ensuite au conseil une demande de déplacement de voie pour la construction prévue par le service des travaux publics d'un Palais de justice et d'une prison centrale.

Le plan circule, et le Conseil ne soulevant aucune objection, la question est mise aux voix : à l'unanimité, la proposition soumise est adoptée.

---

Conseil municipal de Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 août 1896)

---

#### L'immeuble du théâtre

M. le résident-maire fait connaître à l'assemblée que le gouvernement n'ayant pas cru devoir faire mettre à la disposition de M. Ohl, directeur du théâtre, pour la saison 1896-1897, la salle la Société philharmonique, la municipalité a dû se préoccuper de préparer une salle pour les représentations des troupes futures jusqu'à ce que l'état des finances du protectorat et de la ville permette d'élever à Hanoï, un théâtre digne de cette cité.

M. Morel donne lecture d'une correspondance entre M. le secrétaire général et lui au sujet du Théâtre chinois qui, convenablement aménagé, peut, pendant plusieurs années, servir de salle de Théâtre, puis être transformée en gymnase municipal et être utilisée comme salle de réunion pour bals, banquets, élections, etc.

Le gouvernement, auquel M. le résident-maire demandait d'acheter le théâtre chinois pour la Ville qui l'eût aménagé avec ses ressources, n'a pu donner satisfaction à cette demande. Le conseil déciderai si la ville doit faire l'acquisition de l'immeuble dont il s'agit.

Le prix demandé provisoirement par les propriétaires s'élevait à 4.500 \$ ; après pourparlers, ils ont adopté de réduire leurs prétentions à 3.000 \$.

Le conseil, estimant qu'il a y intérêt pour la Ville à acquérir une salle qui pourra être utilisée à diverses fins, vote l'achat du Théâtre chinois pour la somme de 3.000 \$ ; un crédit du 5.000 \$ est également voté pour la transformation de la salle et de la scène.

Les crédits seront imputés sur les excédents de l'exercice 1896 et les travaux neufs de 1897.

---

Hanoï

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 août 1896)

Lundi matin, a eu lieu l'adjudication, sur appel d'offres, des travaux à effectuer en réfection pour la réfection du théâtre.

Les travaux, pour cette année, ne s'élèveront qu'à 2.000 \$ environ : le temps matériel manque, en effet, pour réceptionner la salle ; les réparations porteront uniquement sur la scène et sur les loges des artistes.

Sept entrepreneurs se sont présentés : les prix de base étaient ceux de la série de Cochinchine :

MM. Berruer a demandé 45 % d'augmentation

M. Knosp a offert 7 % de rabais

Jaques — 15 %

Dupuis — 16 %

Armand — 17 %

Lannes et Viterbo 17 %

Leyret 21 %

M. Leyret a été déclaré adjudicataire.

---

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mars 1897, p. 2, col. 1)

Nous apprenons indirectement que notre dernière chronique théâtrale aurait donné lieu à une interprétation tout à fait erronée et contre laquelle nous nous empressons de protester.

Jamais nous n'avons douté de l'indisposition de M<sup>me</sup> Noël que nous savons souffrante depuis près d'un mois. De plus, nous savons que pour la remise du *Jour et de la nuit*, M<sup>me</sup> Noël avait fait envoyer au directeur un certificat du docteur.

Notre observation sur l'orage directorial et la demande de constater visait la direction et nullement notre première chanteuse.

Les affiches que M. Ohl nous a servies pour cette remise et qui portaient : *par indisposition constatée* ont été la cause de notre critique.

---

HANOÏ  
CONSEIL MUNICIPAL  
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 août 1897)

.....  
Théâtre. — M. Dessoliers\*, ingénieur, a lu au conseil son rapport sur la réfection des loges, divers travaux d'aménagement et, surtout, la création de sorties assez vastes pour amener l'évacuation de la salle, en cas de panique ou d'incendie.

Les dépenses ne monteront pas à plus de 2.000 \$.

Ce rapport a été approuvé. Le Conseil a émis l'avis qu'en présence de l'extension que prenait chaque jour la Ville, il convenait du reprendre, dès maintenant, la question d'un théâtre définitif, digne de la capitale du Tonkin.

Les circonstances ne sont plus les mêmes qu'au moment où les projets que l'on connaît ont dû être renvoyés à plus tard.

Le gouvernement actuel, beaucoup plus large de vue, d'ailleurs, que le précédent, se trouvera l'année prochaine en possession de fonds importants provenant des réductions que ne manqueront pas de faire les entrepreneurs qui soumissionneront aux divers travaux projetés à Hanoi même, entre autres ceux du pont sur le fleuve.

Il pourra sans doute intervenir.

M. Dessoliers, qui descend à Saïgon par le courrier, a été chargé par le conseil de commencer des pourparlers à ce sujet avec M. Doumer.

---

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'HANOI  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 1897.  
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 décembre 1897, p. 2)

.....

M. Berruer rappelle à l'assemblée qu'il avait été promis à la Ville 40.000 \$ par le protectorat, pour la construction du théâtre, et demande, puisque le conseil vient d'admettre le principe de la construction d'un théâtre municipal, qu'une nouvelle démarche soit faite dans ce sens par le Maire auprès de M. le gouverneur.

M. Lacaze, maire p i., répond qu'il s'empressera de se rendre auprès du gouverneur général dès son retour au Tonkin.

---

HANOÏ  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 janvier 1898)

Avis aux possesseurs de pianos. — M. Bourdin fils, pianiste du Théâtre, demeurant rue Jules-Ferry, maison de la Mission, se met à la disposition des personnes, qui voudraient bien faire appel à lui pour accorder leurs instruments.

---

LE NOUVEAU THÉÂTRE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 février 1898, p. 1, col. 5)

La question de l'emplacement du nouveau théâtre d'Hanoï va revenir prochainement à l'ordre du jour puisque la construction d'une salle de spectacles, monumentale et digne de la capitale, est comprise dans les travaux à effectuer à l'aide des fonds de l'emprunt municipal.

Nous avons entendu émettre à ce sujet un avis qui serait certainement partagé par la majorité de nos concitoyens et auquel nous nous rangerions très volontiers. Il consisterait à édifier le nouveau théâtre au bout de la rue Paul-Bert sur une partie des vastes terrains inoccupés, à côté de la Concession, et qui sont la propriété du Protectorat.

On renoncerait naturellement à prolonger la rue Paul-Bert jusqu'au quai, ce qui serait assez logique puisque ce nouveau percement ne conduirait à rien.

En effet, les voyageurs et les marchandises descendant notre principale voie commerciale seront forcés de se diriger soit à gauche pour gagner le futur pont, soit à droite en aval du fleuve du côté où la ville a une tendance fatale et logique de s'étendre de plus en plus.

Deux voies magistralles partiraient de la limite actuelle de la rue Paul-Bert dans les deux directions que nous indiquons.

La rue aurait comme perspective le théâtre, précédé d'une jolie place ou square et elle ne pourrait que gagner à ce voisinage au double point de vue du commerce et de la circulation. Elle contribuerait à retenir le centre d'activité de la ville où il se trouve actuellement.

Quant au palais du Gouverneur, il resterait encore assez de terrains à la Concession pour qu'il soit édifié, avec ses jardins et dépendances, dans toutes les conditions exigées par un monument de ce genre.

Nous avons d'ailleurs tout lieu de penser que si notre conseil municipal demandait à M. Doumer de lui céder l'emplacement dont nous parlons, il n'essuierait pas un refus parce que cela entrerait [mots illisibles] général.

On peut toujours essayer, d'ailleurs, et si la Ville pouvait acquérir d'emblée sans expropriations coûteuses ce superbe emplacement, elle ferait certes une jolie opération et devrait une belle reconnaissance à M. Doumer pour avoir contribué largement à l'embellissement de la cité.

C. B.

---

#### NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 février 1898)

M<sup>me</sup> Guex vient de prévenir cavalièrement la municipalité qu'elle abandonnait la direction des théâtres d'Hanoï et d'Haïphong qu'elle repassait à M. Giguet avec qui on aurait dorénavant affaire.

Malheureusement, la chose ne peut se régler ainsi et, à la suite, d'une réunion de la commission théâtrale, il a été décidé que la commission mixte serait convoquée-d'urgence. Comme le temps pressait et que deux membres de la commission d'Hanoï étaient à Haïphong, il a été décidé que la réunion aurait lieu dans cette dernière ville.

En conséquence, MM. Lacaze, maire de Hanoï, président de la commission en l'absence de M. Morel, Dessoliers, nommé membre en remplacement de M. Lacaze, et Morice, membre, sont descendus avant-hier soir à Haïphong où ils retrouveront MM. Brou et Dufour.

Un incident de préséance, quelque peu ridicule, a été soulevé, nous dit-on, par le résident-maire d'Haïphong qui a fait comprendre par la teneur d'un télégramme qu'il revendiquait la présidence de la commission mixte.

Nous croyons savoir qu'une note lui a rappelé que, par arrêté, la présidence de la commission mixte était dévolue au maire d'Hanoï bien que celui-ci soit moins galonné que son collègue.

Bref, la Commission a dû siéger hier et nous espérons que des mesures auront été prises pour que les 32 artistes de la troupe ne restent pas sur le pavé.

Nous ne voulons pas retourner le fer dans la plaie en faisant remarquer combien notre municipalité a eu tort de s'emballer au sujet le M<sup>me</sup> Guex et de ne pas prendre assez de précautions contre une défection possible. C'est une bonne leçon.

---

#### HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 26 février 1898)

La Commission mixte des Théâtres, réunie à Haïphong, a décidé que l'exploitation des théâtres continuerait dans les deux villes, sous le contrôle de chacune des sous-commission, jusqu'à la fin de la saison. M. Duvivier est nommé administrateur général

régisseur pour la partie artistique et devra s'entendre avec M. Dore! pour la composition des spectacles.

MM. Dufour et Dessoliers, conseillers municipaux, représenteront la sous-commission d'Hanoï, et MM. Brousmiche et Grelier celle d'Haïphong.

---

INFORMATIONS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 août 1899, p. 2)

C'est aujourd'hui qu'a lieu le concert donné au théâtre municipal au profit de la Société de protection des enfants métis abandonnés.

Le programme promet une excellente soirée ; hier, on se ruait littéralement à l'assaut des billets. La recette, nous en sommes persuadé, sera fructueuse ; au Tonkin, on a la piastre facile, surtout lorsqu'il s'agit d'une bonne œuvre.

---

TABLEAU DE LA TROUPE THÉÂTRALE  
POUR LA SAISON 1899 1900  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 septembre 1899, p. 1)

Nous avons reçu pur le courrier arrivé la nuit dernière une note de MM. Giguet et Ricard nous donnant la composition de la troupe théâtrale pour la saison 1899-1900.

Voici ce tableau que nous aurions désiré publier plus tôt ; mieux vaut tard que jamais.

Direction : GIGUET et RICARD  
ADMINISTRATION

MM. Ricard, administrateur, régisseur parlant au public.  
Roux Silvoy, régisseur d'opérette.  
Delange, régisseur de comédie.  
Duvernet, 2<sup>e</sup> régisseur et des chœurs.  
Espitalier, chef d'orchestre.  
Costumes de la maison Roize.  
Décors — Rovescalli.  
Perruques Bouquet.  
Accessoiriste, souffleur Thant.

TROUPE D'OPÉRETTE ET DE COMÉDIE

MM. Viannet, 1<sup>er</sup> ténor d'opérettes en tous genres.  
Chartus Baryton —  
Roux-Sily grand comique.  
Delange, trial jeune 1<sup>er</sup> rôle des 1<sup>ers</sup> ténors  
Cailloux, Dietrick comique marqué des grimes  
Gavandan, Viano amoureux jeune 1<sup>er</sup> des 2<sup>e</sup> ténors.  
Portalès, choriste des comiques grimés.  
Duvernet, —  
Maurice, —  
Louvet, —  
Baud, —  
Delrieu, —  
M<sup>mes</sup> Solary, 1<sup>re</sup> chanteuse d'opérette en tous genres 1<sup>re</sup> dugazon.

Eiram Sélap, 2<sup>e</sup> d'opérettes des 1<sup>res</sup> chanteuses des et des chanteuses légères,  
de Croys, 3<sup>e</sup> d'opérettes des 2<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> dugazon.  
Saint Ange, desclauzas d'opérettes, duègne de comédie.  
Ricard Bernard, Grande coquette 1<sup>er</sup> rôle de comédie.  
Dagum, ingénuité 3<sup>e</sup> chanteuse d'opérette.  
Roux, choriste, 2<sup>e</sup> desclauzas soubrette.  
Lacroix, choriste, rôles distribués.  
de Reillache, choriste rôles distribués.  
Malençon, choriste rôles distribués.  
Raphaële, choriste rôles distribués.  
Thylda, choriste rôles distribués.

#### ORCHESTRE

MM Espitalier chef d'orchestre.  
Laplace, 1<sup>er</sup> étalon solo 2e chef.  
Lehuedé Costa, 1<sup>er</sup> violon répétiteur.  
Michelon, flûte.  
Dietz. violoncelle.  
Bruni, contre basse.  
Avenal. pianiste répétiteur.

---

#### LA RÉUNION DES COURSES

du 19 novembre à Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 novembre 1899, p. 6)

.....  
Enfin, la troupe théâtrale était représentée par quelques-uns de ses plus charmants sujets ; jugez-en : M<sup>mes</sup> Solary, Ricard, Daguin, Lacroix, magnifiquement parées et gardant, à la ville, cette aisance des manières que donne le théâtre.

---

#### CHRONIQUE THÉÂTRALE THÉÂTRE DE HANOÏ. — LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT

(*L'Avenir du Tonkin*, 25 novembre 1899, p. 2)

Nos lecteurs nous dispenseront, sans aucun doute, de leur parler de la représentation d'avant-hier.

Nous avons vu jouer bien souvent déjà les *Mousquetaires au Couvent*, ici, en France ou ailleurs ; quelquefois même par des acteurs qui ne valaient, certes pas, les artistes dont se compose la troupe de M. Giguet, Mais jamais, nous n'avons assisté nulle part à une représentation aussi terne de cette opérette.

Un Strapontin.

---

#### COMMISSION THÉÂTRALE

(*L'Avenir du Tonkin*, 19 avril 1900, p. 1)

Les procès-verbaux sont toujours intéressants, quels que soient ceux qui les élaborent.

Il est convenu que ces sortes de productions littéraires représentent bien la physionomie de la séance, mais en arrangeant les termes, et en donnant aux expressions une tournure à peu près présentable.

Quant aux idées elles-mêmes, il est difficile de les trop défigurer et c'est justement sur elles qu'il est intéressant d'arrêter l'attention.

Aussitôt après l'énumération des 20 candidats qui ont brigué l'honneur de nous divertir la saison prochaine, nous lisons cette phrase : « Plusieurs de ces demandes, notamment celles de MM. (suivent 6 noms), tous gens de métier, sembleraient *a priori* réunir les conditions voulues ». Or, la liste des 20 candidats indique qu'il y a parmi eux 18 artistes, imprésarios ou directeurs, c'est-à-dire tous « gens de métier » De six à vingt il y a de la marge.

M. le résident-maire, qui n'est pas précisément du métier, a fait remarquer qu'aucun d'eux n'est au courant des choses de ce pays, que beaucoup n'ont pas pris connaissance du cahier des charges et qu'il y a lieu de s'en tenir aux conditions locales.

Avec ce système, on écarte systématiquement tous les candidats de la métropole, et l'appel à la concurrence devient un véritable trompe-l'œil. À quoi bon quérir des propositions un peu partout s'il faut avant tout être du pays ?

Quant au cahier des charges, peut-on raisonnablement se préoccuper de savoir si les candidats le connaissent ou non ? Ils font des propositions ; on les examine, on les accepte ou on les rejette et c'est tout ce qu'on peut logiquement faire ; le fait seul d'être candidat implique la connaissance des conditions imposées par le cahier des charges : tant pis si les intéressés l'ignorent.

M. Brousmiche, qui est un peu du métier, estime que les rapports de M. Giguet avec sa troupe étant excellents — ce dont on ne saurait trop le féliciter, — et que les recettes effectuées à Haïphong ont été loin d'être fructueuses — ce dont on ne saurait trop le plaindre — il y a lieu de renouveler le contrat avec M. Giguet.

Le dernier argument nous paraît un peu faible, parce qu'il peut être mis en avant chaque année et peut contribuer à maintenir ainsi la direction de la troupe théâtre à quelqu'un qui n'aura pas réussi dans son entreprise, ce qui, tout au contraire, semblerait prouver qu'il y a défectuosité sur un point quelconque.

L'honorable membre de la commission théâtrale a profité de l'occasion pour nous informer que le nouveau théâtre de Haïphong — qui a ceci de commun avec le dictionnaire de l'Académie que « toujours très bien fait, il reste toujours à faire » — sera inauguré en novembre prochain. Prochain est peut-être un peu exagéré, mais passons.

Ce qui nous démonte complètement, c'est la fin du procès-verbal que nous reproduisons intégralement : « M. Giguet, introduit, remercie la commission à laquelle il assure son entier dévouement, etc. »

Quel dévouement M. Giguet peut-il avoir pour la commission ? Voilà ce que nous avons vainement essayé de comprendre, sans y parvenir.

M. Giguet, pour qui nous aurions voté nous aussi s'il nous avait été donné de faire partie de la commission, a sans doute dû dire qu'il ferait tout son possible pour satisfaire tout le monde, en admettant que la chose soit faisable ; il a dû remercier les membres de la commission de l'avoir maintenu dans sa direction, toutes choses fort logiques et bien naturelles, mais on a probablement exagéré en disant qu'il a assuré « de son entier dévouement » une commission à laquelle il ne devait que des remerciements et un peu de reconnaissance.

La personnalité de M. Giguet, dont nous avons soutenu la candidature, n'est pas en jeu ; nous avons seulement voulu insister sur ce point, que les procès-verbal officiels, s'ils contiennent des renseignements intéressants, ne donnent pas toujours le sens exact des démarches et des incidents qu'ils résument.

On aurait tort de chercher à voir dans l'examen tout superficiel auquel nous venons de nous livrer, autre chose que ce que nous avons voulu dire et une critique à l'égard de qui que ce soit.

Quand il nous plaît d'en faire, nous n'avons pas coutume de nous gêner.

A. B.

---

N° 497. — Arrêté du 25 mai 1900 instituant une commission à l'effet de se prononcer sur la valeur des plans présentés par M. Knosp, pour la construction du nouveau théâtre de la ville de Hanoï et la possibilité de leur mise à exécution.

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, mai 1900)

[746] Le Résident supérieur p. i. au Tonkin,

Vu le décret du 8 juin 1897;

Vu la délibération du Conseil municipal de Hanoï, en date du 30 mars 1900;

Vu la lettre de M. le Directeur des Travaux publics, en date du 23 avril 1900;

Sur la proposition du Résident-maire de la ville de Hanoï,

[747]

ARRÊTE :

Article premier. — Une commission est instituée à l'effet de se prononcer sur la valeur des plans présentés par M. Knosp, pour la construction du nouveau théâtre de la ville de Hanoï et la possibilité de leur mise à exécution.

Art. 2. - Cette commission qui se réunira sur la convocation de son président, est ainsi composée :

Le Résident-maire de Hanoï, président ;

M. Vildieu, chef du Service central d'architecture ;

M. Blanc, adjoint au maire ;

M. Yolle, conseiller municipal ;

M. Babonneau, architecte-voyer ;

M. Bussy, inspecteur des Bâtiments civils.

Art. 3. — Le Résident Maire de la ville de Hanoï est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 25 mai 1900.

J. MOREL.

---

CONSEIL MUNICIPAL DE HANOÏ  
Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 1900  
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 juillet 1900)

Construction du théâtre. — Le Résident dit au conseil qu'il doit l'entretenir de la question du nouveau théâtre dont la solution est attendue par l'opinion publique et ne peut être différée.

---

CONSEIL MUNICIPAL DE HANOÏ  
Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 1900

(suite)  
*(L'Avenir du Tonkin, 22 juillet 1900)*

Il rappelle rapidement l'historique de la question et fait connaître que les plans et devis d'exécution que M. Knosp devait, aux termes de la délibération du 20 septembre dernier, fournir dans un délai impératif de 3 mois, sous peine de déchéance, viennent d'être soumis à la commission technique nommée le 25 mai par M. le Résident supérieur conformément au vœu du conseil et chargée de se prononcer sur leur valeur et sur la possibilité de leur mise à exécution.

Cette Commission, après étude, et avoir entendu les explications de l'intéressé a présenté le rapport suivant :

RAPPORT

Le 30 mai 1900, conformément à l'arrêté de Monsieur le résident supérieur en date du 25 mai, les soussignés se sont réunis à la mairie de Hanoï, sous la présidence de M. le résident-maire, ont examiné les plans, coupes et élévations du projet de théâtre à construire dans cette ville, projet dressé sur la demande du conseil municipal par monsieur Knosp, architecte.

Le dit projet dressé à l'échelle de 0,02 par mètre (échelle généralement employée pour les plans d'exécution) se compose de cinq plans, deux coupes, quatre élévations, soit onze feuilles plus un devis.

L'examen attentif auquel nous nous sommes livrés, les explications que nous a données l'auteur présent à la séance, nous ont convaincus que le projet, malgré le travail considérable déjà fait, aurait besoin, pour sa mise en adjudication, de modifications ou compléments assez importants pour permettre à un entrepreneur de pouvoir proposer ou accepter des prix de base en connaissance de cause ; en un mot, ce projet n'est pas encore au point pour une mise en adjudication immédiate.

Ainsi, les fondations sont insuffisamment définies ; il en est de même pour les clôtures de baies, menuiseries ou autres, les escaliers, les charpentes en fer ou en bois, etc. (bien entendu à l'échelle du 0,02), cela sans préjudice des dessins à plus grande échelle ou même de grandeur à fournir au cours de l'exécution.

De plus, quoique le parti adopté ait une première fois reçu l'approbation du conseil municipal, nous croyons qu'étant donné les ressources du pays en matière de construction, l'exécution du dit projet, même après une préparation plus complète, plus étudiée, serait difficile et, par suite, imparfaite, tout en réservant des surprises en ce qui concerne la dépense.

En résumé, tout en reconnaissant l'importance du travail fourni qui est considérable, nous croyons qu'il est nécessaire de compléter et même modifier le projet présenté.

Signé : Baille, Vildieu, Bussy,  
Babonneau, Blanc, Yolle.

Le soussigné croit devoir bien faire remarquer que le projet présenté par M. Knosp est tout à fait insuffisant pour une adjudication.

D'autre part, le projet, tel qu'il est présenté, est absolument inexécutable.

Signé : Babonneau.

Au vu de ce rapport, le conseil, à l'unanimité, décide que ces plans et devis seront donnés à un fonctionnaire technique du service de la municipalité, M. Harlay, pour être remaniés et parachevés de façon à pouvoir être exécutables et mis en adjudication vers le mois d'octobre prochain.

Toutefois, et selon la proposition du résident-maire, le conseil ajoute que le travail fourni par M. Knosp représente, de l'avis même de la commission, une étude et un

effort considérables qui ne sauraient être laissés sans rétribution et autorise le résident-maire à entrer de suite en pourparlers dans ce sens avec l'intéressé.

---

À BATONS ROMPUS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 septembre 1900, p. 1)

On va construire bientôt à Hanoï un théâtre municipal qui sera à peu près une merveille, sans idée d'exagération. Mais par une attention dont le public ne peut manquer d'apprécier toute la délicatesse, ce théâtre sera installé à l'extrémité de la rue Paul-Bert, et, touchante union, la direction du théâtre devra s'entendre avec celle des messageries fluviales de façon que les sirènes et sifflets des chaloupes évitent de marier leurs airs à ceux de l'orchestre ou des acteurs.

Le *la* serait donné par une des chaloupes qui font le service entre Hanoï et Haïphong. et la mesure, à ce qu'on nous dit, serait battue de temps à autre par les roues à palettes du *Cho-bo* et du *Yunnan*.

Nous appelons d'ores et déjà l'attention de l'autorité compétente sur la nécessité de nommer membre de la commission théâtrale un délégué des Messageries fluviales et cela surtout pour éviter à l'avenir tout conflit dans la direction ; le programme pourrait être élaboré en commun.

L'inauguration du théâtre pouvant avoir lieu en 1905 ou 1906, l'administration, toujours prévoyante, ferait peut-être sagement d'inviter M. le Directeur des Travaux Publics à préparer le discours d'ouverture. On peut avoir un talent d'improvisation remarquable et ne pas dédaigner cependant d'être prévenu à temps. On ne bâtit plus de pont en trois jours : il n'y a pas de raison pour qu'on fasse un discours en moins de trois ans.

D'ici là, d'ailleurs, l'eau aura coulé à la fontaine Chavassieux ; le défunt et regretté administrateur ne peut trouver de mauvais goût le léger retard apporté à l'édification de son monument. Il faut savoir attendre.que diable !

---

Hanoï  
Chronique locale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 avril 1901)

Hier a eu lieu, à la résidence mairie, l'adjudication pour la construction en deux lots d'un bâtiment pour le théâtre municipal : la commission, réunie sous la présidence de M. Prêtre, résident maire administrateur, était composée de MM. Blanc, adjoint ; Dufour, conseiller municipal ; Babonneau, conducteur de la voirie ; Bonnemain, délégué de M. le résident supérieur ; et d'un délégué de M. le trésorier payeur.

Les résultats ont été les suivants.

Pour le 1<sup>er</sup> lot :

MM. Charavy et Savelon : 24 p. % ; M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Coutelle : 23 p. % ; MM. [Trincavelli](#) (Dupré, représentant) : 12 p. % ; Viterbo : 12 p. % ; A. Labeye : 9 p. %.

Pour le 2<sup>e</sup> lot : MM. Charavy et Savelon : 23 p. % ; [Trincavelli](#) : 16 p. % ; M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Coutelle : 15 p. % ; Viterbo : 14 p. % ; A. Labeye 7 p. % ; Pardonnet : 5 p. %.

Pour les deux lots réunis : MM. Charavy et Savelon : 25 p. % ; M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Coutelle : 21 p. % ; [Trincavelli](#) : 17 p. % ; Viterbo : 16 p. % ; Labeye A : 9 p. %. En conséquence MM. Charavy et Savelon sont déclarés adjudicataires provisoires des deux lots réunis.

---

Hanoï  
Chronique locale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 novembre 1901, p. 2)

Ce soir au théâtre municipal : les 28 jours de *Clairette*, opérette en 4 actes.

---

Hanoï  
Chronique locale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 décembre 1901, p. 2)

La troupe théâtrale nous quitte ce soir pour aller donner un mois de représentations à Haïphong.

Le 28 janvier prochain, nous aurons le plaisir d'entendre M<sup>lle</sup> Candelon, chanteuse légère, dont nous annoncions la prochaine arrivée dans un des derniers numéros de *L'Avenir du Tonkin*.

À propos de M<sup>lle</sup> Candelon, un de nos confrères donnait sur cette artiste de valeur certains détails biographiques absolument erronés. Les titres de M<sup>lle</sup> Candelon sont nombreux et nous nous faisons un plaisir et un devoir de les énumérer.

Notre chanteuse légère a obtenu le 1<sup>er</sup> prix de chant au Conservatoire de Toulouse en 1885 ainsi que le 2<sup>e</sup> prix d'opéra comique.

Quelques mois après, elle était engagée sur la scène de l'Opéra comique à Paris. Successivement, les *dilettanti* de Marseille, de Lyon, de Nantes, de la Martinique ont pu apprécier les talents d'artiste de M<sup>lle</sup> Candelon.

Nous n'avons qu'à nous féliciter d'avoir une chanteuse légère dont le passé est aussi brillant, et remercier M. Nury de doter sa troupe d'une unité aussi précieuse.

---

Hanoï  
Chronique locale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 décembre 1901, p. 2)

Les lecteurs de *l'Avenir du Tonkin* se souviennent de M<sup>me</sup> Mignon d'Ambre, une artiste qui remporta jadis beaucoup de succès sur les scènes tonkinoises. M<sup>me</sup> Mignon d'Ambre tenait cette année le buffet du théâtre de Saïgon.

Nous apprenons avec regret que le mauvais état de sa santé l'a contrainte d'abandonner le buffet qu'elle tenait au théâtre de Saïgon et que, sur l'ordre du médecin, elle rentrera en France, sans esprit de retour.

Nous adressons nos vœux sincères de bonne traversée à M<sup>me</sup> Mignon d'Ambre.

---

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 décembre 1901, p. 2)

Un de nos confrères tonkinois revient encore, nous ne savons vraiment trop pourquoi, sur la pénurie des pièces nouvelles données au théâtre de Hanoï.

Il se plaint amèrement des reprises, et désirerait voir plus de nouveau sur notre scène.

Nous n'y verrions aucun inconvénient si les éléments nécessaires pour monter les pièces modernes se trouvaient en possession du directeur. Un peu plus d'indulgence ne messierait pas, il nous semble, en la circonstance.

Pourquoi notre confrère, avant de formuler ses critiques, n'a-t-il pas consulté la longue liste des pièces qui ont été jouées à Hanoï pendant une période de 30 jours environ, de représentations ? Il aurait vu que la direction avait essayé, dans la plus large mesure de ses moyens, de satisfaire le public, sans trop fatiguer ses artistes. Il aurait constaté que sur ces 30 spectacles, il y a eu 21 de nouveaux, dont voici d'ailleurs les titres : *La Mascotte* ; *Les Cloches de Corneville* ; *Monsieur le Directeur* ; *Carmen* ; *Joséphine vendue par ses soeurs* ; *Si j'étais roi* ; *Les 28 jours de Clairette* ; *Monsieur chasse* ; *La Fille de Madame Angot* ; *Divorçons* ; *Le voyage en Chine* ; *Les mousquetaires au couvent* ; *Le Parfum* ; *Les dragons de Villars* ; *L'Arlésienne* ; *Le premier point noir* ; *La fille du tambour major* ; *Poil de Carotte* ; *Le grand Mogol* : enfin, *La fille de Mme Argot*.

C'est, il nous semble, un mois bien rempli, et nous ne partageons guère l'avis de notre confrère quand il réclame plus de nouveautés encore. Il ne saurait être exigeant au point de demander une pièce nouvelle et inédite à chaque soirée théâtrale : ce serait vraiment abusif.

---

#### CHRONIQUE RÉGIONALE

##### HAÏPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 janvier 1902)

Liste des passagers arrivés par *Eridan* le 1<sup>er</sup> janvier 1902.

Venant de Marseille : ... M<sup>lle</sup> Candelon, artiste....

Venant de Saïgon : ... M. Froiport [Fraipont], artiste peintre...

---

Hanoï

#### CHRONIQUE THÉÂTRALE

Jeudi 30 janvier

*La Traviata*

(*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> février 1902, p. 2)

Bravo, Mademoiselle !

Harmonie sur la scène. Harmonie dans la salle pour le concert de louanges qui montait jusqu'à vous.

C'est qu'une *Traviata* comme celle de jeudi est de nature à satisfaire les plus difficiles comme à calmer les plus grincheux.

Dès son entrée rapide, sans prétention mais aussi sans le moindre gêne, mademoiselle Candelon a surpris et charmé son public. La courte scène d'amour, les yeux veloutés prenant dans leurs longs cils le cœur de Rodolphe d'Orbel — et la salle elle-même est conquise. Les applaudissements éclatent. Nous avons une première chanteuse.

Buvons, Buvons, jusqu'à la lie ! Succès que partage le ténor Villate. Et c'est justice.

Les vocalises s'égrènent et pures, pures, tombent les notes du brun rossignol qui pleure la tristesse de sa joie :

Pour jamais ta destinée

Au plaisir t'a condamnée  
Pauvre femme abandonnée !

Vers de mirlitons. C'est vrai. Musique banale à force d'avoir bercé nos jeunes ans. C'est encore exact. Mais le charme n'en est pas moins réel et captivant.

M. Pons, à son tour, vient recueillir sa part de bravos dans le duo du deuxième acte, « C'est mon trésor, ma vie », et plus encore dans le fameux air où la tendresse du père cherche à faire vibrer le chœur de l'enfant prodigue :

Lorsqu'à de folles amours  
Tu livrais tes plus beaux jour».

Musicienne, c'est prouvé déjà mais non moins comédienne, la Violette, dans la scène des adieux est d'autant plus appréciée du public que son partenaire, M. Villate est plus froid et plus guindé.

Complètement ratée pour lui la fin du deuxième qui nous vaut un Rodolphe d'Orbel quittant la scène en poussant de véritables aboiements.

Quel inepte livret !

— Voyez-vous cette femme ? s'écrie Rodolphe. Savez-vous ce qu'elle fait ?

— Non, répond textuellement le chœur.

Ici pas n'est besoin de vivre, il suffit de chanter, aussi applaudissons-nous M. Villatte dont le registre est parfois sympathique. Il le fut dans le grand air et le fut encore dans le septuor qui vit tomber et relever le rideau aux applaudissements répétés de la salle.

Un bon point au premier violon pour le prélude du dernier acte.

Et c'est la grande scène de l'agonie supérieurement jouée par mademoiselle Candelon. Très dramatiques les regrets de la vie, la lutte avec la mort qui montre sa tête hideuse, l'hallucination des derniers instants, puis la chute finale sans la moindre faute aux obstacles.

M. Nury a eu la main heureuse.

LE DIABLE BOITEUX.

---

Hanoï  
CHRONIQUE THÉÂTRALE  
Mardi 4 février  
Lucie de Lamermoor  
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 février 1902, p. 2)

Oh ! la vieille musique et combien démodée ! Autant il peut être agréable d'entendre dans un salon ou devant un jury d'examen les jeunes élèves du Conservatoire donner la mesure de leurs cordes vocales en roucoulant

« Que n'avons nous des ailes ! »

autant ces vocalises, ces trilles, ces roulades entendues jusqu'à sursasiété paraissent peu naturelles au milieu de bois et près des sources ou des fontaines.

Ceci n'est point pour diminuer le mérite de nos artistes. Lucie n'est pas encore banni du répertoire et vaut à notre ténor, à notre baryton et à notre chanteuse un excellent exercice de chant. Pas difficile la leçon à réciter, mais parfois un peu dure.

M. Pons —Aston, — mène le train en appelant avec une énergie farouche la vengeance à son aide. Beaux costumes, les Écossais aux courtes jupes ! Admiré tout particulièrement leurs collerettes au crochet qui sont, du reste, l'œuvre d'une de ces dames.

Puis, c'est mademoiselle Candelon, étrange quelque peu sous la perruque blonde de Lucie, qui détaille comme un gracieux rossignol les trilles de l'air de la fontaine, ce morceau que l'on coupe si souvent à la scène et que l'on entend, croyons-nous, pour la première fois à Hanoï. — Un bon point à la flûte.

Si M. Villate — *Edgard* — s'en mêle avec le même entrain, tout sera pour le mieux. Et de fait, les notes du duo s'envolent légères :

« Vers toi toujours s'envolera...

On vole beaucoup dans cette pièce. — Un peu trop accentué le crescendo des violons dans le pizzicato d'accompagnement.

Et le train se continue. Ces dames des chœurs elles-mêmes se laissent entraîner par le mouvement et chantent presque juste :

« Suivons la main qui nous conduit. »

Les fleurs d'oranger font leur apparition sur la tête de Lucie. M<sup>lle</sup> Candelon porte avec grâce une bien jolie robe.

En voix M. Sylva — ce pauvre *Arthur* — et dans un de ses bons jours le père Pilleyre — *Raymond*.

Aussi tous ces éléments vont-ils enlever avec maestria le fameux septuor que l'on éprouve, quand même, plaisir à entendre.

Mais c'est qu'il n'est plus géné du tout notre ténor ! Impressionnante est son entrée dans le palais où s'échangent les signatures des époux. Dignes, comme il convient et sans gaucherie, le tempe d'arrêt, le chapeau bas et le manteau jeté au valet. Petits détails qui préparent le succès ou l'échec d'une scène.

Cette fois, c'est le succès et justement mérité : Edgard se fâche pour de bon en lançant l'anathème et en meurtrissant les poignets de Lucie.

Et nous marchons toujours jusqu'à la Folie superbe où M<sup>lle</sup> Candelon a littéralement ému le public qui lui a lancé des roulements de tonnerre sous forme de bravos.

Comment va mourir le ténor, nous demandions-nous avec quelque inquiétude ? Mademoiselle Candelon avait si bien jonché les planches poussiéreuses en *Violetta*, l'autre jour, que M. Villate avait saisi le mouvement. Il est bien mort.

LE DIABLE BOITEUX.

---

Hanoï  
Chronique locale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 avril 1902, p. 2)

Nous apprenons avec regret la mort à Saïgon de M. Lassaly, beau-frère de M<sup>me</sup> Candelon, notre excellente première chanteuse d'opéra.

M. Lassaly était engagé comme baryton au théâtre de Saïgon.

Nous présentons à M<sup>lle</sup> Candelon nos sincères compliments de condoléances.

---

CHRONIQUE RÉGIONALE  

---

HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 avril 1902, p. 2)

Liste des passagers pars par la « Manche » le 18 avril 1902.

Pour Saïgon. — MM. Vacher ; Laforgue ; Blanc, **artistes**....

Pour Marseille. — ... Nury ; Marcus ; Sassard ; M<sup>me</sup> Candelon, Beau ; Reusé et Mea (artistes)...

---

## CONSEIL MUNICIPAL DE HANOÏ

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 1902  
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mai 1902, p. 3)

.....  
Décoration du théâtre

M. l'Inspecteur-Maire dit qu'il doit soumettre au conseil des propositions, adressée par M. Fraipont, peintre, pour la décoration du théâtre municipal.

M. Fraipont avait primitivement demandé environ 100.000 fr. pour aller en France préparer cette décoration. Sur une demande de l'Administration, il a fourni un devis plus précis qui monte à 74.100 fr. Cette somme, ajoute M. l'Inspecteur Maire, paraît très élevée pour l'état du budget et les propositions de M. Fraipont semblent peu acceptables. Il serait peut-être à mon avis préférable d'engager des pourparlers avec M. Vollet qui est déjà chargé de travaux importants à Hanoï (la décoration de l'exposition et celle du palais de justice). M. Vollet est obligé de rester encore assez longtemps à Hanoï pour mener à bien ces commandes.

Il offre à tous points de vue des garanties et je suis convaincu que ses conditions de prix seraient acceptables et modérées.

M. Le Lan. — Le Conseil a toujours repoussé le principe du gré à gré. Il y a sur place et il y aura des artistes qui peuvent décorer le théâtre. En temps voulu, il y aura lieu de leur demander des maquettes et leurs prix pour juger eu connaissance de cause. Je demande que la question soit complètement réservée jusqu'au moment opportun.

M. Vincent. — Il est bien entendu que ce ne sont là, en ce qui concerne M. Vollet, que des indications et l'expression d'une simple opinion personnelle. Je demande donc à ce que la question soit réservée, car au moment où il s'agira de propositions fermes, je sais qu'il y aura des candidats établis depuis longtemps sur la place, ayant déjà fait leurs preuves, qui se présenteront pour effectuer tout ou partie de ce travail à des prix acceptables.

M. Baille. — C'est simplement une opinion personnelle que je présente au conseil. Il ne l'agit pas de traiter, mais d'examiner les offres de M. Fraipont et de savoir si l'on peut entrer en pourparlers avec M. Vollet, sans prendre d'engagement ferme actuellement, bien entendu.

Le Conseil rejette la proposition de M. Fraipont, dont les prétentions sont trop élevées et ne voit pas d'inconvénient à ce que des pourparlers soient engagés avec M. Vollet.

---

## CHRONIQUE LOCALE

(*L'Avenir du Tonkin*, 19 juin 1902, p. 2)

La troupe cantonaise qui joue tous les soirs au théâtre municipal attire beaucoup de monde. Les costumes sont de toute beauté et d'une grande richesse et les acteurs, par le jeu de leur physionomie, leurs gestes, parviennent à nous intéresser, c'est un spectacle qui mérite vraiment d'être vu.

---

## CHRONIQUE LOCALE

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 juin 1902, p. 2)

Nous n'avons cessé de réclamer la disparition des maisons annamites et chinoises, surtout de celles qui sont dans la rue Paul-Bert. Dans notre article d'avant-hier, nous indiquions les moyens à employer pour les exproprier sans léser les intérêts en jeu.

Nous sommes aujourd'hui fixé. Ces cases ne disparaîtront pas. Notre confrère de l'*Indo-Chinois* nous fait à ce sujet connaître une décision de l'autorisé supérieure.

Une enquête administrative dans le but d'obtenir l'expropriation des tandis qui déparent la rue Paul-Bert près du nouveau théâtre avait été ouverte par la Ville qui, par la même occasion, faisait appel aux propriétaires européens en vue de la construction d'immeubles plus en rapport avec l'architecture des bâtiments qui sont déjà élevés sur ce point.

L'administration du Protectorat a refusé de sanctionner ce projet municipal, jugeant que l'utilité publique invoquée n'est pas suffisamment démontrée.

Nous voilà donc condamnés à conserver ces maisons aussi mal construites que sales et mal tenues.

---

#### CHRONIQUE LOCALE (*L'Avenir du Tonkin*, 19 juillet 1902, p. 2)

La tournée Donato donnera ce soir, au théâtre municipal, sa première représentation.

Au programme :

*La Visionnaire*, celle qui, dans une représentation donnée le 26 novembre 1901 au théâtre du Châtelet, a stupéfié les membres de la Presse et du monde savant.

*Door-Leblanc*, l'inimitable fantaisiste du théâtre Isola.

*Les Merveilles du siècle* présentées par le plus fort et le plus amusant illusionnistre de la capitale française.

*Le Roi des Menottes*, sensationnelle nouveauté présentée par le Créateur.

Enfin, *Grandes Scènes expérimentales* d'hypnotisme et de suggestion sur les spectateurs de bonne volonté.

Spectacle attrayant qui promet une soirée intéressante et sera un nouveau succès pour Donato et sa troupe depuis longtemps célèbre.

---

#### CHRONIQUE LOCALE (*L'Avenir du Tonkin*, 25 juillet 1902, p. 2)

Notre confrère de l'*Indo-Chinois* croit savoir qu'on a remis à l'étude la question de l'expropriation des maisons chinoises qui déparent le bout de la rue Paul-Bert, vers le nouveau théâtre.

Il serait question de raser ces nids à microbes et d'établir sur leur emplacement une place publique qui serait installée pour l'ouverture de l'Exposition,

Il y a longtemps que nous avons réclamé cette mesure.

---

#### REMISE À NEUF (*L'Avenir du Tonkin*, 26 octobre 1902, p. 1)

C'est de notre théâtre municipal que nous voulons parler, non point de celui que verront peut-être à l'extrême de la rue Paul-Bert les générations futures de colons hanoïens mais du vieux bâtiment de la rue de Takou que l'on a paré pour la grande saison.

Disons de suite qu'il y a été fait de la bonne besogne, que l'on a tiré tout le parti possible de l'ancienne salle du théâtre chinois et, ce qui n'est pas à mépriser, que les dépenses ne pourraient figurer dans les Comptes fantastiques.

Une marquise en bois découpé permettra à nos jolies mondaines comme à leurs aimables cavaliers de descendre de voiture ou de pousse-pousse et de pénétrer dans le théâtre sans risquer de recevoir la pluie. C'est appréciable.

La façade ne peut pas rivaliser avec celle de notre opéra national, bien entendu, mais la véranda qui surmonte la terrasse du premier étage et la transforme en foyer porte remède à l'ancienne hideur des entrées.

Plus de vestibule. On pénètre de plain pied et directement dans le parterre après avoir pris son billet dans l'ancien vestiaire transformé en bureau. Les deux escaliers de droite et de gauche mènent aux loges. Un couloir couvert donne accès des deux côtés de la salle au groupe des fauteuils.

Nous y sommes. Tout reluit, tout est neuf.

Le ton général de la décoration a été modifié. Au lieu du vert mal défini de jadis, un saumon délicat repose l'œil. Les teintes du cintre, du ciel, des pieds droits se marient et paraissent sympathiser. Elles sont dans la lune de miel. Des amours voltigent au milieu des guirlandes de fleurs et contemplent avec curiosité des écussons de la ville de Hanoï.

Sur les moulures, des tores de feuilles de laurier imbriquées, des oves avec lancettes, des cannelles alternées avec des lances, des besants, des cabochons.

Des iris et des plantes aquatiques envelopperont les visiteurs des loges.

La monotonie du saumon est heureusement rompue par des tores rubanés avec torsades de feuillage et de fleurs.

Enfin, de petites frises ou chiens courants garnissent la bande qui s'étend sur le pourtour des loges.

Ensemble fort réussi et qui fait honneur à notre concitoyen Ad. Krug et à son collaborateur M. Liégeart. L'on se rappelle que le travail fut mis en adjudication sur concours. Les espérances sont réalisées.

Le rideau est l'œuvre de notre ancien comique, M. Duval, qui se révèle un véritable artiste du pinceau. Le décorateur n'en est pas, du reste, à son coup d'essai. Il a dirigé l'ornementation du théâtre khédivial du Caire et brossé le grand rideau du théâtre de Rouen, que celui de notre salle rappelle avec son velours grenat et ses crépines d'or.

Le mur de scène, flatteur à l'œil. Surmontant le rideau, au milieu d'un frontispice Louis XIV, un cartouche aux armes de la ville gardé par des amours fleuris.

De chaque côté, à hauteur des loges, des panneaux portant les attributs de la musique et de la comédie, des trophées et des fleurs, le tout encadré par des bâtons rompus de bambou.

Le rideau su lève. Décor frais. L'on a brossé, brossé, brossé. Un palais, un salon, un jardin, etc. Notre troupe nouvelle évoluera au milieu d'éblouissantes nouveautés.

Des herses en supplément éclairent mieux la scène. Des traînées ajoutées aux portants répandent la lumière dans les coulisses.

Pénétrons dans ces couloirs, ces coulisses, que beaucoup voudraient fréquenter pendant les soirées prochaines. Les loges d'artistes n'ont pas été modifiées mais leur nombre s'est accru. Les accessoires n'encombrent plus deux grandes loges comme autrefois. Des magasins pour accessoires et costumes ont été construits en dehors à hauteur de la scène. C'est M. Babonneau, notre architecte-voyer, qui guida dans leur travail les entrepreneurs MM. Charavy et Savelon.

Encore quelques jours de patience et nous pourrons applaudir les artistes de M. Nury, Applaudissements nourris, me glisse un indiscret, qui regarde courir ma

plume. Et de fait, on pourra faire asseoir cinq cents spectateurs dans la salle agrandie : une centaine aux loges, autant au parterre et trois cents commodément installés dans les fauteuils.

Si la troupe est ce qu'elle doit être, avec la subvention accordée cette année, la salle sera trop petite chaque soir. Souhaitons-le pour le public et pour le directeur.

A. RAQUEZ

---

Le nouveau théâtre  
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 octobre 1902, p. 2)

Nous recevons avec prière d'insérer la lettre suivante :

Hanoï, le 24 octobre 1902.

Monsieur le directeur de l'*Avenir du Tonkin*,

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que la ville vient de nous donner l'ordre d'arrêter provisoirement les travaux du théâtre municipal, qui, jusqu'à ce jour, avaient marché avec une lenteur désespérante, fait imputable à la ville qui ne nous donnait pas les plans nécessaires.

Cet ordre nous met dans l'impossibilité de livrer le théâtre à l'époque fixée par le cahier des charges et nous cause un préjudice matériel et moral considérable.

Si donc, le public voit le chantier abandonné, c'est sur la ville seule qu'il doit en faire tomber la responsabilité.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations empressées.

Signé : CHARAVY ET SAVELON.

---

Le théâtre  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 novembre 1902, p. 2-3)

À l'occasion de l'ouverture de l'Exposition, la troupe n'a pas été ménagée : quatre pièces en quatre jours. Les plus exigeants n'ont pas à se plaindre et, en tenant compte de la fatigue des artistes qui ont donné deux fois, on peut ajouter que l'ensemble a été très satisfaisant.

Mme Arral, en se présentant sur notre scène dans le *Grand Mogol* et dans *Giroflé*, a dépassé la mesure de ses forces, ce qui n'est pas dans ses habitudes, et elle a droit à tous nos remerciements.

Mais pourquoi donc fait-elle au livret des coupures aussi douloureuses pour remplacer les passages ainsi soufflés par des motifs qui n'ont rien à voir dans la pièce ? C'est là une fantaisie dont elle est coutumière et qu'une artiste de son talent devrait éviter.

Nous tenons à entendre telles qu'elles sont écrites les pièces que la Direction a inscrites au programme de cette année et nous espérons que, dorénavant, l'on nous fera grâce de ces pots-pourris.

Elle a une bien jolie voix Mme Arral et elle sait s'en servir, aussi a-t-elle eu un succès bien mérité. C'est de plus une jolie femme et la richesse de sa nature permet de comprendre son horreur du travesti.

Mme Paekbiers, dans *Mireille*, a donné ce que l'on pouvait en attendre et elle doit compter sur une ovation le jour où le public déjà conquis sera complètement dégelé.

Des trois dernières pièces, *Mireille* a eu le plus de succès, mais ce n'est pas la faute des décors ni du baryton. On aurait pu employer quelque peu de la *galette* allouée pour le rafistolage extérieur du théâtre à rafraîchir les badigeons qui servent à toutes les sauces, mais la municipalité se dit sans doute que ce serait dépense inutile puisque, dans quelque temps, Hanoï possédera une salle de spectacle digne d'une capitale et qu'alors on pourra songer à faire brosser une série de décors neufs. Oui, mais quand le nouveau théâtre sera t-il terminé et le sera-t-il jamais ? En tout cas, en cette saison de l'exposition, un peu plus de fraîcheur dans les accessoires n'eût pas été déplacée.

On doit rendre justice à M. Éternod : il a été dans le rôle de *Vincent*, très supérieur à ce qu'il nous avait donné dans *Faust* et on pourrait croire qu'il ne s'arrêtera pas en si bon chemin.

Ce serait une erreur, il va s'arrêter. Que voulez-vous, ce ténor est ainsi : excellent dans certaines pièces, *Lucie*, par exemple, et médiocre dans d'autres. On ne le refera pas et il faudra nous contenter de ce qui lui plaît, ou mieux de ce qui ne dépasse pas ses fôces.

Quant à M. Dupuy, inutile de faire son éloge et le jour où cet artiste remarquable voudra bien soutenir sans distractions, son jeu de scène, il n'aura plus rien à faire ici.

LA HÉRCÉ.

---

Hanoï  
Chronique locale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 janvier 1903, p. 2)

#### Le nouveau théâtre

Nous avons dit qu'une somme de cent mille piastres était mise à la disposition de la ville de Hanoï pour continuer les travaux d'édification du nouveau théâtre.

L'arrêté qui met cette somme à la disposition de la ville porte que le remboursement devra en être effectué en dix années par versements de 10.000 francs chacun.

Aujourd'hui, à trois heures de l'après-midi, la commission municipale des travaux se réunira à la mairie pour étudier la question de la reprise des Travaux de construction du nouveau théâtre.

---

Hanoï  
Chronique locale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 juin 1903, p. 2)

#### Le nouveau théâtre

Une des choses qui a le plus étonné la population est la façon surprenante dont le théâtre municipal en construction a résisté victorieusement aux furieux assauts du cyclone.

Tandis que le Cercle militaire que l'on édifie tout près de là, qui est construit solidement, qui est chaîné avec des fers résistants s'écroulait en grande partie, pas une brique du théâtre ne dégringolait. Les échafaudages de bambous qui, partout ailleurs, s'abattaient comme des allumettes ou des fétus de paille, y sont restés debout sans qu'il y en eu ait un nombre appréciable de brisés.

L'étonnement a été d'autant plus grand que, à un moment donné, après de violentes pluies d'orage, on avait cru remarquer que des briques s'étaient un tant soit peu effritées.

Or, au huit juin, ces briques qui, d'ailleurs, avaient été depuis longtemps remplacées ne présentaient pas un mauvais aspect et les mortiers qui les relient semblaient avoir très bien tenu.

Nous ne savons s'il faut féliciter les entrepreneurs de leur prudence et des précautions qu'ils ont prises ou s'il ne convient pas également de se réjouir de ce que, par un hasard assez inexplicable, ce chantier ait été un peu plus épargné par l'orage que les autres points si éprouvés de la ville sur lesquels on ne voit qu'immeubles démolis, effondrés et ruines accumulées.

---

Le nouveau Théâtre  
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 janvier 1904, p. 2)

Il a été question de la résiliation du contrat passé entre la ville et MM. Charavy & Savelon pour la construction du nouveau théâtre. L'omission, au nouveau budget de tout crédit pour la continuation des travaux, semblerait faire croire à l'exactitude de cette nouvelle.

Nous ne pensons point cependant qu'il suffise de le vouloir pour annuler ainsi une convention librement *contractée* et il est à craindre que l'administration locale, ayant approuvé les termes du marché, sanctionne maintenant la rupture des engagements qui lient la ville aux entrepreneurs à la suite d'une adjudication régulière. Sa responsabilité pouvant être engagée, le Protectorat maintiendra vraisemblablement l'état de choses actuel.

Mais alors, sur quels fonds prélèvera-t-on les dépenses nécessaires à la continuation des travaux ? Là est le gros point noir. Il appartient à notre conseil municipal de trouver une solution à cette question épiqueuse. Nul doute qu'il y parvienne et qu'il soit à même, lors des prochaines élections, de contenter les électeurs qui ne manqueront point de demander compte du mandat confié à leurs élus. — Z.

---

Le nouveau Théâtre  
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 février 1904, p. 2)

Grâce à l'heureuse initiative de M. Domergue, résident maire, la question du nouveau théâtre a enfin reçu une solution conforme aux intérêts de la ville et des entrepreneurs.

Au moment où ceux-ci songeaient à résilier leur contrat qui devenait inexécutable, voici que tout s'arrange et que les travaux vont reprendre pour être poussés cette fois, jusqu'à achèvement.

M. Domergue a enfin obtenu au profit du budget municipal la remise du prêt de 90.000 piastres consenti l'an dernier par le protectorat. De plus, une nouvelle somme de 100.000 piastres, à rembourser quand l'état des finances de la ville le permettra, va être mise à la disposition de la municipalité.

Ce n'est pas, comme le disait notre confrère du *Courrier d'Haiphong*, une allocation de 500.000 piastres, mais les crédits alloués permettront néanmoins d'atteindre la fin des travaux, d'autant plus que certaines combinaisons actuellement à l'étude vont se réaliser bientôt et amener pour la ville une ère nouvelle plus prospère que celle qui vient de se clore. — Z.

---

ÉCHOS  
LA VILLE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 juin 1904, p. 1)

Il n'existe pas, à Hanoï, de curiosité plus grande, dans son genre, que l'extrémité de la rue Paul-Bert, du côté du nouveau théâtre. Il faut le voir pour le croire ! Les maisons où gîtent les indigènes constituent pour le penseur, pour le badaud, pour l'hygiéniste, un vaste champ d'observation. On se demande, sans se l'expliquer, pour quel motif la municipalité tolère au centre de la partie la plus européenne de notre ville, un pareil foyer d'épidémies variées. Puis, comment se fait-t-il qu'on laisse, telles que des verrues immondes, sur cette rue qui tend à s'embellir tous les jours, des immeubles où s'étaient la saleté des Chinois, et celle de leurs neveux annamites ?

La rumeur aux cent bouches nous en conte une nouvelle : la maison qui abrita nos confrères Chesnay et de Boisadam, qui est occupée par la « bière Hommel » et « l'Office minier Beauverie », serait sur le point d'être remise entre les mains d'un nouveau groupe de commerçante chinois qui y transporteraient, sous peu, leurs odoriférantes familles et leurs entrepôts, au grand dam de nos sens olfactifs et de notre santé. À quel Gobsek tonkinois appartient cette maison ? Comment se fait-il que pareille chose se produit sans une enquête de « commode » et « incommode » ?

Faut-il donc qu'à Hanoï toutes les garanties nous manquent ?...

Nous terminons en indiquant, comme but de promenade et d'études, la maison de la rue Paul-Bert portant le numéro 12.

Ici, la plume nous tombe des mains....

Vite du crésyl ! Vite !... même municipal.

---

Hanoï  
Chronique locale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 septembre 1904, p. 2, col. 3)

Mardi matin, un beau drapeau tricolore flottait fièrement au dessus du nouveau théâtre. La principale ferme venait d'être terminée.

Les travaux avancent rapidement. Sous peu de temps, le monument sera couvert.

Nous sommes de ceux qui se réjouiront de pouvoir assister, confortablement assis, à la première représentation donné dans cet édifice, qui promet d'être un des ornements de notre jeune ville.

Mais d'ici à la réalisation complète de ce désir, il coulera encore de l'eau sous le pont de Hanoï. Patientons.

---

Hanoï  
Chronique locale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 septembre 1904)

À la demande générale du public, M<sup>me</sup> Meraldy et M. Delamerie donneront samedi soir une nouvelle représentation au théâtre municipal. Programme entièrement nouveau.

Nous ne doutons pas que, vu l'immense succès obtenu à la première représentation, cette seconde soirée n'attire en foule le public hanoïen.

---

## La soirée théâtrale

---

Tournée Delamercie  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 octobre 1904, p. 2)

Nous avons eu plaisir à réapplaudir mardi soir l'excellente petite troupe composée du duo sympathique : M. et M<sup>me</sup> Delamercie. Ces excellents artistes, à qui il faut déjà savoir gré de remplir toute une scène durant une longue soirée, nous ont agréablement rendu la fine petite pièce de Provins, *Incompatibilité d'humeur* ; M. Delamercie a, de nouveau, suscité une joie bien coloniale au débit des chansons de la boîte à *Fursy*, et M<sup>me</sup> Meraldy a chanté d'une façon très autoritaire les *Filles de Castille* ! Ah ! mais, il fallait voir ça ! Madame Cruvès elle-même réclamait des castagnettes !

Puis, suivant le précepte de Boileau, passant du plaisant au sévère, nous frémîmes à l'inhumanité malheureuse de l'*Aiguilleur*, lequel venge sur des voyageurs de 1<sup>re</sup> classe la mort de son petit bébé : Mais ces beautés tragiques n'ont pas été très bien servies par le décor, le déraillement, entre autres, manquait de rendu.

Revenant au plaisant, nous y terminons notre soirée avec une aimable et croustillante revuette de Bonnaud, où nous charma le duo Delamercie que, décidément, avantage mieux le masque comique que le tragique

Ménalque.

---

Théâtres & Concerts  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 octobre 1904, p. 2)

M. Ohl, l'ancienne connaissance des Tonkinois, dans cette période privée de théâtres par suite des grèves de Marseille, nous a amené au Tonkin une petite groupe d'artistes jouant l'opérette-bouffe en un acte et dont le clou principal sera le Frégoli français, numéro inédit sensationnel, dans lequel M. Duffaut, à lui tout seul, joue une opérette à 12 personnages et 19 changements-éclair.

Nous souhaitons la bienvenue à l'excellent ancien chef d'orchestre du théâtre de Saïgon et à sa compagnie, dont les débuts auront lieu lundi soir au théâtre municipal. Ce premier spectacle comprendra : l'*Hypnotiseur malgré lui*, opérette-bouffe en 1 acte, à 5 personnages, où M. Duffaut remplira le rôle de Bidoit, ordonnance ; un brillant intermède de concert où le public pourra apprécier les Duffaut, duettistes typiques de l'Eldorado, de Paris ; M. Christol, diseur genre Mayol, du casino de Paris ; M<sup>le</sup> Lyette, pensionnaire du Théâtre de Saïgon ; il sera terminé par le numéro sensationnel de Frégoli ,présenté par M. Duffaut.

---

Hanoï  
Chronique locale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 novembre 1904)

La sous commission municipale de Hanoï pour le théâtre est descendue à Haïphong où a eu lieu, hier mercredi, la commission plénière avec les délégués de Haïphong. Elle examinera les engagements et traitera des diverses questions relatives à ces artistes, entre autres celle du retard à son départ de Marseille.

M. Gautret, résident-maire de Haïphong, préside cette réunion composée, pour Hanoï, de MM. Mettetal, maire, Meiffre et Fabry, conseillers municipaux, Delamotte,

journaliste, Tapernoux et Van Raveschot, et pour Haïphong, de MM. Maurice et Pellet, conseillers municipaux, Levasseur, journaliste, Cornu.

---

### La soirée théâtrale

---

#### LES SALTIMBANQUES (*L'Avenir du Tonkin*, 4 mars 1905)

Je m'étonne que M. Maurice Ordonneau, un homme qui sait son théâtre et qui l'a prouvé, ait mis au monde cette pauvre opérette. Cela ne serait rien encore si autour de la pauvre opérette, M. Louis Ganne n'avait enroulé une indigente musique. Et cela encore serait indifférent au gros public — et même au petit — si cette pauvre opérette et cette indigente musique. M. Nury avait pu la transporter dans la mise en scène somptueuse et vivante qui fut à Paris le seul succès des *Saltimbanques* et leur seule raison d'être.

Mais nous eûmes pauvre musique, pauvre livret, triste mise en scène ; il ne resta que les *Saltimbanques*. Qu'on s'étonne, après cela, du succès de la soirée ! Nous avons eu avec *Mamzelle Carabin* une représentation convenable, finement mise en relief par M<sup>me</sup> Estella ; le public l'accueillit froidement ; c'était assez son rôle devant une pièce jolie et une musique compréhensive. Nous avions, hier, une séance où les tendons des muscles remplacèrent avantageusement les cordes vocales et où les grimaces tinrent lieu d'imagination, et le dernière enthousiaste des spectateurs ne tint plus sur leurs chaises. Je ne dirai rien de la mise en scène, si l'on peut appeler mise en scène l'infâme étalage de vieux carton à tête d'animaux auquel il fut procédé pour la plus grande joie du parterre. Être à Hanoï, et en être réduit là, cela vous donne quelque bonté. Espérons en le nouveau théâtre !

M<sup>me</sup> Estella se tira avec sa grâce habituelle de ce mauvais pas ; et M. Marcos y excella.

En somme sujet gâché, pièce ratée. Et pourtant quel joli thème à musique et à littérature que la vie des Saltimbanques, ceux que Théophile Gautier trouvait les plus sages des hommes, que Banville a chantés en des vers inoubliables ! Toute une poésie a fleuri sur leur vie libre et errante, sur leur âme simple : l'École du Parnasse les prit pour modèles; pour ses poètes ils représentaient les successives incarnations de l'aède au jongleur et l'un d'entre eux, Albert Glatigny, suivit une trouve de bateleurs pour lesquels il composait en une soirée des drames qui faisaient vibrer les granges où l'on s'arrêtait.

Les Saltimbanques c'est l'image de toute la vie humaine ; sourires forcés, pitreries payées, tristesses cachées, et marcher, marcher toujours, à l'aventure. Toujours les poètes français ont aimé ce symbole, et ils l'ont façonné au gré de leur sensibilité, depuis les joyeuses ritournelles de Glatigny et les poèmes étincelants de Banville, jusqu'à la grave beauté de ces vers de Baudelaire...

La tribu prophétique aux prunelles ardentes  
Hier s'est mise en marche, emportant ses petits...

MÉNALQUE.

---

#### Hanoï (*L'Avenir du Tonkin*, 10 avril 1905)

Une commission composée de MM. Gautret, maire, Meiffre, Fort, Abt-Garnier, Lichtenfelder, Malabar, Harley et Laforge\*, s'est réunie ce matin à 7 h. 1/2 à l'effet d'aménager les alentours du théâtre et de choisir l'emplacement destiné au buste d'Armand Rousseau, donné par le Gouverneur à la ville et qui sera remis à celle-ci, en présence du ministre.

---

Hanoï  
Chronique locale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 avril 1905, p. 2)

La ville veut remblayer le plus vite possible. Elle a raison. Mais ne pourrait-elle donner elle-même le bon exemple et remblayer le malheureux boulevard Carreau coupé eu trois ou quatre tronçons ?

Un gros morceau reste à faire entre le boulevard Rialan et le boulevard Bobillot. Puisqu'on doit bientôt étrenner notre nouveau théâtre, qu'une commission s'est occupée de l'aménagement des environs, qu'on veut une ville bien coquette, du moins dans son centre, ne pourrait-on pas activer les travaux de remblai de ce côté ? Les propriétaires voisins seraient bien obligés de se mettre à l'unisson. C'est d'ailleurs une de nos belles artères.

.....

---

Hanoï  
Chronique locale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 avril 1905, p. 2)

M. Nury nous prie de prévenir le public qu'en prévision des chaleurs qui commencent à régner, il fait procéder à l'installation de ventilateurs dans la salle du théâtre municipal.

C'est une bonne mesure dont le public lui saura gré.

---

Hanoï  
Théâtres et concerts  
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 juin 1905, p. 4)

La première représentation donnée par Door-Leblanc a obtenu un véritable succès et des plus légitimes. L'habile prestidigitateur et l'étonnante devineresse étaient déjà connus au Tonkin. Il me souvient même qu'à leur première apparition à Hanoï, ils firent sensation et que les journaux de l'époque ne tarirent pas en explications plus fantaisistes que techniques des facultés divinatoires de la bonne sorcière. Aussi, pendant les quelques soirées qui nous furent offertes, le théâtre s'était-il transformé en un véritable salon et les plus charmantes femmes de Hanoï accourraient avec un petit frisson de plaisir écouter les indiscretions commises. Pourquoi n'en a-t-il pas été de même cette fois-ci et pourquoi le public n'a-t-il pas été aussi nombreux qu'il fallait l'espérer ? C'est très probablement le prix des places et la chaleur, aussi élevés l'un que l'autre, qui ont effrayé bien des gens.

Pourtant, tous les tours de prestidigitation, toute la séance de divination et, pour terminer, les expériences de lévitation ont été faits avec tant d'élégance, tant de goût et

tant d'à-propos que l'on a vite oublié et la chaleur de la salle et la cherté des places et que l'on applaudi sincèrement parce que l'on avait trouvé à ces exercices un véritable plaisir.

Je ne suis pas devin, mais je crois ne me point tromper en assurant que samedi soir, Door-Leblanc aura le grand public des plénieries. Le désir de l'aller voir et un tantinet aussi.... le prix des places plus à la portée de tous, ainsi qu'il fut annoncé, lui assurant une salle comble.

Et c'est bien ce qu'il mérite.

Intérim

\*  
\* \* \*

Ce soir, samedi 3 juin, à 9 h, deuxième et dernière représentation de la tournée Door Leblanc. À cette soirée, le Visionnaire présentera de nouvelles expériences de transmission de la pensée et donnera à chacun l'horoscope de la destinée. Venez donc vous rendre compte de ces curieux phénomènes. Le spectacle sera terminé par les scènes d'hypnotisme sur tous les spectateurs qui voudront bien se soumettre à l'influence magnétique du Maître Hypnotiseur Door Leblanc. En somme, programme nouveau et des très intéressants. Le prix des places pour cette dernière soirée a été fixé ainsi :

Loge	8 \$ 00
Fauteuils	2 \$ 00
Stalles civils	1 \$ 00
Stalles sous-officiers	0 \$ 50
Militaires	0 \$ 25
Indigènes	0 \$ 25

Bureau de location sans augmentation de prix à Hanoï Hôtel le samedi 3 juin le matin de 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2 et le soir de 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2.

---

Hanoï  
Conseil municipal  
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 juin 1905, p. 2)

Parmi les questions diverses, un projet qui nous intéresse particulièrement a été discuté.

Il ne s'agit ni plus ni moins que d'enduire la façade du nouveau théâtre et de poser le grand escalier de marbre avant l'arrivée de M. Clémentel.

Il serait bon, en effet, de montrer au ministre ce que sera notre nouveau théâtre. Peut-être, si l'impression produite était favorable, jugerait-il à propos de faire supporter une partie des 350.000 piastres, montant approximatif des dépenses totales engagées pour le théâtre, par le budget général et le budget du Protectorat.

M. Gautret rappelle que les vœux qu'il vient d'émettre émanent de la commission même des Travaux.

Pour enduire le théâtre et poser l'escalier de marbre, il faudrait environ 14.500 piastres.

Cette proposition est encore admise à l'unanimité. la note gaie, cette fois encore, est donnée par M. le Résident-Maire lui-même.

Plusieurs conseillers ayant proposé ironiquement d'emprunter au Protectorat les fonds nécessaires à la construction du théâtre :

« S'il les prêtait, répond M. Gautret, on ne les lui rendrait pas ! »

---

Hanoï  
Chronique locale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 juin 1905)

*Une curieuse soirée.* — Nous apprenons que les Irréels and C°, qui ont fait florès dans les principaux théâtres de France et de l'étranger, en dernier lieu au théâtre de Saïgon, donneront prochainement au théâtre d'Hanoï, avec des numéros et des attractions sensationnelles<sup>3</sup>, une très intéressante représentation jamais vue à Hanoï. Ces artistes *di primo cartello* attireront assurément beaucoup de monde et les amateurs de bonnes soirées n'auront pas à le regretter. Le directeur de la tournée, qui est le Dr Mephisto, que nous connaissons déjà et que nous avons eu le plaisir d'applaudir il y a quelques années, se charge en collaboration des jeunes et jolies Miss Liliane et Electra, de nous faire passer une soirée remplie d'attractions nouvelles.

---

Hanoï  
La Soirée théâtrale

Cousin et Cousine-Lui-Madame Mongodin  
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 novembre 1905, p. 3)

On dit...on dit tant de choses en ville et si peu intéressantes la plupart du temps ; mais on dit que la presse fait preuve à l'égard de nos artistes d'une partialité que le public remarque et regrette. J'avoue que, pour ma part, l'enthousiasme dithyrambique de certain confrère autant que la critique acerbe de certain autre ne me paraissent point de mise en la circonstance. Je pense simplement que nous avions bâti des châteaux en Espagne, comme il nous arrive, d'ailleurs, chaque année. Nous nous attendions à une troupe, sinon composée uniquement de talents, tout au moins compacte et homogène, aussi bien dans la comédie ou le drame que dans l'opérette. Nous ne l'avons point trouvée.

Il est incontestable que, parmi les rôles de comédie, madame Kenn nous a amené MM. Quettier, Marc-Gérard et Dolney, mesdames Vergny et Mormant, sans oublier la directrice elle-même. Mais nous avons vu ces artistes au plus dans un rôle principal et l'estime en laquelle nous les tenons ne peut se mesurer qu'à cette échelle. Je veux bien être de leurs admirateurs mais je désirerais que mon admiration ait des bases plus solides et plus nombreuses.

Il en résulte que M. Delamercie se promène de rôle en tête, de l'extrême-dramatique à l'ultra comique. D'aucuns s'en plaignent, d'autres y prennent un plaisir extrême. Je dois reconnaître que l'artiste conscient et travailleur qu'est M. Delamercie se donne un mal affreux et que les efforts qu'on lui demande et qu'il donne sont bien mal récompensés : la critique devrait désarmer devant la bonne volonté, bonne volonté d'autant plus méritante qu'elle supplée à des vides soudain découverts.

---

<sup>3</sup> Miss Liliane la voyante comico-réaliste, et la Jeune Fille coupée en morceaux.

Le résultat de cette situation est que les *grands* artistes demeurent dans la coulisse, sous l'auréole d'une réputation facilement gagnée — une bataille dans toute une campagne — et que M. Delamerce se voit acclamé après la publication d'un article qui froissait son amour-propre d'artiste et blessait ses habitudes de bonne camaraderie.

Autre résultat — et l'on n'accusera pas la presse, cette fois-ci, d'avoir un ton d'amitié exagéré — c'est que le public n'est pas aussi satisfait qu'il serait désirable. Je le regrette, mais je le constate sans m'exagérer l'effet de ce mécontentement qui provient surtout, comme je le disais, des rêves que l'on avait fait, des châteaux en Espagne que l'on avait bâtis.

Ceci dit, je passe aux représentations de mardi et mercredi.

*Cousin et Cousine* appartient à la catégorie de ces opérettes, jadis en vogue. C'est une variation sur le thème connu de *Mam'zelle Nitouche* et des *Mousquetaires au couvent*, l'éternelle rencontre d'un régiment avec des pensionnaires., mais avec moins d'esprit et de moins bonne musique.

Cela nous a valu pourtant !a surprise agréable d'entendre madame Kenn remplacer sa seconde chanteuse qui n'a de chanteuse que le titre et de goûter la seule chose à peu près passable de la pièce. Madame Fauré y fut, comme toujours, charmante et sut faire apprécier de plus en plus sa voix chaude et son jeu parfait.

Ne parlons point de M. Delamerce ... je me ferais mettre en pièces quoique, je dise. quant à M. Cornillot, notre... baryton, il faut nous faire à cette idée qu'il est sympathique, qu'il est fort bien de sa personne mais qu'il n'est rien moins que baryton. Enfin ! cela fêta la paire avec la seconde chanteuse. L'un et l'autre sont, du reste, agréés par un suffrage que je voudrais pouvoir taxer d'universel mais qui ne l'a été que par un nombre de votes dont l'exagération a prêté aux sourires

La représentation de *Madame Mongodin* a été précédée de *Lui*, une petite scène que M. Oscar Métainier aurait mieux fait de laisser d'où elle sort et dans laquelle M. Leonardi se montra un assassin peu convaincu et madame Vergny une... courtisane prodigieusement dégoûtée.

Quant à *Madame Mongodin*... elle eut le don de faire rire, ce qui est déjà quelque chose. La pièce est drôle, d'ailleurs, et Delamerce y apporta une stupéfaction de bon aloi. Madame Saint-Ange se fit apprécier. Elle a le type du rôle. M. Beysson concourut avec sa chevelure et son accent. En somme, représentation bonne puisque le rire domina tout.

Et maintenant, je veux espérer que nos grands artistes consentiront à leur retour d'Haïphong à dépouiller leur toge, à rechercher un peu plus l'admiration du public que la leur propre et qu'ils... donneront.

Intérim

---

Courier de Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 novembre 1905, p. 1)

Les finances de la ville de Hanoï sont loin d'être prospères ainsi qu'on le sait. La continuation du malencontreux théâtre, dont la construction fut si légèrement décidée, absorbe et absorbera pendant longtemps encore les recettes de la ville.

En effet, il ne suffit pas d'achever la bâtie, qui, nouvelle tour de Babel, demeure incomplète comme un témoignage du danger qu'il y a à se laisser entraîner par orgueil aux conceptions [mot illisible].

Lorsque les travaux de construction seront terminés, il faudra songer aux décors, installations, etc, ce qui n'ira pas sans débours importants. Chaque année, les frais d'entretien du monument intérieurement et extérieurement, atteindront un chiffre respectable.

Puis, dans cette salle de spectacle vaste comme une nef de cathédrale, la scène sera de proportions grandioses et nos troupes actuelles feront piètre figure. Il faudra donc se décider à augmenter la subvention afin de voir les directeurs nous amener un plus grand nombre d'artistes, tout en les choisissant mieux.

Toutes ces questions demandent, pour être solutionnées, encore de l'argent, beaucoup d'argent. Où le prendra-t-on ?

Il ne faut pas songer à augmenter les impôts, cette corde est si tendue qu'elle finirait par se rompre, et c'est plutôt à une diminution, ou tout au moins à une répartition plus équitable des charges que devra s'occuper, sans retard, le prochain conseil municipal.

Quand on interroge les Annamites fixés dans Hanoi, ceux de la classe moyenne surtout, on est étonné en constatant à quelles combinaisons doivent se livrer ces gens pour équilibrer leur petit budget.

Il ne faut pas que la maladie vienne déjouer les calculs de ces humbles artisans ; autrement, c'en est fait des prévisions laborieusement échafaudées, le budget familial ne peut être bouclé, et la misère s'installe au foyer.

Et il arrive que le petit commerçant, le petit fabricant portent envie aux boys, caïs ou autres domestiques au service des Européens et qui peuvent vivre largement en fournissant une somme de travail des plus réduites.

La classe annamite industrieuse et commerçante est, cependant, celle qui doit le plus attirer l'attention des pouvoirs publics, car dans les villes, c'est la partie la plus saine de la population, celle de qui nous avons le plus à attendre tout comme, dans les campagnes, les agriculteurs sont les seuls sur qui nous pouvons fonder des espérances.

Des travaux d'utilité générale ou d'hygiène sont à entreprendre, l'entretien des nombreuses routes et avenues représente une dépense relativement importante, et les coffres municipaux sonnent désespérément le creux.

Comment sortir de cet impasse ? Par un emprunt ? C'est toujours une mauvaise chose car les intérêts s'ajoutant au capital créent une nouvelle charge, dont la ville n'a réellement pas besoin.

En somme, dans cette question du nouveau théâtre, personne n'est coupable, ceux qui en votèrent la construction voyaient là un moyen d'embellir la ville et, trompés par de faux calculs, ne soupçonnaient aucunement les ennuis qu'ils préparaient de ce fait à leurs successeurs.

Le Gouvernement du Protectorat est déjà venu en aide à la ville, mais l'état financier général n'est guère florissant de ce côté non plus. Dès lors, pourquoi ne pas recourir au moyen employé par les gouvernements dont les finances sont peu florissantes, malgré des impôts atteignant le *summum*, pourquoi ne pas organiser une loterie ?

L'Allemagne, l'Autriche nous inondent de leurs prospectus promettant la fortune au moyen le loteries annuelles ; l'Espagne ne reste pas en arrière. Dès lors, qui est-ce qui nous empêche d'user de temps à autres de ce moyen, pour des dotations utiles. Plaçons, nous aussi, des billets au dehors. Nous récupérerons ainsi une partie des fonds qui émigrent à l'étranger pour l'achat de ces billets de loterie qu'on ne trouve pas en France.

La fortune capricieuse favorisera peut-être quelques pauvres artisans, et tout en n'augmentant pas la carte à payer, la loterie fera des heureux, ce dont le Tonkin en général et Hanoï en particulier ont grand besoin.

Henri Laumônier

---

Un peu de pudeur. — Nous avons remarqué avec peine l'état atroce dans lequel se trouvait le drapeau tricolore (qui l'a été) qui flotte à la partie supérieure du lanterneau du nouveau théâtre.

Ce n'est plus un drapeau : c'est une loque sale, incolore, trouée de mille trous, déchiquetée.

Que la municipalité n'ait pas l'argent nécessaire pour terminer les travaux commencés, soit, mais que cette administration ne puisse payer un drapeau propre et convenable, nous ne l'admettons pas.

Il suffira d'avoir signalé le cas pour qu'il y soit remédié, nous l'espérons ; ou alors, faites disparaître la loque qui claque au vent sur le sommet d'un des plus beaux édifices de la ville.

---

### Au Conseil municipal

Séance d'installation du nouveau conseil  
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 décembre 1905, p. 2)

29 décembre 1905.

Discours de M. Hauser,

Puisque la mode est aux formules, j'en emploierai une qui me paraît indiquée pas la situation financière de la Ville, d'une part, par le désir nettement manifesté par les électeurs d'autre part : « Pas d'impôts nouveaux, pas de dépenses nouvelles ».

Sur l'exercice qui s'achève auront pesé lourdement les dépenses du nouveau théâtre. Il n'y a pas à récriminer sur la dépense engagée, nous nous trouvons en présence d'un fait acquis. Le théâtre est là, le gros œuvre est terminé.

Ce monument sera digne de notre capitale et il nous appartient d'examiner les moyens financiers nous permettant de l'achever.

Mais si je suis d'avis d'en finir au plus tôt, il ne s'ensuit pas que je sois disposé à vous proposer d'imputer les dépenses au Budget normal.

Je me suis déjà enquis des combinaisons susceptibles de nous permettre d'atteindre le but désiré. Voici le rapport que j'adressais récemment à l'autorité supérieure à ce sujet :

### Rapport au sujet des Travaux d'achèvement du théâtre de Hanoï

Il a été dépensé à l'heure actuelle environ 400.000 piastres pour le théâtre de Hanoï. Une somme de 500.000 piastres est encore nécessaire pour achever ce monument.

Il serait oiseux de critiquer cette œuvre dont l'utilité n'était pas contestable, mais dont les dimensions eussent dû être réduites de façon à engager une dépense beaucoup moindre.

On doit toutefois rappeler que la Ville de Hanoï avait des raisons pour compter sur une participation plus grande du Budget général à la dépense engagée et que son espoir a été déçu sur ce point.

Nous nous trouvons en présence du fait acquis et il importe de rechercher les moyens financiers nous permettant d'achever le théâtre sans qu'il en coûte trop aux finances déjà si obérées de la Ville.

Il a été dépensé, au cours de l'exercice 1905, plus de 160.000 piastres [pour le théâtre] sur un budget de 700.000 piastres.

Il est matériellement impossible de continuer à affecter annuellement une somme pareille à un seul chapitre de dépenses.

Mes prédécesseurs ont dû, malgré eux, négliger d'autres services importants, tels que l'empierrement des rues qui laisse beaucoup à désirer, et aucun travail neuf n'a pu être engagé en 1905.

Il en serait de même pendant les exercices 1906 et 1907 si des mesures n'étaient pas prises pour modifier cet état de choses

D'ailleurs dans diverses circonstances, l'ancien conseil municipal a nettement exprimé le désir de ne plus voir les ressources normales du Budget affectées au théâtre et a émis ce vœu qu'une combinaison soit étudiée, permettant d'arriver au résultat cherché sans que les autres services municipaux aient à en souffrir.

M. Godard, conseiller municipal, a demandé si le Protectorat ne pouvait venir en aide à la ville à ce que, seules fussent dépensées annuellement les 40.000 piastres de subvention de grande voirie que le Budget Local nous verse avec obligation de les affecter à l'achèvement du théâtre.

Dans ces conditions, l'inauguration ne pourrait pas avoir lieu avant dix ou douze ans sans parler des dépenses d'entretien et de réparations des dégâts qui surviendraient en cours de construction.

Trois combinaisons se présentent :

1° Un emprunt ;

2° Un contrat avec un entrepreneur pour achèvement des travaux avec paiement par annuités de 40.000 piastres ;

3° Une loterie.

1° L'emprunt. — Avec la garantie du Protectorat, il serait facile de gager l'emprunt sur les 40.000 piastres de subvention. Nous trouverions l'argent à des taux variant entre 5 et 6 p. %, soit à la Banque de l'Indo Chine, soit à la Société Foncière de l'Indo-Chine.

Dans cette hypothèse, les ressources normales du Budget ne seraient pas affectées puisque cette subvention de 40.000 piastres est accordée à la ville avec l'obligation de les employer au théâtre jusqu'à son complet achèvement.

Le nombre des annuités à prévoir serait vingt-cinq.

Les questions de détail seraient exposées dans une étude plus complète si ce projet était admis en principe.

2° Entreprise payable par annuités. — Plusieurs entrepreneurs m'ont offert d'achever les travaux en acceptant pour paiement une annuité de 40.000 piastres comprenant l'amortissement du capital engagé et son intérêt.

Une situation des travaux à exécuter avec les séries de prix ou de conventions forfaitaires serviraient de base à l'établissement du contrat à intervenir. Les remboursements d'avances, une fois d'accord fait sur le taux, seraient établis sur des bases mathématiques.

Je n'ignore pas que cette proposition est contraire aux règles habituelles de la comptabilité. Je me suis contenté de la mentionner.

3° Loterie. — La combinaison de la loterie serait de beaucoup la plus avantageuse.

Elle permettrait de ne pas grever les finances municipales. Les 40.000 piastres de subvention annuelle pourraient être utilement employées à augmenter la subvention théâtrale et à subvenir aux frais beaucoup plus considérables de l'entretien du *nouveau théâtre*.

Étant donné le but utilitaire et artistique de l'œuvre entreprise, il ne semble pas que l'idée de la loterie puisse soulever de grosses objections.

Pour ma part, j'insisterai beaucoup pour qu'elle soit adoptée.

Les frais d'entretien, d'éclairage, de décors, etc., du nouveau théâtre seront très élevés et la subvention nous servira à y pourvoir.

La loterie pourrait être de 1.000.000 de piastres, réparties en 200.000 billets de 5 piastres, avec coupons de 1 piastre. 450.000 piastres seraient affectées aux lots avec un lot de 150.000 ou de 200.000 piastres.

Il y aurait environ 50.000 piastres de frais d'émission et la ville disposerait d'un reliquat de 500.000 piastres.

Cette somme serait suffisante pour achever complètement le théâtre.

Les billets de la loterie se placerait sûrement. En confiant l'émission à la Banque de l'Indo-Chine qui, par ses succursales de Saïgon, Hong-Kong, Singapore, Shanghai, Yokohama, pourrait faire une utile publicité, je suis convaincu que les 200 mille billets seraient rapidement enlevés.

Je ne vois pas d'autre solution possible que l'une ou l'autre des trois que je viens de proposer. Je serais heureux que l'Autorité supérieure voulût bien les examiner rapidement et faire connaître à la Ville de Hanoï celle qu'elle aura cru devoir adopter.

L'année 1905 ne laissera pas un reliquat bien important. Je crois toutefois pouvoir vous donner l'assurance qu'il n'y aura pas de déficit.

Ce résultat sera dû à la sage économie qui a présidé pendant tout l'exercice à la gestion des deniers municipaux. Aucun travail neuf n'a été entrepris et nous n'avons procédé qu'à l'entretien indispensable de notre cité.

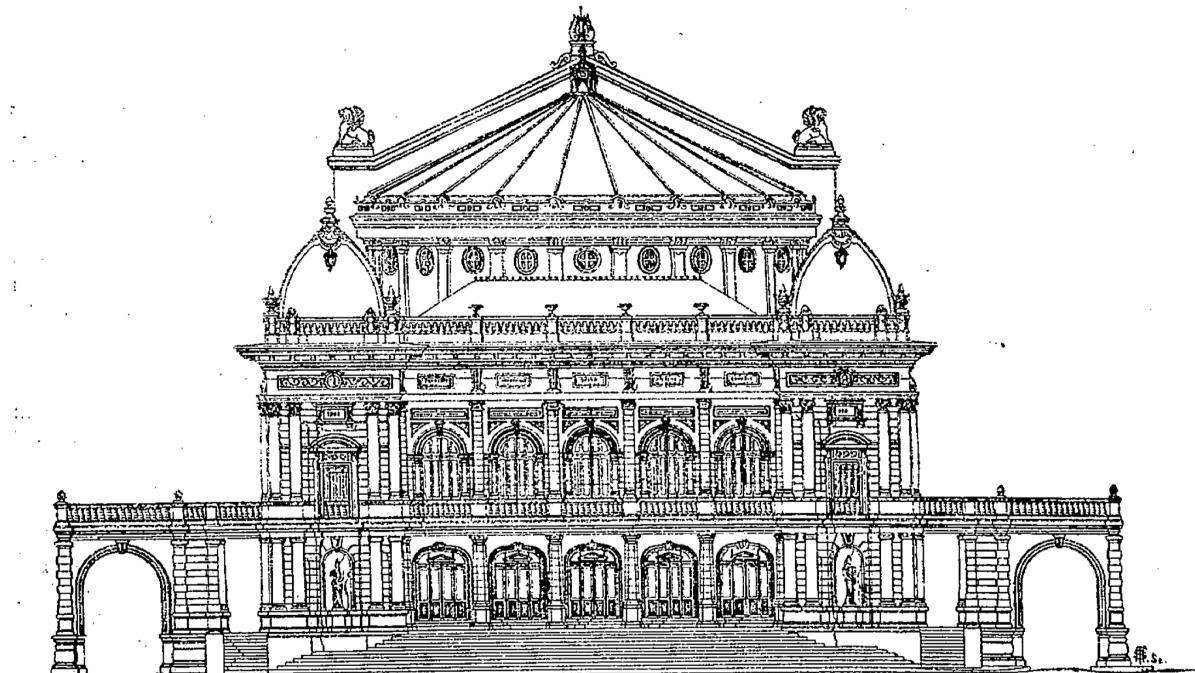
Pour 1906, nous devrons résérer complètement la question du théâtre : les crédits relativement élevés qui y ont été affectés en 1905 seront disponibles et nous permettront de faire face aux nécessités.

Je ne vous proposerai d'ailleurs aucune dépense nouvelle. Nous aurons déjà fort à faire pour mettre en état un réseau de routes qui demande une réfection presque totale pour entreprendre des travaux d'hygiène qui sont indispensables, des comblements de mares, l'assainissement des lacs et étangs, la continuation et l'amélioration des travaux d'égouts, des plantations d'arbres et aménagements de squares, etc.

.....

---

LE NOUVEAU THÉÂTRE DE HANOÏ  
(Annuaire général de l'Indochine française, 1906, p. 694)



FAÇADE PRINCIPALE

Nous avons dit précédemment que Hanoï ne tarderait pas à posséder un théâtre digne de la capitale de l'Union indo-chinoise. Nous croyons intéressant de donner quelques renseignements sur ce superbe monument.

L'adjudication des travaux du gros-œuvre ayant eu lieu le 25 avril 1901, ceux-ci commencèrent le 7 juin de la même année. MM. Charavy et Savelon, entrepreneurs à Hanoï, furent adjudicataires ; M. Harlay, inspecteur des Bâtiments civils, architecte du monument, fut chargé de la direction de ces travaux.

Bâtie sur une mare nouvellement remblayée, à l'extrémité de la rue Paul-Bert, cette construction exigea des soins spéciaux dans les fondations, qui se trouvaient être dans les conditions les plus défavorables. Aussi, les sacrifices furent-ils énormes : on ne battit pas moins de 30.000 pieux avant que de pouvoir jeter le massif de béton de 0 m 90 d'épaisseur, armé dans les points délicats formant radier général, sur lequel repose l'édifice à l'heure actuelle.

Abonnements  
au mois

Fauteuils d'orchestre	16 \$ 00
Loges de face	90 \$ 00
Loges de côté	66 \$ 00
Premières civils	11 \$ 00
Premières militaires	6 \$ 00

Les sous-officiers et soldats ne sont admis aux fauteuils d'orchestre ou dans les loges que s'ils sont invités par des officiers ou spectateurs civils, et après en avoir obtenu l'autorisation de l'officier de service.

---

### CHRONIQUE LOCALE (*L'Avenir du Tonkin*, 24 mars 1906, p. 2)

Le grand théâtre. — Les travaux du nouveau théâtre avancent bien lentement. Il faut du moins espérer qu'ils avancent sûrement. On est actuellement en train de poser l'escalier en pierre de taille qui doit donner accès au péristyle. Voilà, semblerait-il bien des jours qu'on y travaille. Mais il ne faut pas oublier que ces blocs de marbre doivent être strictement ajustés les uns aux autres pour que l'ouvrage ait bonne mine et soit solide.

On poursuit en même temps la décoration de la façade. Des faïences polychromes sont déjà posées et on peut voir également deux plaques de stuquage, imitant parfaitement le marbre noir où s'inscrivent en or les mots *Opérette. Comédie*. C'est d'un aspect fort joli. La seule crainte que l'on puisse émettre, c'est que cette composition, très solide quand elle est à l'intérieur des édifices, résiste difficilement, étant située à l'extérieur, aux intempéries des saisons. Le procédé n'a pas encore fait ses preuves au Tonkin. Attendons donc avant de la juger définitivement.

---

### Choses municipales

#### La question du nouveau théâtre municipal de la ville de Hanoï. — Son historique. (*L'Avenir du Tonkin*, 24 mai 1906)

Il nous faut remonter à l'année 1895 pour prendre *ab ovo* cette question du nouveau théâtre, devenue si inquiétante aujourd'hui.

C'est, en effet, dans sa séance du 17 mai 1895 que le conseil municipal qui siégeait à cette époque eut le premier à s'occuper de cette «question».

À vrai dire, elle se posait alors timidement ; et il n'était question que d'utiliser la halle en fer du marché sis à l'angle des boulevards Dong-khanh et Carreau (l'emplacement actuel du groupe scolaire) pour l'aménager en salle de spectacle, en vue de la prochaine saison théâtrale. La dépense était évaluée à 4 ou ;5.000 piastres environ.

Cette proposition, dont l'auteur était le M. Lacaze, premier adjoint, fut communiquée au conseil par M. le docteur Le Lan, conseiller municipal.

Elle fut renvoyée, pour étude par le conseil, à la commission des Travaux. Sept entrepreneurs sur neuf refusèrent de concourir pour l'aménagement de la halle en fer du boulevard Dong-khanh en salle de spectacle. M. Knosp, entrepreneur, présenta un devis à 6.000 piastres, remboursables en deux années. Ce devis ne comprenait pas l'achat des fauteuils, ni l'aménagement extérieur de la salle.

Plusieurs conseillers estimant que c'était insuffisant, MM. Coutel et Berruer proposent la construction d'un théâtre définitif sur le dit emplacement.

Le résident-maire met alors aux voix les questions suivantes :

1° transformation de la halle en fer du marché du boulevard Dong-khanh en salle des fêtes.

Six voix pour. — Motion rejetée.

2° Construction d'un théâtre définitif sur cet emplacement.

Sept voix pour. — Adopté.

Le conseil propose alors de mettre les projets au concours et d'attribuer .

Une prime de 500 piastres au projet primé premier

300 piastres au second.

Le nombre des places est fixé à 800 et le prix du théâtre, prêt à être livré, ne devra pas dépasser la somme de 40.000 piastres, qui sera payée en 6 ou 7 annuités à l'entrepreneur.

En attendant, la salle de la Philharmonique étant trop petite, le conseil décide de louer le théâtre chinois, sis rue des Nattes-en-bambous, où la troupe de la saison théâtrale 1895-1896 donnera ses représentations, et vote un crédit de 2.800 piastres pour son aménagement (Séance du conseil municipal, en date du 12 juillet 1895).

La commission des Travaux, dans son rapport lu à la séance du 4 novembre 1895, rendait compte qu'aucun des trois projets présentés ne répondait aux conditions indiquées ; elle faisait remarquer, en outre, que le mètre carré de surface couverte était décompté à raison de 130 francs, alors qu'en France, il n'est jamais inférieur à 300 francs.

Dans la séance du 31 décembre 1896, la Commission classe ainsi les projets par ordre de préférence :

1° Le projet X. Y. Z... C. (M. Knosp)

2° Le projet « Quand Même » (M. Berruer)

3° Le projet X. — C. M. (Dessoliers).

M. Leclanger, architecte-voyer, qui a étudié le premier projet primé, déclare qu'il conviendrait d'augmenter de 3.200 p. l'évaluation totale et de majorer le chiffre global du devis estimatif d'environ 10 à 15 %, pour faire face à l'imprévu. En définitive, la somme à prévoir serait donc, en chiffres ronds, de 52.000 piastres.

Par 7 voix contre contre 4, le conseil décide :

1° De mettre les travaux en adjudication et rejette la proposition de traiter de gré à gré avec M. Knosp, auteur du projet primé premier.

Bientôt, M. Knosp faisait de nouvelles propositions au conseil municipal (séance du 25 février 1896).

Ces propositions étaient les suivantes :

1° Que les plans et devis lui soient confiés moyennant une remise de 5 % sur le montant des travaux ;

2° Que la surveillance des travaux lui soit donnée, moyennant une nouvelle remise de 5 % également.

Sur l'avis de la commission des travaux, le conseil décide de réserver uniquement la direction des dits travaux au service de la voirie.

MM. Godard et Charpentier font remarquer, au cours de cette séance, qu'il existe des travaux plus utiles à faire et qu'ils n'ont voté le théâtre qu'à la condition expresse que la dépense ne dépasserait pas 40.000 piastres.

M. Morel, résident-maire, répond que les travaux sont évalués à 50.000 piastres pour la construction et à 10.000 piastres pour la décoration, peinture, etc., et que le Protectorat participerait pour 20.000 piastres dans cette dépense.

MM. Godard, Charpentier et Dufour déclarent voter le théâtre à la condition, toutefois, que les dépenses qui incomberont à la municipalité ne dépasseront pas la somme de 20.000 piastres, chiffre fixé précédemment.

M. Knosp est chargé de l'établissement des plans et devis, sous le contrôle de la voirie, moyennant 5 % sur le montant des travaux exécutés.

Au cours de la séance du 7 août 1896, M. Morel, résident-maire, propose au conseil d'acheter le théâtre chinois de la rue des Nattes-en-Bambous, moyennant 3.000

piastres ; le gouvernement n'ayant pas cru devoir mettre la salle de la Philharmonique à la disposition de la ville.

Cette proposition est immédiatement acceptée par le conseil qui vote, en outre, un crédit de 5.000 piastres pour faire face aux dépenses que nécessitent les travaux d'aménagement de ce bâtiment en salle de spectacle.

Le théâtre chinois n'était qu'un pis aller. Aussi, dans sa séance du 10 décembre 1897, le conseil municipal, dans son projet d'emprunt de 1.500.000 francs destiné à l'embellissement et à l'assainissement de la ville de Hanoï, les commissions des Finances et des Travaux réunies, pose, au sujet du théâtre, les trois questions suivantes :

1° Doit-on se contenter, pendant de très longues années encore, du théâtre chinois dont on a fait récemment l'acquisition ?

2° Convient-il de donner l'exploitation du théâtre pendant un certain nombre d'années à un « manager » qui prendrait à sa charge les frais de construction de l'édifice ?

3° Doit-on affecter une part d'emprunt à la construction définitive d'un théâtre ?

Le conseil se rallie à cette dernière proposition et propose en outre d'édifier [mots illisibles] avoisinant la rue de France et non pas à l'angle des boulevards Dong-Khanh et Carreau.

Ces propositions sont adoptées.

Les dépenses de construction d'un théâtre définitif est estimé [sic] au plan de campagne des travaux à exécuter sur fonds d'emprunt, à la somme de 350.000 francs.

L'emprunt est voté à la majorité de 7 voix contre une et des travaux proposés sur fonds d'emprunt sont adoptés à l'unanimité.

Le conseil municipal, dans sa séance du 29 septembre 1899, assignait un délai de 3 mois à M. Knosp pour fournir les plans et devis du théâtre dont il a été chargé.

Enfin, le 30 mars 1900, tout en reconnaissant le goût artistique de M. Knosp, et l'aspect séduisant à première vue de ses plans, le conseil les déclare incomplets et décide, les délais étant expirés, qu'il convient de confier l'étude des plans et devis fournis à une commission technique chargée, après examen, de se prononcer sur leur valeur.

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> juin 1900, le conseil vote un crédit de 4.000 piastres pour les réparations à effectuer au théâtre de la rue des Nattes-en-Bambous.

Le 25 mai 1900, une commission technique était nommée par le Résident Supérieur et déclarait les plans de M. Knosp incomplets, inexécutables et ne permettant pas la mise en adjudication.

En conséquence, le conseil décide 1° d'indemniser M. Knosp et charge M. le résident-maire de fixer la somme à lui offrir. Cette somme est fixée à 2.000 piastres ; 2° de faire remanier les plans par M. Harlay, commis des bâtiments civils, lequel serait détaché à cet effet à la résidence-mairie.

M. Knosp refuse l'indemnité de 2.000 piastres qui lui est offerte et menace d'assigner la ville ; le conseil ne se laisse pas intimider et maintient sa décision antérieure (séance du 9 novembre 1900).

À la séance du 7 juin 1901, les nouveaux plans et devis du théâtre, remaniés sont présentés par le chef de la voirie au conseil.

Le gros œuvre seul est évalué à 230.000 piastres, non compris les peintures livrés et la décoration, l'aménagement intérieur et les dépenses accessoires, etc.

Il conviendrait donc, dit M. Baille, résident-maire, après avoir prélevé le maximum possible sur fonds d'emprunt, de payer le reste par annuités à inscrire aux budgets successifs.

Les travaux sont évalués à 800.000 francs ; 120.000 piastres pourront très aisément être prélevées sur l'emprunt ; l'adjudication des sommes disponibles dans trois mois, en clôture d'exercice 1900, viendra encore augmenter cette somme. L'accroissement normal des recettes nous permet d'engager l'avenir.

À l'unanimité, le conseil vote la mise immédiate à exécution des plans qui viennent de lui être présentés, et prie le Gouvernement général de bien vouloir, si possible, avancer 500.000 francs à la ville, que cette dernière s'engagerait à lui rembourser en dix annuités régulières de 50.000 francs.

Les travaux sont mis en adjudication, et adjugés à MM. Charavy et Savelon qui font un rabais de 25 % sur les prix du bordereau pour assécher les fouilles de l'édifice. Le conseil, dans sa séance extraordinaire du 6 juillet 1901, donne de gré à gré à ces entrepreneurs la construction de deux branchements d'égouts évalués à 7.600 piastres, moyennant au rabais de 10 % sur les prix du bordereau ayant servi à la dernière adjudication.

À la séance suivante, du 10 août de la même année, M. Labeye proteste contre le marché de gré à gré passé avec les entrepreneurs du théâtre pour la construction des deux branchements d'égouts. J'ai fait remarquer à cette époque que la mise en adjudication de ces travaux, provoquée par une observation que je considère toujours comme sans fondement sérieux, avait fait perdre à la ville une somme importante.

Lors de l'établissement du budget de 1904, à la séance extraordinaire du 23 décembre 1902, M. Metetal, premier adjoint, s'exprimait ainsi :

« ... En terminant cet exposé, je crois prudent d'appeler votre attention sur la question du théâtre municipal en voie de construction, dont la charge sera sensible dans nos budgets futurs.

La commission nommée par le conseil municipal pour évaluer la somme à laquelle pourraient, approximativement, se monter les dépenses du théâtre a édifier déposait son rapport le 7 janvier 1901 ; elle concluait à une dépense de 230.000 piastres pour le gros œuvre ; l'adjudication eut lieu le 25 août 1901 sur un devis estimation de 257.721 piastres 25 ; elle donna lieu à un rabais de 25 %, soit 54.450 piastres 75, et ramena la dépense prévue à 123. 290 piastres 94, à laquelle il faut ajouter la somme à valoir de 27.278 piastres 69.

Si l'on tient compte du supplément le dépenses nécessité par les fondations, imprévue, et les frais d'aménagements toujours fort élevés pour un théâtre, il serait imprudent de tabler sur une dépense globale inférieure à 400.000 piastres, en chiffres ronds.

Quelle ressources avons-nous pour y faire face ?

1° Une somme de 150.000 piastres prise sur fonds d'emprunt ;

2° Une somme de 500.000 francs, mise à notre disposition par M. le gouverneur général suivant lettre du 19 janvier 1901.

Au total, environ 350.000 piastres. Mais il ne faut pas oublier que les 500.000 francs précités ne constituent point une donation ; ils devront être remboursés par la ville en dix annuités de 50.000 francs chacune, qui seront obligatoirement à inscrire à chacun de nos budgets futurs.

De plus, il faudra faire face, dans un assez bref délai, à une dépense de .50.000 piastres.

La question ne se pose par de façon immédiate, mais il serait imprudent de n'y point songer dès à présent. »

À ce moment, M. Baille, inspecteur-maire, interromps et dit :

« Le Protectorat nous ayant demandé à quelle époque nous voulions toucher les premiers fonds, j'ai dû répondre, après avoir consulté le chef de la Voirie, que leur emploi ne deviendra pas nécessaire avant 6 ou 7 mois seulement. »

Nous n'avons étudié dans cet historique du nouveau théâtre que la période de gestation. Il nous faut reconnaître que l'enfant s'est singulièrement développé dans le

sein de sa mère. Nous sommes loin, en effet, de l'aménagement des halles du boulevard Dong-hanh qui n'exigeait que quelques milliers de piastres.

Nous voilà déjà à plus d'un million de francs.

Nous étudierons dans un prochain article qui terminera cet historique, la période de parturition. Et nous laisserons bien loin en arrière les 400.000 piastres du commencement de 1902.

E. G.

---

## Choses municipales

---

La question du nouveau théâtre municipal  
de la ville de Hanoï. —Son historique.  
(suite)

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mai 1906)

Nous avons, dans un précédent article, étudié la période de gestation de ce laborieux projet de construction d'un nouveau théâtre à Hanoï ; la période de parturition ne devait pas moins être difficile comme nous allons le constater.

Dans la séance du 21 avril 1902, il est donné communication d'une demande de M. Fraipont, tendant à obtenir les travaux de décoration. Le devis qu'il présente s'élève à la somme de 74.100 francs.

Le conseil regrette cette demande, de prétentions trop exagérées, et ne voit pas d'inconvénients à ce que des pourparlers soient engagés avec M. Vollet.

D'autre part, le délai d'achèvement des travaux prévu à l'article 66 du cahier des charges pour la construction a été atteint ; les travaux, qui sont loin d'être achevés, ont été arrêtés par ordre de la voirie. Les entrepreneurs rendent la ville responsables des lenteurs apportées dans la construction (Séance du 20 juillet 1892).

MM. Charavy et Savelon arguent des sondages mal faits qui nécessitent la construction de deux embranchements d'égouts pour assécher les fouilles et asseoir l'édifice ; de la lenteur dans la remise des plans d'exécution, etc.

Le 16 février 1903, ces entrepreneurs réclament à la ville une somme globale de 254.442 francs 57, tant en remboursement du cautionnement retenu de garantie, frais d'enregistrement, approvisionnement de matériaux, etc., qu'en dommages-intérêts Satisfaction leur est donnée sur ces divers points, et une indemnité de 80.000 francs leur est, en outre allouée à l'unanimité, sauf une voix (M. Labeye).

MM. Vollet et Duvent ayant demandé à être chargés de la décoration du théâtre moyennant une somme de 50.000 francs, s'engagent à fournir les 28 panneaux nécessaires à sa décoration et au plafond.

Cette question semble prématurée au conseil qui l'ajourne.

D'après le rapport de la Commission des Finances pour l'établissement du budget de 1904 (Séance du 2 janvier 1904), nous constatons qu'aucune somme n'est inscrite à ce budget pour la continuation des travaux du théâtre. Sur les crédits alloués : 220.000 piastres, il reste disponible 50.000 piastres pour les travaux engagés. La somme nécessaire pour 1904 est de 70.000 piastres plus 40.000 piastres, montant de l'indemnité à verser aux entrepreneurs ; soit un total de 110.000 piastres.

La commission des Finances est d'avis de renoncer à poursuivre cette entreprise et propose au conseil d'émettre un vœu que les pourparlers soient engagés avec les entrepreneurs pour arriver à la résignation de leur contrat avec la ville.

Le 21 du même mois, le conseil municipal, à l'unanimité, déclarait à propos des observations faites par le résident supérieur au sujet de l'établissement du budget de cette même année, que :

« L'état actuel des finances municipales dont la situation obérée n'est plus aujourd'hui un secret pour personne, ne lui permet pas, à la veille de l'expiration de son mandat, d'engager l'avenir et d'empiéter sur les attributions du conseil futur.

« La ville a déjà consacré à la construction du théâtre :

1° 120.000 piastres prélevées sur l'emprunt municipal de 1.500.000 francs ;

2° 100.000 piastres prêtées par le Protectorat qui s'était engagé antérieurement à donner 200.000 piastres à la ville et que cette dernière rembourse actuellement à raison de 10.000 piastres l'an.

Le conseil estime agir sagement et prudemment, car il ne voit pas la possibilité de faire face à la dépense énorme de 500.000 piastres nécessaires pour l'achèvement du théâtre.

Dans ces conditions, son avis est que le reliquat restant disponible sur le prêt de 100.000 piastres doit servir à solder les dépenses engagées et de s'en tenir là.

Ce reliquat est évalué à 30.000 piastres et cette somme est encore inférieure de 10.000 piastres à celle due comme indemnité aux entrepreneurs.

Cette séance du conseil municipal (21 janvier 1904) est trop importante au point de vue des responsabilités engagées dans cette question du théâtre pour que nous n'en donnions pas la physionomie aussi exacte que possible.

Répondant au conseil, au sujet des déclarations précédentes, M. le résident-maire dit

« La grosse question, celle qui a surtout nécessité cette réunion extraordinaire, est la continuation des travaux du théâtre. Le Protectorat reconnaît l'évidence des embarras qu'éprouve actuellement la ville pour continuer les travaux du théâtre ; mais il craint que le remède ne soit pire que le mal : c'est pourquoi, dans sa lettre du 15 janvier dernier, le Résident-supérieur signale à votre attention tous les inconvénients que pourrait entraîner pour la municipalité, la cessation brusque des travaux en cours ; la ville se trouvant actuellement liée avec les entrepreneurs, vis-à-vis desquels elle a pris des engagements.

La reprise tôt ou tard des travaux serait peut-être plus onéreuse pour la ville que leur continuation et il serait prudent que la municipalité fit quelques sacrifices pour inscrire au budget de 1904 au moins la somme nécessaire à la couverture de ce bâtiment.

MM. Godard et Meiffre. — Les entrepreneurs ne demandent qu'à résilier leur contrat avec la ville si l'on veut bien leur racheter les approvisionnements de matériaux actuellement à pied d'œuvre.

Le Résident-Maire, — Le fait, par le Protectorat, de reconnaître que la ville est dans l'impossibilité matérielle d'achever avec ses ressources propres la construction d'un théâtre peut être considéré comme un engagement moral que l'administration contracte vis-à-vis d'elle.

Il est évident que le Protectorat fera tout son possible pour venir en aide à la municipalité<sup>4</sup>. Il voudrait voir également cette dernière ne pas se désintéresser elle-même de la question et faire preuve tout au moins de bonne volonté.

M. Godard. — Si le Protectorat se contente de bonne volonté, ce n'est pas ce qui nous manque ; seulement, le Protectorat est déjà venu, antérieurement, nous dire qu'il nous donnerait 200.000 piastres pour la construction du théâtre ; or il nous en a prêté 100.000 qu'on lui rembourse par dixièmes. Ce n'est ni plus ni moins qu'un banquier vis-à-vis de la ville.

Je reconnaissais qu'il y avait des constructions plus utiles à faire, etc.

Le Résident Maire ajoute que le conseil ne peut pas supprimer totalement les dépenses, puisque la ville est engagée vis-à-vis des entrepreneurs.

---

<sup>4</sup> Nous avons souligné à dessein des déclarations du résident-maire, représentant de l'administration, qui déclare que cette même administration s'est engagée moralement. — E.G.

Je vous propose donc, ajoute le Résident-Maire, d'inscrire à l'article « constructions du théâtre » une somme de 45.000 piastres, laquelle se trouverait constituée de la manière suivante :

1° Reliquat disponible sur le prêt de 100.000 piastres non employé en totalité, soit: 30.000 p.

2° Une somme de 10.000 piastres égale au paiement de l'annuité différée ;

3° Une augmentation de 5.000 piastres sur le chiffre de prévisions de recettes que doit donner la taxe sur les terrains vagues.

En clôture d'exercice, il serait encore possible d'affecter tout le reliquat disponible à la construction du théâtre. Je suis persuadé qu'en présence de tels efforts, le protectorat viendrait certainement parfaire la somme nécessaire pour continuation des travaux du théâtre.

M. Veyret. — Que le protectorat prenne un engagement et nous verrons ce que nous pourrons faire dans ce sens.

M. Godard. — Je ne suis pas d'avis de nous engager dans de nouvelles dépenses.... que le protectorat prenne à sa charge la plus grande partie des Travaux de grande voirie, et nous prenons l'engagement, dès maintenant, d'affecter le disponible du coût de ces travaux à la construction du théâtre.

M. Meiffre. — Le Protectorat, en nous demandant la continuation des Travaux, engage davantage encore la ville.

M. Vincenti déclare que le conseil, qui arrive à l'expiration de son mandat, n'a pas le droit d'engager le conseil qui va succéder

M. Meiffre répond que les conseils municipaux sont solidaires les uns des autres et que le conseil n'a pas le droit de se désintéresser de la question discutée en laissant la succession au futur conseil.

Le Résident-Maire dit encore que la municipalité a contracté un engagement avec les entrepreneurs.

M. Vincenti reconnaît qu'on a dépensé trop d'argent pour laisser tomber le théâtre en ruines.

M. Veyret veut qu'on demande au Protectorat les fonds nécessaires pour l'achèvement du théâtre.

M. Godard. — Il ne faut pas y compter. Des ordres formels du Département empêchent qu'aucune avance ne soit faite sur la caisse de réserve.

M. Meiffre. — En admettant alors que le Protectorat nous procure les moyens de continuer le théâtre, les travaux en 1904, la question se posera de nouveau lors de l'établissement du budget de 1905.

M. Le Lan. — Le Protectorat nous a imposé le théâtre, comme il nous a imposé l'éclairage électrique, les eaux, etc., qui absorbent une partie des ressources de la ville.

Le Résident-Maire. — Non pas. C'est le conseil seul qui a voté le théâtre et qu'y a consacré 12.000 piastres de l'emprunt municipal.

M. Le Lan. — Je précise ma pensée : le Protectorat a engagé la ville dans les dépenses du théâtre, du fait qu'il avait promis de nous donner 200.000 piastres, alors qu'il s'est contente de nous prêter 100.000 p. seulement qu'il nous réclame par annuité d'un dixième.

M. Meiffre ajoute que les entrepreneurs sont prêts à résilier sans indemnité.

Le Résident-Maire. — Le Protectorat, je vous l'ai dit, ne refuse pas de participer à la construction du théâtre ; il voudrait voir également la municipalité faire tout son possible pour la seconder.

M. Godard. — On ne peut reprocher à la ville d'avoir fait tout son possible.

.....

M. Le Lan. — Pourquoi ne demanderait-on pas l'autorisation d'établir une loterie ?

M. le résident-maire fait remarquer que ce ne serait pas un moyen bien pratique ; il s'agit d'une somme nécessaire si considérable !

Dans les 150.000 piastres que le conseil inscrirait au budget de 1904 pour la continuation des travaux du théâtre, 5.000 p. seulement proviendraient des ressources propres de la ville, de la taxe sur les terrains vagues.

M. Godard fait remarquer qu'il ne faut pas écraser le petit propriétaire.

M. le résident-maire réplique qu'il ne faut pas non plus indisposer l'administration par un refus.

M. Vincenti. — De quelles sommes la ville peut-elle disposer actuellement pour la construction du théâtre ?

M. le résident-maire. — De 45.000 piastres constituées par 30.000 piastres de reliquat non employé sur le prêt du Protectorat ; 10.000 piastres provenant du paiement différé de l'annuité de ce prêt, et 5.000 piastres en augmentation sur les terrains vagues.

Après paiement de l'indemnité de 40.000 piastres allouée à MM. Charavy et Savelon il restera 5.000 piastres disponibles. *Le Protectorat donnera vraisemblablement le complément nécessaire à la continuation des travaux en cours.*

M. Le Lan. — ... Par le seul fait qu'elle (l'administration) a reconnu l'impossibilité pour la ville de continuer les travaux, l'administration s'est engagée moralement à lui venir en aide.

MM. Veyret et Vincenti. — Ce sont là des suppositions.

M. le résident-maire. — L'effort demandé par le Protectorat à la ville n'est pas énorme. Il peut se faire même que les sommes avancées pour le théâtre ne soient pas réclamées d'ici longtemps. Pour circonscrire le débat, il serait possible que le conseil s'engageât à inscrire 45.000 piastres au budget primitif de 1904 pour la construction du théâtre et promît d'ajouter à cette somme, en clôture de l'exercice 1903, le reliquat dis possible, où tout au moins la majeure partie,

MM. Godard et Meiffre. — À condition que le Protectorat se contentera du reliquat disponible en fin d'exercice.

M. le résident-maire résume la question et met aux voix :

« Le conseil est-il d'avis d'inscrire d'ores et déjà 45.000 piastres à son budget pour la continuation du théâtre et d'affecter à ces mêmes travaux la majeure partie du reliquat disponible en clôture d'exercice 1903 ? ».

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité par tous les conseillers qui déclarent n'agir ainsi que pour donner satisfaction à l'administration.*

Lecture est donnée ensuite au conseil du rapport de l'architecte-voyer

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur ce fait que le document précité ne fut lu au conseil que lorsque le vote approuvant la continuation des travaux était déjà acquis.

Nous n'analyserons pas ce rapport de l'architecte-voyer, nous contentant de faire observer, comme nous l'écrivions déjà à cette époque, que les premières études concernant le nouveau théâtre avaient été trop hâtives ; on est obligé en effet ; 1° de modifier les fondations ; 2° en vue de l'incendie qui n'avait pas été prévu, on remplace le plancher en bois par du carrelage en grès ; on revêt en briques réfractaires les soubassements à l'intérieur de la scène ; 3° on modifie la façade principale ; on modifie les escaliers d'accès ; on augmente le poids des fers supportant les galeries ; 4° les enduits au mortiers de chaux sont remplacés par des enduits au mortier de ciment ; 5° on modifie la toiture ; 6° on remplace les charpentes en bois par des charpentes en fer ; 7° adjonction de décors divers.

Coût supplémentaire, nous dit le rapport de l'architecte-voyer ; 73.000 piastres. Coût si nous prenons le premier chiffre arrêté de 220.000 piastres et porté après ces modifications à 313.000 piastres : 92.437 \$ 31.

Aussi quoi d'étonnant, après mise aux voix pour adoption de ce projet modificatif, par M. le résident-maire, d'entendre M. Godard s'écrier mélancoliquement : « Du moment que nous sommes engagés dans le théâtre, un peu plus, un peu moins n'a pas d'importance. »

Le conseil adopte, à l'unanimité, sans vouloir les discuter, les modifications proposées.

Nous avons tenu à relater dans tous ses détails cette intéressante séance du 21 janvier 1904 ; car elle met en relief toutes les responsabilités engagées dans cette affaire.

Depuis, la question du théâtre n'a pas fait un pas ; nos conseillers ont piétiné sur place.

Seules les dépenses vont s'augmentant, le théâtre est à peine hors d'eau et il nous coûte plus de 400.000 piastres.

On calcule qu'il faudra égale somme pour l'achever ; soit plus de deux millions de francs.

Qui paiera ?

*That is the question.*

E. G.

---

#### CHRONIQUE LOCALE (*L'Avenir du Tonkin*, 28 juillet 1906, p. 2)

Nouveau théâtre. — Nous avons eu hier — pour la centième fois peut-être — l'occasion de constater que l'architecte chargé de la construction du théâtre connaissait beaucoup mieux son métier de constructeur que les œuvres figurant au répertoire théâtral français et leurs auteurs.

Le lecteur sait que la façade du monument a été ornée de plaques indiquant les noms des auteurs — ou plutôt quelque noms d'auteurs — choisis parmi les plus célèbres. Sans discuter sur le choix des noms, nous pensons que l'on aurait dû apporter plus d'attention dans le placement des plaques. C'est ainsi que sur le mur extérieur se trouvent placées les indications suivantes : « Opéra-Vaudeville-Comédie-Opérette ».

Il aurait été facile de placer sous ces indications, les noms qui s'y rapportent. On n'y a pas songé et cette négligence fait que l'on peut lire sous l'indication « Opérette », les noms de Dumas, Sardou et Augier, tandis que sous le titre « Comédie » figurent les noms de Bizet, Massenet et Victor Massé.

C'est un détail, sans doute, mais un détail qui a sa valeur et qui n'est pas sans choquer ceux qui savent que l'auteur des *Effrontés* n'a jamais brillé aux côtés d'Offenbach et de Varney dans le genre opérette, pas plus Bizet, Massenet et l'auteur des « Noces de Jeannette » n'ont pas acquis leur réputation de musiciens en faisant représenter au Théâtre Français des comédies de leur crû.

Ce sont des choses qu'il était bon de ne pas ignorer. Ceux qui ont laissé commettre cette boulette n'ignoraient certainement pas ce que nous venons de dire, mais ils auraient bien dû apporter un peu plus d'attention dans l'exécution d'un travail où aucun détail, si minime qu'il soit, ne peut être négligé.

---

#### CHRONIQUE LOCALE (*L'Avenir du Tonkin*, 8 août 1906, p. 3)

Elles ont vécu ! — Par un jugement du tribunal de Hanoï, est prononcée l'expropriation pour cause d'utilité publique de quatre lots de terrains, trois dans la rue Paul-Bert, les n° 14, 10 et 12 de cette rue, le quatrième boulevard Amiral-Courbet.

Cette décision est motivée par la création de la place publique projetée aux abords du nouveau théâtre, à l'angle de la rue Paul-Bert et du boulevard Amiral-Courbet.

Les mesures de la rue Paul-Bert sont condamnées à disparaître. Enfin !

---

Hanoï  
CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 août 1906, p. 3)

Le nouveau Théâtre. — On nous écrit : L'un de vos reporters signalait, il y a quelque jours, l'incohérence qui avait présidé à la mise en place des plaques en marbre qui ornent la façade du nouveau théâtre municipal de Hanoï.

Après la lecture de ce filet, j'eus la curiosité de regarder un peu en détail ce monument qui a coûté et qui coûtera encore beaucoup d'argent à nos finances... J'eus la stupéfaction d'y relever beaucoup d'autres énormités qui indiquent un manque de goût complet chez celui qui les a commises.

Au hasard, je vous signalerai les suivantes : sur les faces latérales, à l'arrière du bâtiment, les balustres des appuis de fenêtres sont placés la tête en bas, comme dans la maison à l'envers de l'exposition de 1900.

Sur les dômes qui surmontent les escaliers latéraux, on a posé des lucarnes de formes différentes et de dimensions inégales (une grande et une petite).

La même facétie se remarque sur les dômes de la façade principale.

Je me suis demandé pourquoi toutes les grandes lucarnes n'ont pas été posées sur les dômes des escaliers latéraux et les petites de l'avant qui sont de dimensions moindres que les deux autres.

L'agent qui a conçu ce mélimélo n'est certainement pas un architecte.

D'autre part, la toiture centrale n'a pas les proportions qu'exige l'esthétique : elle est trop haute pour sa largeur. Et au lieu de remédier à ce défaut par la décoration, on paraît l'avoir aggravé en plantant dessus un motif de décoration qui est lui-même beaucoup trop élevé, etc., etc.

Si la décoration qui reste à faire est exécutée avec le même manque de goût, les contribuables riront jaune le jour de l'inauguration.

Veuillez agréer etc.

« Un Lecteur »

---

Hanoï  
CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 octobre 1906)

Le Théâtre. — L'ouverture de la saison théâtrale est fixée au samedi 3 novembre. M. Quettier vient d'arriver à Hanoï pour s'occuper de l'abonnement, il ira voir dès demain les personnes qui ont retenu des loges ou fauteuils par correspondance. Le bureau de location pour la première ouvrira le jeudi 1<sup>er</sup> novembre.

Cependant, les personnes désirant retenir des places pour la soirée du samedi 3 novembre peuvent se faire inscrire chez M. Biettron, confiseur, rue Paul-Bert, où est installé pour toute la saison le bureau de location.

De grandes modifications ont été apportées pour cette saison au contrôle qui sera placé sous la véranda. On accédera à toutes places par le contrôle.

---

L'ANNAM À L'EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE

par A. Raquez  
(*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> novembre 1906)

Nos peintres d'Extreme-Orient. — Nous apprenons avec plaisir que M. Dujardin-beaumetz sous-scrétaire diktat aux Beaux-Arts, après une visite au palais du ministère des colories à l'exposition coloniale de Marseille, s'est rendu acquéreur, au compte de l'Etat, des œuvres suivantes : *Théâtre populaire annamite*, de Georges Fraipont ; *La pagode des Lotus*, du si consciencieux peintre qu'est Vollet ; du *Pont de pierre à Canton*, de Duvent, un artiste aimé des Indo-Chinois.

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 novembre 1906, p. 2)

Pénélope Théâtre. — *On nous écrit* : Il paraît que la façade du nouveau théâtre de Hanoï, façade qui est plus d'aux trois quarts achevée et présente cependant un assez bel aspect, va être entièrement modifiée. — Elle manque d'esthétique à ce qu'on prétend et pour lui en donner, on va démolir par ci, transformer par là tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour et qu'on le rétablira d'après un nouveau plan en ce moment à l'étude.

En admettant que l'on ait raison et que notre théâtre n'offre pas toutes les beautés architecturales que l'on avait rêvées, il nous semble qu'il eût été facile de s'en apercevoir dès le début en étudiant plus à fond le projet proposé et qu'il n'était pas nécessaire d'attendre que la partie la plus en vue du monument soit à peu près terminée pour reconnaître sa défectuosité. L'idée de construire ici une salle de spectacle grandiose a dû certainement être conçue un jour néfaste, à en juger par la ténacité avec laquelle la guigne s'attache à son exécution et c'est à se demander si nous parviendrons jamais à nous sortir de cet embarras. — En attendant, les murs du théâtre cauchemar s'effritent tous les jours davantage faute d'enduits, une véritable forêt vierge dans laquelle pullulent les serpents croît et s'épaissit de plus en plus aux alentours et si cela continue, les disciples de St Hubert pourront avant qu'il soit longtemps y chasser la bécassine.

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 novembre 1906, p. 2-3)

Le nouveau théâtre. — Quoique l'on puisse dire, écrire ou penser, il n'est personne qui puisse raisonnablement soutenir que notre nouveau théâtre soit — je ne dirai pas un chef-d'œuvre — mais une simple conception où l'esthétique, pour ne pas dire les règles élémentaires de l'architecture — ait été respectée.

Aussi, je ne saurais assez féliciter M. Logerot d'avoir — en même temps qu'il demandait à une personne compétente les projets et les devis nécessaires à l'achèvement du théâtre — sollicité d'elle les moyens de modifier, sans augmenter les dépenses, de corriger, sans grandir les frais, les erreurs commises.

Ces modifications et ces corrections sont aujourd'hui proposées et le projet est, à l'heure actuelle, dans le bureau de M. l'administrateur-maire. J'ai eu le plaisir de le voir et je dois déclarer — sans ambages — que M. Bossard, son auteur, mérite toutes les félicitations.

Il me serait difficile, sans user de termes techniques, ingrats pour la plupart des lecteurs, d'indiquer en quoi consistent les modifications proposées par l'architecte. Mais

je dois constater que, sans rien changer à l'ossature de l'édifice et simplement par un changement de décoration extérieure, la façade principale prend un tout autre caractère.

De lourde, de tassée, d'écrasée qu'elle était, avec ses deux rangées de colonnes superposées, elle prend une allure svelte, élégante, dégagée. De mal coiffée, de mal chapeautée, si j'ose m'exprimer ainsi, qu'elle était sur ses deux pavillons latéraux, elle devient sobrement mais noblement monumentale. Enfin, les deux entrées pour voitures, lourdes, étroites et incommodes, sont remplacées par deux vastes et très coquettes marquises.

Je ne veux pas entrer, pour aujourd'hui, dans d'autres détails. Les projets, les devis seront soumis, dans un mois, au conseil municipal. Mais quelle que soit la solution qu'adopteront nos édiles, nous devons espérer qu'elle sera favorable, d'autant plus que les modifications proposées ne viennent, en rien, augmenter les dépenses qu'il était à prévoir. Et nous pensons qu'en dehors de toute question d'esthétique, chose assez nécessaire à Hanoï, cette seule considération pèsera de tout son poids auprès des conseillers comme auprès du public.

M. K.

---

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 novembre 1906)

Commission théâtrale. — La commission théâtrale plénière s'est réunie hier, à trois heures de l'après-midi, à la mairie de Hanoï.

Les membres de la Commission théâtrale hanoïenne avaient prié leurs collègues de Haïphong à un déjeuner qui a été servi au *Cercle du Commerce*.

Étaient présents pour Haïphong, MM. Tournois, Linossier, Maurice, Pellet, Brousmiche et Levasseur ; pour Hanoï, MM. Logerot, Desanti, Benoit, Taupin et Laumônier.

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 décembre 1906, p. 3)

Le nouveau théâtre — Les membres du conseil municipal se sont réunis en commission hier, dans l'après-midi, pour entendre le rapport de M. Bossard, architecte diplômé du Gouvernement, sur les travaux projetés en vue de l'achèvement du théâtre et examiner les desseins des profils. — Les conseillers municipaux ont eu également à se prononcer sur les moyens financiers auxquels il serait le plus économique d'avoir recours.

---

CHRONIQUE LOCALE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 décembre 1906, p. 2)

Le nouveau théâtre — Les commissions des travaux et des finances du conseil municipal se sont réunies, jeudi, dans l'après-midi, afin d'examiner les plans et devis du nouveau théâtre, soumis par M. Bossard.

Les commissions, après lecture du rapport remarquable, d'ailleurs, de M. Bossard, et examen des plis, a admis, en principe, la continuation des travaux suivant les projets de l'architecte.

Les travaux de modification et d'achèvement, dont la durée est estimée à deux ans, seront payés sur un emprunt de 50 mille piastres annuelles dont quarante seraient fournies par le Protectorat et dix par la ville.

Tel est, en ses grandis lignes, l'idée adoptée et nous voulons espérer que, malgré les difficultés des temps actuels, rien ne viendra entraver à nouveau l'entreprise. Il faut que le théâtre s'achève.

Toutes ces lenteurs finissent par coûter plus cher qu'un travail suivi et la mollesse des décisions nous a causé déjà trop de préjudices pour que l'on ne se décide pas, enfin, à changer de mégie. Un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

---



Hanoï. — Théâtre rue Paul-Bert (Coll. Dieulefils)

## CHRONIQUE THÉÂTRALE

### ROMEO ET JULIETTE (*L'Avenir du Tonkin*, 10 janvier 1907, p. 2)

Et-ce la facile musique de Gounod, est-ce le désir d'entendre de la musique — plaisir dont nous étions privés depuis un mois —, est-ce encore l'assurance de trouver en madame Gottrand une chanteuse et une artiste, je ne sais, mais je n'ai eu que rarement, à Hanoï, l'occasion de trouver un public aussi chaudement admiratif que celui de mardi soir.

C'est que le public hanoïen ne ressemble pas à tous les publics du monde. Il se divise en trois catégories de nombre — sinon de compétence — à peu près égal. Ceux-ci retournent, de par leurs fonctions, dans la Métropole, à dates fixes ; écoutent et voient des choses que notre fortune ne nous permet point de posséder ici. Ceux-là, incompréhensiblement plus sévères, semblent oublier qu'au temps où ils vivaient en France, les côtés artistiques de la vie leur étaient étrangers et s'imaginent avoir conquis, avec une certaine aisance, la sûreté du goût et le droit à la critique. Les autres, intelligemment indulgents, pensent que tout est proportionnel en ce monde et que l'on ne saurait mettre un grand tableau dans un petit cadre.

Alors, ils jugent de nos troupes théâtrales comme ils pourraient juger d'un musée de province, pensant que cela n'est vraiment pas trop mal pour le pays et tout heureux de parfois rencontrer une note d'art qui se détache, lumineuse et chantante, sur le fond monochrome de l'ensemble.

Et, en vérité, c'est bien cette joie que nous pouvons nous vanter de posséder cette année, personnifiée par madame Gottrand. Hier encore, elle nous la fit ressentir et je devrai lui redire tout ce que j'ai dit d'elle pour lui traduire l'impression publique.

Je me contenterai de lui marquer à quel point elle a poussé sa conquête en lui assurant qu'elle n'a pas que des admirateurs mais encore des admiratrices.

M. Chapuis a toujours des notes hautes d'une grande puissance mais la voix se perd, dans les demi-teintes Il est vrai qu'avec une acoustique comme celle que nous possédons !

M<sup>lle</sup> Rosina a très gentiment roucoulé la blanche tourterelle. Voix fraîche, aidée de grand yeux innocents... Chérubin, vous dis-je.

M. Dumestre a chanté par complaisance le rôle de Capulet. Il a étonné le public qui ne lui a point ménagé ses applaudissements. Voilà un pensionnaire comme il en faudrait à beaucoup de directeurs... toujours prêt au travail, toujours plein d'ardeur.

L'orchestre a été parfait et M. Deffuent a vraiment du mérite à cacher, avec autant de tact et d'à-propos, certaines faiblesses difficiles à éviter mais que l'on aurait mauvaise grâce à relever.

Mais que demander de plus ? Le succès a été grand. Cela n'est-il point ce que l'on recherche avant tout ?

de Senn

---

#### PRÉSIDENCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE HANOÏ (*L'Avenir du Tonkin*, 9 février 1907)

Nous recevons de M. Krug la communication suivante :

.....  
Malgré la hausse de la piastre, notre budget municipal est en plein déficit, les travaux du théâtre de Hanoï sont arrêtés depuis deux ans.

---

#### CHRONIQUE LOCALE (*L'Avenir du Tonkin*, 20 mars 1911, p. 3)

Le nouveau théâtre. — Le premier lot de travaux à exécuter au nouveau théâtre, comprenant les maçonneries, les menuiseries, la quincaillerie, les charpentes en fer et en bois, l'achèvement des escaliers intérieurs, sera terminé dans quinze jours, ce qui prouve que l'entrepreneur n'a pas perdu son temps.

Lundi prochain commenceront les travaux du 4<sup>e</sup> lot, c'est-à-dire l'installation électrique à laquelle on doit procéder avant de livrer le théâtre aux peintres, aux vitriers et aux tapissiers.

Quant à la scène on y travaille déjà, et la machinerie pourra être rapidement posée. Dans ces conditions, le nouveau théâtre sera prêt pour la saison 1911-1912. Une proposition vient d'être adressée à la municipalité par MM. Pées et Chazeau. Ces entrepreneurs offrent de fournir les décors neufs, vingt-cinq environ, et d'achever l'escalier d'honneur, fournitures et travaux représentant une somme de 70.000 piastres, payables au gré de la ville moyennant un intérêt de 4 %.

Munir le théâtre de décors, construire l'escalier d'honneur, c'est terminer l'édifice dans ses grandes lignes.

Nous ignorons encore quelle suite sera réservée à la demande de MM. Pées et Chazeau, que nous nous contentons simplement de signaler aujourd'hui, mais il est un fait certain c'est que les décors de la rue de Takou, trop vétustes, trop petits, trop peu

nombreux, nous le répétons, ne peuvent pas servir sur la scène du nouveau théâtre qui est bien plus grande. Il serait donc prudent de songer, dès maintenant, à se procurer des décors neufs, même en recourant aux moyens les plus économiques, et ainsi on préparerait aux artistes de la prochaine troupe un cadre élégant, en rapport avec celui qui est réservé au public.

---

Hanoï  
La Ville  
(*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> juin 1911, p. 3)

La question théâtrale. — La question théâtrale sera résolue, vraisemblablement, dans les premiers jours du mois de juillet. Les candidats ont, en effet, jusqu'au premier juillet 1911, dernier délai, pour faire parvenir leur demande à la Résidence supérieure. Une commission, réduite au strict minimum, composée d'un administrateur-maire et de deux notables, sera appelée à examiner les demandes et à faire choix du directeur pour la saison théâtrale 1911-1912, sous réserve d'approbation définitive par M. le résident supérieur.

Jusqu'à ce jour, une seule candidature a été officiellement déposés à la résidence supérieure, celle de M. Cervières, ancien directeur du théâtre de Saïgon,

Ajoutons qu'une réglementation sévère de la police intérieure du théâtre, analogue à celle que M. Hauser, administrateur-maire de la ville, a porté récemment à la connaissance de ses administrés, sera mise en vigueur ici.

---

Hanoï  
La Ville  
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 juin 1911, p. 3)

Le travaux du nouveau théâtre. — À vue d'œil le théâtre de la rue Paul-Bert se transforme intérieurement, tandis qu'extérieurement, on semble vouloir préparer l'emplacement du futur square puisque de nombreux coolies se livrent, depuis plusieurs jours, à des travaux de terrassement.

La coupole gigantesque se dessine peu à peu, couvrant de son imposante masse de fer les loges et les galeries qui sont aujourd'hui terminées.

Les électriciens se sont déjà mis à l'œuvre et partout les rosaces touchent les plafonds impeccablement blancs. en attendant que les lustres viennent scintiller dans les salons, dans le vestibule, à la buvette.

La scène elle-même se dessine, géante, jusqu'à ce que, par force, on la réduise en miniature, pour encadrer — oh ! horreur — les désormais lamentablement légendaires décors de la rue de Takou, et l'infâme rideau que repousseraient les derniers tréteaux de province.

On n'a même pas la pudeur d'effacer le passé !

---

HANOI  
(*Comœdia*, 19 juin 1911)

Au moment où nous écrivons, le 10 mai, les municipalités de Hanoï et Haïphong n'ont pas encore fait choix d'un directeur pour la saison théâtrale 1911-1912.

---

Hanoï  
La Ville  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 juin 1911, p. 3)

Le nouveau théâtre. — La coupole centrale du nouveau théâtre est aujourd'hui en place malgré les nombreuses difficultés que présentait un tel travail, et on commence à la recouvrir d'enduits.

Quatre postes d'incendie viennent d'être installés à l'arrière de l'édifice pour sauvegarder la scène en cas de sinistre.

Les loges d'artistes — des artistes de haute envolée [*sic*] — auront bel air malgré leur exiguité quand elles seront pourvues de la traditionnelle coiffeuse encadrée de deux lampes électriques, du miroir, et du lavabo à bascule.

Des pompes à bras feront parvenir l'eau aux différents étages.

Les foyers des artistes et des figurants sont terminés, comme aussi le magasin aux décors. Le glacier et le fumoir ont un cachet élégant, et leur coupole est agréablement entourée de moulures simples mais très convenables, exécutées par un artiste chinois.

Autour du théâtre va prochainement s'élever un vaste square, qui sera orné de fleurs et de plates-bandes, et où un terre plein sera réservé aux enfants pour s'amuser.

La question des décors n'est pas encore solutionnée. Aux propositions très tentantes faites tout récemment par les artistes amateurs, viennent s'ajouter celles de M. le Roy d'Etiolles qui revient de France avec la représentation d'une peinture nouvelle, très pratique, paraît-il, et peu coûteuse.

La municipalité aura à se prononcer à ce sujet, mais nous souhaitons qu'elle ne tarde pas trop à prendre une bonne décision.

Le 6 juillet, nous aurons un directeur ; en octobre, nous aurons une troupe, le théâtre sera terminé, Qu'on évite les polémiques qui ne manqueront pas de se produire, qu'on évite aussi les procès pour une malheureuse question de décors. Le danger a été signalé suffisamment à l'avance pour qu'on le conjure.

---

On réclame  
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 août 1911, p. 4)

À propos d'inscriptions. — Nous recevons la lettre ci-dessous :

Hanoï, le 30 juillet 1911

Cher monsieur Laumônier,

On me fait lire seulement aujourd'hui un entrefilet « On réclame » paru dans un de vos derniers numéros et qui me vise très certainement.

Son auteur — monsieur X... — ne m'a certes pas nommé tout en regrettant que « ces petites choses (dont il parle) soient aussi anodines qu'*anonymes* » ; mais il laisse distinctement entendre que c'est de moi dont il s'agit par l'emploi de quelques-unes de ces allusions à « la réserve », « aux rafraîchissements » auxquelles je suis accoutumé et qui ont tout au moins le mérite de ne pas fatiguer les méninges anémiées de ceux qui les éditent et les rééditent.

Or, si je viens vous prier de publier, avec votre bonne grâce habituelle, cette réponse à cet entrefilet, ce n'est certes point pour relever les quelques plaisanteries « aussi anodines qu'*anonymes* » que M. X. se permet à mon égard ; son anonymat m'en dispense.

Mais c'est dans le but, non caché, de rendre public l'avis amical que j'avais adressé à mes seuls clients, certain d'avoir les rieurs de mon côté, s'il peut toutefois y avoir à rire en matière d'architecture officielle, étant donné le prix fabuleux d'y celle.

La mairie me fit donc, ces jours derniers, la grâce de m'envoyer un plan du nouveau théâtre afin qu'il soit affiché en bonne vue et que tout un chacun pût manifester son admiration et faire à l'avance son choix parmi les places offertes.

M'intéressant à la satisfaction de mes clients, j'ai pensé qu'il était de mon devoir à leur encontre de les faire profiter de la connaissance que j'avais des lieux et de les mettre en garde contre de certaines places de cette nouvelle salle de spectacle, qui offrent des incommodités que M. X..., s'il ne les connaît déjà parfaitement, pourra vérifier par lui-même.

Voici donc ce que j'avais annoté sur ce plan :

« Si vous voulez être bien placés, ne prenez pas :

1° Les baignoires de cote 1 et 2 ; elles se trouvent situées en arrière de deux colonnes massives faussement situées sur le plan, lesquelles bouchent hermétiquement la vue de la scène ;

2° Les baignoires de côté 3 à 32 ; elles sont soi-disant à quatre places mais, en réalité, un seul des spectateurs l'occupant pourra voir la scène et encore fort malaisément ;

3° Les fauteuils de balcon de côté ; leur accès est pratiquement impossible car il n'existe que 0 M. 22 entre les genoux du spectateur assis et le rebord du balcon ;

4° Les avant-scènes ; celles-ci sont réservées aux autorités et présentent pour elles l'avantage de les mettre à l'abri du feu et des assauts d'une foule en délire. »

Grâce à M. X... et à la publicité de l'*Avenir*, cet avis va donc être porté à la connaissance de tous et j'en suis fort satisfait car, à force d'être de bons gogos, nous finirons peut-être par nous fâcher.

Le bon public, quand il aura, enfin, accès au théâtre, pourra d'ailleurs faire bien d'autres remarques ; nous pouvons d'ores et déjà, être rassurés sur l'emploi de nos premiers entr'actes et ne pas appréhender leur longueur habituelle : nous aurons de quoi clabauder !!

Notez que voici deux mois, j'ai eu l'occasion de faire moi-même ces remarques à l'un des architectes du théâtre qui m'accompagnait fort aimablement dans une visite du bâtiment ; devant ces places d'où l'on ne verrait pas, ces loges d'artistes, véritables prisons privées d'air et de lumière, et devant bien d'autres « détails » encore, je lui manifestais mon étonnement que l'on ne s'empressa pas de faire les quelques modifications nécessaires avant que les travaux d'achèvement ne soient arrivés à un tel point que toute réfection ne devienne un gâchis et une gêne.

Il me répondit que notre résident maire s'était opposé à toute nouvelle modification en son absence et que c'était lui-même qui avait exigé ces baignoires, destinées, non pas à voir la scène, mais bien à être munies très expressément de grillages protecteurs contre les regards indiscrets !!! Il n'y manquerait plus qu'au canapé et une discrète toilette !! Mais tout ne peut pas être fait en un jour !!

Et voilà pour le théâtre !

Quant à M. X... qui a bien voulu savoir que quelque anonyme comme lui avait également annoté mon plan, en inscrivant cette phrase lapidaire, souvent lue sur les « ardoises » de nos vespasiennes : « Quel est l'idiot qui... », il sait maintenant quel est cet idiot ! !

Hélas, c'est moi ! Il n'était pas malaisé de le deviner malgré toute la « réserve » que l'on put y mettre... car ma pauvreté d'esprit est ce qu'elle peut être... la pôvre...

Elle n'atteint pas, il est vrai, la couardise de M. X... ou de son ami le graffittiste ; il ne tenait qu'à eux, en effet, de se faire tirer les oreilles.

Leur humeur plaisante n'alla par jusque là.  
Merci, cher monsieur Laumônier, et bien tout à vous.

DUCAMP<sup>5</sup>

---

LA VILLE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 août 1911, p. 3)

Au théâtre de la rue Paul-Bert. — La salle de spectacle du théâtre de la rue Paul-Bert est aujourd'hui terminée et nous devons féliciter chaudement les entrepreneurs MM. Péès et Chazeau, qui, sous l'habile direction de M. Lagisquet, ont réalisé un véritable tout de force en dépit des méchantes langues qui prétendaient que le théâtre ne serait jamais fini pour cette année.

Les peintures, dont M. Barry est chargé, sont, elles-aussi, presque achevées.

Il reste donc à finir la scène, laquelle est déjà bien avancée, à pourvoir à l'ameublement, à poser l'éclairage, toutes choses qui sont affaire de quelques semaines seulement.

Il n'est pas jusqu'au square, ainsi que nous l'annoncions hier, dont les travaux ne soient activement poussés.

Pendant ce temps, dans le futur magasin des décors, M. le vétérinaire Pradet, peintre à ses heures — et peintre de talent, empressons-nous de le dire — a installé un atelier de fortune et c'est là que nous l'avons surpris ce matin eu train de brosser, non sans art d'ailleurs, l'immense rideau de la scène.

M. Pradet a assumé une lourde tâche qui consiste à doter le nouveau théâtre non seulement d'un rideau de scène, mais encore de quatre jeux de décors et il est de notre devoir de signaler le beau geste de cet artiste-amateur qui veut bien consacrer ses heures de loisir à une bonne œuvre puisque, en définitive, la première représentation qui aura lieu rue Paul-Bert, sera donnée, avec le concours des artistes amateurs, au profit de la Société des enfants métis abandonnés.

Voici donc la difficulté des décors *temporairement* résolue, et la municipalité ne devra pas oublier ce qui lui reste à faire dans l'avenir.

Maintenant, nous approchons de l'ouverture de la saison, celle-ci devant avoir lieu le 1<sup>er</sup> décembre prochain, et il conviendrait de songer au plus tôt à provoquer la concurrence pour la tenue du buffet afin de donner à l'adjudicataire le temps de s'installer convenablement. A-t-on songé aussi au gardien, aux ouvreuses ?

Avant de terminer, disons que l'éclairage électrique confié aux Grands Magasins Réunis, et dont l'installation se poursuit sous la direction de M. Carrelet, contrôleur de l'éclairage et des eaux, sera des plus somptueux et ne comprendra pas moins de 6.800 bougies !

---

<sup>5</sup> André Ducamp : patron de l'hôtel Métropole.

# INAUGURATION DU NOUVEAU THÉÂTRE

LA VILLE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mars 1912)

La *Redoute de la Philharmonique*. — Le *Voyage en Chine*, que donnait, samedi soir, au théâtre municipal, la troupe de M. Cervières, aurait pu diminuer, quelque peu, le succès de la *Redoute* à laquelle les sociétaires de la Philharmonique, leurs familles et leurs amis étaient conviés. Il n'en fut rien fort heureusement

---

Chronique théâtrale  
(*L'Union républicaine indochinoise*, 13 mars 1912)

Pour terminer les représentations de la deuxième série, la Direction avait cru bien faire en nous réservant une comédie que le public de Hanoï connaît déjà comme un succès de « fou rire ». Et de fait, les situations les plus drôles, notamment au 3<sup>e</sup> acte, sont bien faites pour déchaîner le rire le plus réfractaire à s'épanouir. C'est un des plus amusants vaudevilles que nous connaissons.

Malheureusement, les rôles n'étaient pas parfaitement sus ; et c'est le reproche que nous sommes assez souvent obligé de faire. Ces pièces doivent le succès colossal qui leur a fait leur réputation aux troupes parisiennes qui les jouent avec leur brio et leur aisance ordinaires. Si elles hésitaient, s'il y avait du tirage dans le dialogue, comme ici, la pièce en souffrirait. Et nous avons eu hier des « pannes » en assez grand nombre. Nous ne connaissons rien de plus gênant pour le spectateur que ces figures « confites » d'acteurs en détresse, qui s'efforcent de ratrapper une réplique perdue.

Cependant nous avons retrouvé, dans la distribution, nos artistes favoris : M<sup>lle</sup> Mars et Thierry ; M<sup>me</sup> Beau ; messieurs Salvagnac. Large, Langy, lesquels, à part ces petits défauts de mémoire, ont fait de leur mieux pour nous distraire. En ce sens, nous leur faisons nos compliments en leur disant : au revoir ! au mois prochain. La troupe d'opéra comique a dû descendre à Haïphong, avant hier ; celle de comédie y descendra aujourd'hui. Nous ne savons pas quelles sont les œuvres que la direction compte donner pendant ce troisième mois de représentation ; elle n'a pas cru devoir nous en donner la liste.

C. A. [Claude Achard]

---

LA VILLE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 mars 1912, p. 3)

La représentation de « L'Arlésienne ». — La location pour la représentation de l'*Arlésienne* n'est ouverte que depuis ce matin 27 mars, et déjà la plupart des loges, baignoires et autres places de prix élevé ont été enlevées : c'est le succès financier de l'entreprise qui se dessine en faveur de l'œuvre si intéressante des métis abandonnés, en attendant le triomphe de nos dévoués concitoyens, musiciens, comédiens et chanteurs.

La plantation des décors est aujourd'hui complètement arrêtée, et une équipe de peintres, placée sous l'habile direction de M. Lagisquet fils, fait les raccords indispensables pour mettre en harmonie la matériel du Théâtre avec celui prêté par la Société Philharmonique. Au point de vue matériel, la présentation de l'œuvre sera parfaite : c'est tout ce qu'il nous est permis de dire pour ne pas déflorer le plaisir qu'auront les spectateurs à admirer tour à tour la *Cour de Castelet*, l'*Étang de Vaccarès*, la *Cuisine de Castelet* et la *Magnanerie*.

Les chœurs et l'orchestre sont, dès à présent, tout à fait au point et réglés selon l'acoustique du théâtre, ce qui n'a pas été sans de longues recherches et une assiduité très louable de tous les exécutants, dirigés avec son autorité coutumière par M. Baivy, fort bien secondé par M<sup>me</sup> Glade et M. le capitaine Louvet. Quant aux artistes de la scène, ils sont en pleine possession de leurs rôles ; le travail auquel ils se livrent maintenant n'est plus qu'un effort presque sans objet vers une perfection plus grande. Tout contribuera donc à faire de la soirée du 30 mars une manifestation d'art extraordinaire et qui restera longtemps dans le souvenir des Hanoïens. On dit même que de nombreuses personnes de Haïphong et de l'intérieur se proposent d'assister à cette belle représentation qui ne mettra pas en mouvement moins de 95 participants.

---

LA VILLE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 mars 1912, p. 3)

« L'Arlésienne » au Théâtre municipal. — Ceux qui assistèrent, mercredi dernier, à l'une des répétitions d'ensemble de l'*Arlésienne*, purent s'expliquer, en voyant MM. Baivy et Bourrin s'efforcer de juxtaposer le dialogue et la musique sans que l'un des deux éléments ne soit sacrifié, l'inquiétude du grand Daudet qui avait peur pour son texte et s'insurgea souvent contre Bizet à ce sujet pendant les premières répétitions de l'œuvre.

Or, l'orchestre du Vaudeville ne comptait, en 1872, que 25 exécutants, et il s'en trouvera presque le double demain sous la direction de M. Baivy. Le nombre des musiciens importe peu à l'affaire, d'ailleurs. On conçoit bien que, lorsque l'*Arlésienne* est représentée à l'Odéon avec l'orchestre Colonne qui comprend plus de 120 exécutants, une sélection est faite parmi eux ; quand la musique ne sert plus qu'à souligner poétiquement les paroles, les pupitres indispensables seulement sont tenus par les solistes. Les craintes de Daudet ne s'expliqueraient donc pas davantage aujourd'hui qu'hier ; il suffit que le chef d'orchestre n'ait pas la sottise de vouloir tirer à lui la couverture, alors que le but à atteindre est une fusion harmonieuse des deux éléments du chef d'œuvre. Il peut se produire, il est vrai, que les musiciens obtiennent le pianissimo le plus parfait sans cesser de gêner l'acteur en scène si celui-ci n'a pas la voix d'un fort volume ; même ni cela se produit, qui ne comprendrait pas aujourd'hui par la simple mimique la pensée du poète ?

Tout le monde est désormais familiarisé avec cette double et à la fois unique conception d'art. La musique surtout est devenue tout à fait populaire, grâce au retentissement des auditions qui en furent données par Colonne aux concerts du Châtelet : la partition actuelle, qui s'est augmentée des numéros écrits par Bizet pour la suite d'orchestre dont il avait eu l'idée après l'échec du Vaudeville, chante dans toutes les oreilles. Il ne serait pas impossible, ainsi que l'insinuait Sarcey pour expliquer en quelque sorte son premier jugement défavorable à la pièce, que le musicien ait fait toute seule le succès du drame.

En tout cas, la population européenne de Hanoï ne paraît pas moins avide que tous les publics français de réentendre dans son intégralité l'ouvrage célèbre qui assura inlassablement de si belles recettes au Théâtre de l'Odéon. La feuille de location se

remplit rapidement et, demain, il ne restera sans doute plus que des fauteuils volants et des strapontins pour les retardataires. Une fois de plus, le preuve sera faite que le nouveau Théâtre n'est pas trop grand, quand la spectacle offre un intérêt d'art aussi vif.

---

LA VILLE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 avril 1912, p. 2)

.....  
Ce n'est pas la coutume à la *Boîte à musique* de faire appel au concours des professionnels ; elle compte assez de talents pour assurer elle-même la bonne exécution de ses programmes, mais pour une fois qu'une circonstance fortuite l'a amenée à déroger à la tradition, il faut convenir qu'elle ne pouvait mieux choisir que le jeune ténor du théâtre municipal. M. Laloye, que nous n'avons pas assez entendu cette saison, est un chanteur de grand style

---

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 octobre 1912, p. 3)

**École Brieux.** — L'École Brieux sera transférée, à partir du 15 octobre, rue de Takou, dans l'ancien théâtre municipal.

---

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 novembre 1912, p. 4)

Règlement de comptes. — Vu le mémoire de réclamation, en date du 15 mars 1912, par lequel les entrepreneurs des travaux du 1<sup>er</sup> lot d'achèvement du théâtre municipal de Hanoï demandaient une indemnité de 3.976 fr. 50, plus 3.200 \$ 27 ;

Vu la lettre en date du 10 juillet 1912, par laquelle **MM. Péès et Chazeau** renoncent à toute revendication ultérieure au sujet des travaux ci dessus moyennant le paiement d'une indemnité transactionnelle de 1.331 \$ 68 ;

Sur la proposition de l'architecte-voyer chef du service de la Voirie et l'avis conforme de l'ingénieur en chef de la circonscription territoriale du Tonkin : est autorisé le paiement à MM. Péès et Chazeau, entrepreneurs, à titre d'indemnité transactionnelle et moyennant l'abandon de toutes réclamations en règlement de comptes relatives aux travaux ci dessus désignés, de la somme de mille trois cent trente-quatre piastres soixante huit cents (1.331 \$ 68).

La dépense sera imputée au chapitre V, article 4 du budget municipal de l'exercice 1912.

---

(*L'Avenir du Tonkin*, 16 avril 1913)

La question théâtrale. — Demain, à Hanoï et à Haïphong\*, les commissions théâtrales des deux villes — M. Logerot, administrateur-maire, MM. Levée et Taupin, pour la première ; M. Tournois, administrateur-maire, MM. Brousmiche\* et Héraud,

pour la seconde, se réuniront pour examiner les titres des candidats : MM. Cervières, Ch. Rouyer, Quettier, Deffuent, Delamercie, Nury, Roberval.  
Jeudi, M. le résident supérieur fixera son choix.

---

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 février 1914, p. 3)

Les « Marionnettes » au Théâtre municipal. — Quelques mots encore sur les « Marionnettes », qu'un groupe charitable d'artistes amateurs jouera demain samedi 28 courant, à 9 h. du soir, au profit de la Société de protection des enfants métis abandonnés\*, et dont la répétition générale a lieu ce soir. Cette comédie de Pierre Wolff a été jouée pour la première fois au Théâtre français le 26 octobre 1910. Aucune œuvre de cet auteur dramatique ne passe inaperçue. Cependant, on peut dire que les « Marionnettes » se sont rangées parmi les meilleurs succès du répertoire moderne de notre scène nationale. La critique fut à peu près unanime pour louer sans réserves la belle tenue littéraire de la pièce et ses qualités dramatiques de premier ordre. La situation exploitée par Pierre Wolff n'est ni extraordinaire, ni éminemment dramatique en elle-même : un mariage qui fut d'amour et de premier entraînement pour la femme, et de froide raison pour le mari. Dans le premier acte, la situation est brutalement exposée par ce dernier, grand seigneur viveur et passablement sceptique : jamais il n'aimera sa femme dont toutes les idées, toutes les manières, son charme de nature droite, simple et loyale même lui répugnent. Dans une scène courte et violente, il lui déclare son aversion et lut dit sans aucun détour que le mariage qu'elle vient de conclure n'est qu'une simple formalité mondaine et qu'il entend conserver, après comme avant, sa complète liberté sentimentale.

Les trois autres actes nous font assister à une lutte émouvante, aux efforts faits .par la femme pour conquérir le cœur qui lui échappe et asseoir solidement le bonheur sur lequel elle a compté et auquel ses qualités de cœur et d'esprit, et sa beauté, lui donnent tous les droits. Avec son sûr instinct de femme aidé des conseils d'un vieil oncle qui l'a élevée au fond du Morvan, elle arrive à son but en sachant se rendre désirable pour son aveugle époux par une transformation complète. De simple, candide, un peu naïve qu'elle était, elle devient subitement une mondaine qui sait attirer sur elle par son élégance, sa liberté d'allures, sa bonne volonté aux *flirt*, les regards de tous les hommes, l'admiration jalouse des femmes. Voilà toute la pièce ; mais cette action si simple en elle-même se passe dans un milieu très mondain dont les divers éléments ont été étudiés avec beaucoup de soin, fixés avec de grandes qualités d'observation et d'exactitude. La dialogue très alerte est rempli de l'esprit le plus délicat et le plus français. Pas de personnage, si accessoire qu'il paraisse, qui n'ait quelque scène qui n'exige de l'esprit, de la finesse, l'art de bien dire enfin qu'on trouve à un si haut point chez les moindres interprètes de la Comédie Française.

Les principaux rôles furent tenus à la création par : les deux de Féraudy, Grand, Grandval, Numa, Lafon, etc., du côté des hommes ; MM<sup>mes</sup> Piérat, Fayolle, Maille. Robinne, etc., pour les femmes ; et cela nous confirme encore le grand courage des artistes amateurs qui ont accepté d'affronter la comparaison avec ces princes et princesses de la rampe. Sans vouloir tenter, on le comprendra, d'*esquisser* d'une façon quelconque cette comparaison, disons tout de même que la troupe d'amateurs qui eut cette bienveillance, n'aura pas à s'en repentir et qu'elle donnera au public hanoïen — les dernières répétitions l'ont prouvé —, un ensemble de très bonne composition, de grande homogénéité, capable de faire la meilleure impression, même sur un public aussi artistiquement averti que celui de notre ville.

Cette manifestation artistique a d'ailleurs suscité un véritable mouvement d'intérêt et de curiosité. Nous en avons la preuve dans les deux belles journées de location faites hier et avant hier par la société bénéficiaire, et déjà l'on peut prévoir que les « Marionnettes » se joueront devant une salle comble très bien composée, très élégante et, nous en sommes certains, très sympathique à la vaillante troupe qui, dans un but de bienfaisance charitable, n'a pas reculé devant les efforts considérables, la longue préparation, qu'exigent de semblables œuvres dramatiques.

---

Le Maréchal Joffre au Tonkin  
(*L'Écho annamite*, 12 janvier 1922)

.....  
Après dîner, le Maréchal et madame Joffre se rendirent avec le Gouverneur général et madame Long à la soirée donnée au théâtre par membres de l'[Afima](#), où on jouait en annamite le « Bourgeois gentilhomme » en l'honneur du tricentenaire de Molière.

---

Hanoï  
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 mars 1922)

La question théâtrale. — La commission plénière théâtrale — composée des commissions municipales de Hanoï et de Haïphong — se réunira demain dimanche, à 10 heures du matin, à la Résidence, pour examiner les propositions faites par M. Delamercie en vue d'obtenir l'exploitation des théâtres municipaux du Tonkin la saison prochaine.

---

Société de géographie commerciale de Paris  
387<sup>e</sup> déjeuner mensuel, le 10 juillet 1922  
(*Revue économique française*, 1922, p. 271-273)

Discours de Pham Quynh sur l'[AFIMA](#) :

.....  
Ce cercle a été inauguré au début de cette année par le maréchal Joffre lors de son grand voyage d'Extrême-Orient.

Pour vous donner une idée des moyens d'action que nous employons pour réaliser les deux buts que j'ai défini plus haut, qu'il me suffise de vous dire qu'à l'occasion de cette inauguration et en même temps pour fêter le vainqueur de la Marne et le tricentenaire de Molière, notre Association a donné une représentation du *Bourgeois gentilhomme* traduit en annamite. Cette représentation, donnée au Grand Théâtre de Hanoï par un groupe d'amateurs annamites habillés à la mode du grand siècle, a été une véritable manifestation d'art en même temps qu'une révélation de la littérature française au grand public annamite. Le succès a été complet. Et ce qui prouve que le chef-d'œuvre de Molière a été compris et goûté par mes compatriotes et que son génie comique est vraiment universel, c'est que — détail curieux et piquant —, quelques nouveaux riches de chez nous se croyaient visés dans la pièce et se reconnaître dans la personne de M. Jourdain, et ont essayé même de « boycotter » la représentation. Mais le succès dans le public était, tel qu'ils y ont échoué.

---

La Vie indochinoise  
(*Les Annales coloniales*, 10 janvier 1924, p. 2, col. 2-4)

TONKIN

— Le théâtre municipal de Hanoï a donné une soirée au profit des sinistrés japonais. M. Bouchot a fait une conférence à cette occasion, sur le pays du Soleil Levant, puis on a donné un spectacle japonais.

---

LA VILLE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 octobre 1924, p. 2)

Théâtres municipaux de Hanoï et Haïphong. Direction : Breton-Caubet. — Voici le tableau de la troupe lyrique qui doit débuter le 20 novembre 1924 à Hanoï.

Troupes lyriques des Théâtres du Tonkin

Directeur MM. Breton Caubet

Régisseur général Baily

Chef d'orchestre Thoen

Pianiste accompagnateur M<sup>lle</sup> Van den Abeclé.

Artistes :

1<sup>er</sup> ténor léger en tous genres : M. Richaud, Hanoï ; 2<sup>e</sup> ténor : M. P. Noberti, opéra Monte Carlo ; Baryton en tous genres ; M. Ruvilla, Montpellier ; 1<sup>re</sup> basse chantante ; M. Dupin, théâtre des Champs-Élysées ; 2<sup>e</sup> basse ; M. Baily, Alger ; Grand 1<sup>er</sup> comique : M. Pichon, Alger ; Trial jeune 1<sup>er</sup> comique : M. Gillet, Lille ; 3<sup>e</sup> ténor : M. Vincent Paris, Gaîté lyrique ; 3<sup>e</sup> Basse : M. Viard. Paris, Opéra comique ; 1<sup>re</sup> chanteuse légère en tous genres : M<sup>me</sup> Darcy, Genève ; 1<sup>re</sup> dugazon légère en tous genres : M<sup>me</sup> Myriald, Montpellier ; 2<sup>e</sup> dugazon des 1<sup>res</sup> : M<sup>me</sup> Kaneux, Toulouse, Desclausas : M<sup>me</sup> Olivier, Rennes ; 3<sup>e</sup> chanteuse des 2<sup>e</sup> : M<sup>me</sup> V. Deberny, Paris, Gaîté lyrique.

Orchestre

1<sup>er</sup> chef : M. Thoen, Nancy Casablanca ; pianiste accompagnateur : M<sup>lle</sup> Van den Abeclé, Paris ; 1<sup>er</sup> violons solo ; . Bessoni, Alger ; 1<sup>er</sup> violon : M. Derveaux, Paris ; 1<sup>er</sup> violon : M. Krets, Paris ; le violon : M. Bouillon, Casablanca ; violoncelle solo : M. Gauthier, Rochefort ; Flûtiste : M. Fournier, Paris ; contrebasse : M<sup>me</sup> Gauthier, Rochefort.

---

LA MISSION ÉCONOMIQUE JAPONAISE

Adieux à nos hôtes  
Grand gala musical  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 février 1925)

M. Charles Lagisquet a-t-il reconnu hier son théâtre, sous le somptueux manteau dont on l'avait couvert comme pour lui permettre de percer l'épais crachin tombant sur la ville en fête ?

M. Charles Lagisquet a-t-il reconnu hier sa salle, sous les velours grenats qui ornaient les appuis de la loge de S.E. monsieur le gouverneur Merlin, sous les lumières, sous les drapeaux, sous les banderoles, sous les fleurs, constituant le plus beau et la plus riche décoration qui se puisse imaginer?

Car ce soir du 10 février 1925, la troupe de M. Breton-Caubet jouait la *Tosca* avec M<sup>me</sup> Dalcy, avec M. Richaud, avec M. Breton-Caubet lui-même, comme le 15 novembre 1911 — que c'est loin déjà dans le passé, mais comme c'est vivant encore dans notre souvenir — la troupe de M. Cervières, pour l'inauguration du grand théâtre municipal de Hanoï dû à M. Ch. Lagisquet, jouait l'œuvre tirée du drame de Victorien Sardou, avec M<sup>le</sup> Delcour, M. Cervières lui-même et M. Depassy.

Il y eut foule hier comme il y eut foule il y a quatorze ans, au théâtre mais si l'élégance de 1925 ne le cède en rien à celle pourtant lointaine de 1911, le décor, il faut bien l'avouer, avait gagné eu luxe et en richesse mardi soir.

Hanoï faisait en quelque sorte ses adieux à nos hôtes, S.A.I. le prince Yamagata ; S.E. M. Claudel, ambassadeur de France à Tokio ; les hautes personnalités qui composent la Mission économique japonaise. Et sur la route d'Annam où, dès la première heure, des automobiles les ont enlevés ce matin pour les conduire à Hué, nos hôtes ont dû évoquer fréquemment le souvenir tout proche de la féerie d'hier.

La façade du grand théâtre n'est que lumière mais lumière si artistiquement disposée que les guirlandes d'ampoules blanches en épousent les moindres formes et au frontispice, se superposent le drapeau tricolore et le drapeau de l'Empire du Soleil Levant sont placés, dans un rapprochement touchant sous l'égide d'un coq gaulois géant.

L'entrée des invités se fait par les portes latérales et dès 8 h. 30, des autos arrivent, se suivant de près, d'où descendent celles qui, dans les loges, aux fauteuils, seront ce soir les reines de l'élégance et offriront le plus joli coup d'œil.

À 9 heures, des automobiles aux fanions tricolores stoppent devant la façade principale dont les portes s'ouvrent alors, laissant apercevoir le grand escalier le long duquel des linhs d'impeccable tenue, sous le commandement de M. le garde principal Laurent, formant la haie, baïonnette au canon, pour rendre les honneurs.

Le cortège officiel est des plus brillants : voici S.A.I. le prince Yamagata, voici S.E. le gouverneur général de l'Indochine Merlin, voici S.E. M. l'ambassadeur de France à Tokyo, enfin les membres de la Mission japonaise

M. l'administrateur-maire Eckert les salue et les accueille, il offre le bras à madame Merlin et l'on gravit les degrés qui conduisant à la loge d'honneur.

Partout, sur le passage, ce ne sont que massifs de verdure, guirlandes de fleurs, baignés de lumière.

La salle est magnifique : on ne voit que drapeaux français et japonais couchés sur des écussons ; les colonnes, les différents motifs d'architecture, les ornementsations disparaissent sous les fleurs. Si M. l'ingénieur David, chef de la voirie, M. Sabrier, architecte les bâtiments civils, et la Société indochinoise d'électricité ont fait merveille au dehors, M. Laforge, directeur des plantations municipales, n'a-t-il pas réalisé un pur chef-d'œuvre de décoration florale à l'extérieur ? De la coupole descendant gracieusement d'immenses banderoles blanches piquées du disque rouge, formant diadème.

On ne peut rien rêver de mieux, on n'a jamais vu — disons-le bien franchement — pareil spectacle. Les fanfares militaires attaquent tour à tour l'hymne japonais et la *Marseillaise* ; la salle est debout tournée vers la loge officielle dans ce décor prestigieux, on voit des toilettes ravissantes, une assemblée choisie où les éléments japonais, français et annamites se trouvent représentés. Chaque invité reçoit un programme — petit chef d'œuvre et fort joli souvenir à le fois — sorti des presses de l'Imprimerie d'Extrême-Orient. Y figurent le distribution des rôles et une courte analyse de la *Tosca* en japonais, et, reproduite *in fine*, en médaillon, la garde de sabre japonaise signée

Kumihiro (XVI<sup>e</sup> siècle) et trouvée à Angkor, pièce très rare dont s'enorgueillit à bon droit le musée de l'École française d'Extrême-Orient. Madame Dalcy (*Floréa Tosca*), très élégante, fut fêtée comme il convenait et connut, au deuxième acte notamment, un très beau et très mérité succès. Quand deux gerbes de fleurs lui furent offertes, l'une cravatée d'un ruban tricolore, l'autre d'un ruban japonais, elle recueillit les applaudissements les plus flatteurs,

Monsieur Richaud (*Mario Cavaradossi*) est à la fois un artiste consciencieux et de grand talent ; son jeu est distingué, sa voix fort agréable, il partagea le succès, de madame Dalcy : son éloge n'est d'ailleurs plus à faire puisque voici deux années que le public tonkinois lui réserve le meilleur accueil.

Le trio fut complété à souhait par M. Breton-Caubet en baron Scarpia, tandis que MM. Chapus (César Angelotte) ; Gillet (le Sacristain) ; Lorillart (Spoletta) ; Viart et Bila donnaient une fort bonne impression de ce qu'est notre troupe théâtrale. L'orchestre a pour chef un artiste consommé ; sa façon de conduire ses musiciens fut parfaite,

Pour nous résumer, ce fut une magnifique soirée, bien digne de nos hôtes et dont il convient de féliciter sans réserve tous ceux qui ont participé à son organisation et à son exécution.

---

#### CHRONIQUE THEATRALE

##### La Veuve Joyeuse (*L'Avenir du Tonkin*, 30 novembre 1925)

La soirée-concert qu'offrait samedi dernier la Philharmonique, dans ses salons du boulevard Francis-Garnier, ne porta aucun préjudice à la représentation de *la Veuve Joyeuse* qui fut donnée devant une salle comble. Et se sentant ainsi suivis par un public qui ne ménage pas les applaudissements, les artistes de M. Breton-Caubet ont enlevé l'opérette si connue de F. Lehar avec autant de brio que d'entrain.

Mme Paule Herrez fut fêtée et par deux fois, on lui offrit une magnifique gerbe de fleurs. Ses gracieuses partenaires, Mmes Kozerawska, Bailliez, A. Boyer, Henry, Charlier, partagèrent son succès et reçurent leur part très méritée d'applaudissements.

Certains des rôles masculins ont, pour eux, dans cette opérette, l'avantage du plus haut comique : M. Bucan (le baron Popoff) ; et l'ineffable M. A. Nys furent les rois du rire, tandis que M. Dailly (le prince Danielo) faisait apprécier sa belle voix et que M. Berger (Camille de Contançon) tenait avec une martiale élégance son rôle d'officier de cavalerie dans l'entourage de MM. Barsante, Freyssineau, Antoine, Chapuis, qui surent apporter la note originale en rapport avec le personnage qu'ils représentaient.

Au 3<sup>e</sup> acte, gracieux spectacle de M<sup>les</sup> Payence. et Daliza dans la danse du Cocktail.

Excellent tenue de l'orchestre. Bref, soirée dont le public se déclara enchanté si nous en jugeons par ses applaudissements et ses rappels.

La troupe de M. Breton-Caubet a conquis le public hanoïen et c'est devant de très belles salles, tout le laisse espérer, que les représentations se continueront.

---

##### Hanoï La Ville (*L'Avenir du Tonkin*, 7 janvier 1927, p. 2)

L'exploitation des théâtres municipaux pour la saison 1927-1928. — La commission plénière théâtrale (qui ne fut plénière que de nom, trois membres dont un excusé et qui

envoya son vote par écrit, n'étant pas présents) s'est réunie mercredi pour examiner les quatre candidatures soumises à son examen : Hesse, ancien directeur du théâtre de Saïgon ; Bourrin ; Breton-Caubet ; Dupuis.

La candidature de M. Dupuis a été retenue par la commission ; elle sera soumise à l'agrément de l'autorité supérieure.

La soumission de M. Hesse avait été rejetée, une pièce manquant.

M. Bourrin obtint 2 voix ; M. Dupuis 4. À notre avis, la commission théâtrale ne comprend pas assez de membres ; au surplus, ceux-ci devraient être changés tous les ans.

---

## CHRONIQUE THÉÂTRALE

---

« Son mari »

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 novembre 1928, p. 2)

Les Hanoïens qui n'ont pas assisté hier à la représentation de son mari donnée pour les débuts de la comédie le regretteront parce que cette soirée n'aura pas de lendemain et qu'ils entendront dire partout que ce fut une soirée charmante.

Un seul décor, meublé avec le goût le plus sûr, beaucoup de jolis bibelots, des éclairages savamment combinés, de jolies toilettes, tout cela faisait un cadre délicieux à la pièce signée Paul Géraldy et Robert Spitzer. Cette pièce, subtile et d'une fine gaieté, bâtie au reste d'une manière toute classique au point que les trois unités de lieu, de temps et d'action ont été respectées, a été très vivement goûlée. Beaucoup parmi les spectateurs l'avaient lue dans l'*Illustration théâtrale* sans soupçonner la force comique de certaines situations et la profondeur de certains mots.

Le public a pris un plaisir délicat à suivre la rapide évolution d'un conflit très original dans sa banalité.

L'interprétation a satisfait tout le monde. M<sup>lle</sup> Saint-Marx, qui fait figure de divette dans la troupe de M. Bourrin, a tenu avec un charme réel le rôle écrasant de Jacqueline Meynard. M<sup>lle</sup> Lavalette a dessiné habilement, sans outrer la caricature, un type de mère en perpétuelle agitation. Madame Blanche Levet a été impeccable dans un rôle secondaire. Enfin, madame Suzanne Parvane a joué avec une très vive intelligence, une véritable élégance et une parfaite aisance un rôle de jeune fille moderne et gavroche et l'on a regretté que ses apparitions se soient réduites à trois courtes scènes.

Du côté masculin, M. Max Daugey a remporté le meilleur du succès. Ce jeune artiste sait composer un personnage, c'est-à-dire mettre une pensée derrière les mots qu'il prononce. Son André Moreuil a été la joie de la soirée.

M. Pierre Sailhan paraissait en moins bonne possession de ses moyens. Peut-être n'a-t-il pas assez accentué la brutalité et la sottise de madame Meynard. C'est cependant un bon comédien qui fera mieux sans doute à première occasion.

M. Roger Vaucher a silhouetté très correctement un vieux domestique.

Bref, représentation excellente qui nous permet de dire que, décidément, la nouvelle troupe de M. Bourrin contient des éléments de la meilleure qualité. À cet égard, l'opinion des spectateurs d'hiver était unanime.

---

## LE THÉÂTRE AU TONKIN

(*Le Monde colonial illustré*, avril 1929)

Une troupe théâtrale peut et doit rendre de précieux services à la propagande, et cependant, depuis plus de vingt ans que je voyage, je n'ai jamais vu de bons artistes français, sauf à Constantinople et en Egypte.

En Indochine, actuellement, deux troupes absolument indépendantes : l'une à Saïgon, l'autre en novembre et janvier à Haïphong, en décembre et février à Hanoï. La troupe du Tonkin est dirigée par M. Claude Bourrin, ancien fonctionnaire des services agricoles, un amateur qui s'est révélé directeur, imprésario, voire artiste.

L'exercice 1927-1928 fut lamentable : ne parle-t-on pas d'un déficit de trois cent mille francs ? Que donnera la saison 1928-1929 ? Le résultat ne sera pas brillant. D'ailleurs, il est impossible de réaliser de belles recettes quand on présente des artistes surmenés de travail, qui jouent tantôt la comédie, tantôt l'opéra, tantôt l'opérette. Au répertoire, cette année, à Hanoï : *La Tosca*, *Carmen*, *La Térésina*, *Rip*, *Un bon garçon*, *Lulu*, *Son mari*, *La Fleur d'oranger*, *Enfin seuls*, *La Folle nuit*, *On ne roule pas Antoinette*, *Banco*, etc... Ajoutons quelques matinées classiques avec *L'Avare* et *Le Médecin malgré lui*.

Les artistes, dont les cachets n'ont rien d'excessif, travaillent dès dix heures du matin : répétitions ou soirées. Quatorze rôles à apprendre en quelques semaines ! Au cours de la répétition, on brode sur le texte, on fait des coupures, on joue sans comprendre la pièce, on récite sa tirade, l'oreille tendue vers le souffleur. Un certain jeudi, en matinée, la troupe Bourrin jouait *L'Avare* : pauvre Molière ! tes mânes ont dû tressaillir !

Et les décors ? Et les costumes ? Un vrai poème ! D'ailleurs, le théâtre de Hanoï, si imposant d'aspect, est à l'intérieur inachevé : l'éclairage électrique est défectueux, les coulisses et les loges d'artistes sont indignes d'un tel édifice.

Quel est donc le remède à cette situation ? Ne pas lésiner.

Quand il s'agit de propagande, ne rien faire à moitié. Que les autorités compétentes à Paris et à Hanoï se concertent et envoient en Indochine sous leur contrôle de véritables artistes, dirigés par un administrateur au courant des questions théâtrales.

On parle pour 1929-1930 d'une direction unique pour la Cochinchine et le Tonkin, avec trois troupes : une troupe lyrique, une troupe de comédie, une troupe dite de cabaret pour la revue. Le montant de la subvention globale, destiné à assurer le fonctionnement régulier des trois théâtres, serait de 84 000 piastres, soit, en comptant la piastre à 12 francs, 2.008.000 francs.

Tel est le nouveau projet. Verra-t-on enfin en Indochine d'excellents artistes, capables de faire une utile propagande et de servir l'idée française ?

P. R.

---

Incidents d'Indochine  
(*Les Annales coloniales*, 14 novembre 1930)

Nous nous reportons alors aux faits exposés au Parlement le 20 juin 1930 :

« Le professeur Voronoff devant faire, au théâtre d'Hanoï, une conférence à laquelle toute la population était conviée, les policiers n'y laissèrent entrer que les blancs, « n'importe lesquels », et en excluant tous les Annamites. On comprend l'indignation des indigènes cultivés. »

---

AU TONKIN  
M. Brévié inaugure...  
(*Le Populaire d'Indochine*, 8 et 11 avril 1939)

Hanoï, 7 avril. — M. le gouverneur général Brévié a inauguré hier soir au foyer du théâtre municipal, en présence du résident supérieur de Tastes et de nombreuses notabilités, l'exposition d'aquarelles et de dessins exécutés récemment à Cao-Bang par M. [Bate](#), prix d'Indochine 1938, prix de Rome, ancien pensionnaire de la Casa Velasquez à Madrid. Cette exposition a obtenu un très grand et très légitime succès.

---

Exposition de peinture  
(*La Volonté indochinoise*, 22 février 1942, p. 2, col. 3)

Le vernissage de l'Exposition de peinture organisée par M. Nguyen dinh Lién\*, artiste peintre, aura lieu du lundi 23 au vendredi 27 Février 1942, au Théâtre Municipal de Hanoï, sous la haute présidence de M. Camille Chapoulart, Administrateur-Maire de la ville de Hanoï.

---

Gala au théâtre  
(*La Volonté indochinoise*, 22 février 1942, p. 2, col. 5)

Hier après-midi, au profit du Secours National et de l'Association pour la diffusion du Quoc-Ngu, a eu lieu, au Théâtre Municipal, un gala présidé par M. le Résident Supérieur P. Delsalle.

Le spectacle comportait de la musique, des danses, des chants et une tragédie en annamite en deux actes de M. Tu-Thach, « Chin su gao song », pièce sur la tendresse maternelle fort connue.

Le public put y applaudir M<sup>lles</sup> Mai Hua, My Anh et MM. Pham van Khua et Dang khanh Dzoanh.

On entendit tour à tour un excellent orchestre amateur et Monsieur Milewitch et son brillant orchestre qui avaient, eux aussi, prêté leur concours gracieux. Nous le connaissons tous et il n'est pas besoin d'en faire ici l'éloge.

M<sup>le</sup> Kim-Binh chanta de sa voix pure et douce deux mélodies fort agréables, même à des oreilles occidentales non accoutumées à cette musique.

La partie chorégraphique, de beaucoup la plus importante par la place qu'elle tenait au programme, permit à quatre groupes d'artistes de se distinguer.

D'abord les ballets de la troupe Thach Hon Ca Vu, dirigés par M. Van Chung; furent maintes fois mis à contribution et exécutèrent des danses chantées d'une fraîcheur et d'une mise au point parfaites. Les costumes d'inspiration cambodgienne ainsi que la danse « Minutes heureuses » furent particulièrement réussis.

Ensuite, les écolières de l'École Sainte-Marie contribuèrent au succès du spectacle par deux naïves mimiques synchronisées.

Puis les louvet~~eaux~~ de la Meute Ba da Luc exécutèrent une parade de Zoulous qui fut très goûtee de leur jeune auditoire.

Enfin, nos bien connues danseuses, M<sup>lles</sup> Pépée Cheval et Ginette Deroode, furent très applaudies dans trois variations qu'elles exécutèrent sur une Barcarolle de Mendelssohn, le Chant Hindou de Korsakoff et la valse du Ballet de Faust.

Encore une fois, toutes nos félicitations à l'esprit de dévouement des organisateurs et au talent des artistes.

---

Collaboration intellectuelle franco-japonaise  
(*La Volonté indochinoise*, 10 décembre 1943, p. 2)

Samedi à 9 heures 1/2 sera inaugurée au Foyer du Théâtre Municipal l'Exposition des croquis rapportés du Japon par trois artistes peintres indochinois, messieurs Nguyênnam Son, Luong xuan Nhi et Nguyênvanty<sup>6</sup>.

Cette exposition est organisée par l'Institut Culturel du Japon et le Secrétariat des Relations intellectuelles.

Elle est placée sous le haut patronage de S. E. le Ministre Yokoyama et de Monsieur Albert Charton, Directeur de l'Instruction Publique en Indochine.

(Communiqué)

---

---

<sup>6</sup> Annoncée à grands sons de trompe, avec jury Nord, jury Sud et jury définitif, l'[exposition de l'art indochinois](#) à Tokyo se réduit à celle de 11 tableaux et une trentaine de croquis et aquarelles réalisées sur place par ces trois peintres annamites.